

Take Off S.p.A.

**Rapport financier annuel aux états
financiers séparés et consolidés au 31
décembre 2021**

Take Off S.p.A.

Capital social 1.562.480 euros entièrement libéré

Siège social à Via Montenapoleone 8

20121 Milan (MI)

Registre du commerce de Milan et code fiscal 04509190759

Numéro de TVA 04509190759

R.E.A. (registre économique et administratif) MI 2645965

SOMMAIRE

Lettre du Président aux actionnaires	5
Organes sociaux de la société mère Take Off S.p.A.	6
Rapport de gestion.....	7
Introduction	7
Conditions d'exploitation et évolution des affaires	7
Indicateurs de performance alternatifs.....	8
Performance de management en 2021	8
Principales données du compte de résultat du Groupe.....	9
Principales données de l'état de la situation financière du Groupe	11
Principales données financières du Groupe	11
Indicateurs économiques et d'efficacité du Groupe	12
Principales données économiques de la Société Mère	13
Principales données de l'état de la situation financière de la Société mère	15
Principales données financières de la Société Mère	15
Indicateurs économiques et d'efficacité de la Société mère	16
Informations relatives à l'environnement et au personnel	17
Investissements.....	18
Activités de recherche et de développement.....	18
Relations avec les parties liées.....	18
Actions propres et actions/quotas des sociétés mères	19
Principaux risques et incertitudes	19
Autres informations pertinentes.....	21
Situation économique	21
État consolidé de la situation financière	23
Compte de résultat consolidé.....	24
État consolidé du résultat global	25
État consolidé des variations des capitaux propres	26
État des flux de trésorerie consolidés	27
Notes explicatives sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2021.	29
1. Informations sur la société et structure des états financiers consolidés	29
2. Périmètre de consolidation, variations de la consolidation, méthode de consolidation, principes de consolidation et critères d'évaluation appliqués	30
3. Normes comptables et critères d'évaluation adoptés	33
4. Nouvelles normes et interprétations comptables en vigueur à partir du 1er janvier 2021	50
5. Normes, amendements et interprétations comptables non encore applicables	51
6. Impacts de l'urgence Covid-19.....	52
7. Transactions « sous contrôle commun »	53
8. Immobilisations corporelles	53
9. Immobilisations incorporelles	54
10. Immobilisations corporelles pour droits d'utilisation	55
11. Autres créances à long terme	56
12. Actif d'impôt différé	56

13. Stocks.....	57
14. Créances commerciales.....	57
15. Autres créances à court terme	58
16. Créances fiscales.....	58
17. Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	59
18. Capitaux propres	59
19. Prêts à moyen et long terme	61
20. Autres passifs financiers à long terme.....	62
21. Passifs liés à des avantages sociaux futurs	63
22. Provisions pour risques et charges à long terme.....	65
23. Autre passif à long terme	65
24. Impôts différés passif	66
25. Dettes envers des banques et portions à court terme de prêts.....	66
26. Autres passifs financiers exigibles	66
27. Dettes commerciales	67
28. Dettes pour les retours.....	67
29. Dettes fiscales	68
30. Autres dettes et engagements à court terme	68
31. Revenus des contrats avec les clients	69
32. Autres revenus	70
33. Coûts des matières premières, des produits semi-finis et des consommables.	71
34. Coûts de services.....	71
35. Charges de personnel	72
36. Autres coûts d'exploitation	72
37. Amortissements et dépréciations.....	73
38. Charges financières	73
39. Produits financiers	73
40. Impôts sur le revenu.....	74
41. Instruments financiers - juste valeur et gestion des risques.....	76
42. Bénéfice par action.....	82
43. Événements significatifs survenus après la fin de la période	83
44. Transactions avec des parties liées.....	83
État de la situation financière de la société mère	88
Compte de résultat de la société mère.....	89
Compte de résultat global de la société mère	90
État des variations des capitaux propres de la Société mère.....	91
Tableau des flux de trésorerie de la société mère.....	92
Notes explicatives sur les états financiers de la société mère pour l'exercice clos le 31 décembre 2021	94
1. Informations sur la société	94
2. Normes comptables et critères d'évaluation adoptés	95
3. Nouvelles normes et interprétations comptables en vigueur à partir du 1er janvier 2021	113
4. Normes, amendements et interprétations comptables non encore applicables	113
5. Impacts de l'urgence Covid-19.....	115

6.	Transactions « sous contrôle commun »	116
7.	Immobilisations corporelles	116
8.	Immobilisations incorporelles	117
9.	Immobilisations incorporelles pour droits d'utilisation	118
10.	Placements en actions dans des filiales	119
11.	Autres créances à long terme	119
12.	Actif d'impôt différé	120
13.	Stocks.....	120
14.	Créances commerciales.....	121
15.	Autres créances à court terme	121
16.	Créances fiscales.....	121
17.	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	122
18.	Capitaux propres	122
19.	Prêts à moyen et long terme	124
20.	Autres passifs financiers à long terme.....	125
21.	Passifs liés à des avantages sociaux futurs.....	127
22.	Provisions pour risques et charges à long terme.....	128
23.	Impôts différés passif	128
24.	Dettes envers les banques et part à court terme des prêts à long terme	129
25.	Autres passifs financiers à court terme.....	129
26.	Dettes commerciales	129
27.	Dettes pour les retours.....	130
28.	Dettes fiscales	130
29.	Autres dettes et engagements à court terme	131
30.	Revenus des contrats avec les clients	131
31.	Autres revenus	132
32.	Coûts des matières premières, des produits semi-finis et des consommables.	133
33.	Coûts de services.....	133
34.	Charges de personnel	134
35.	Autres coûts d'exploitation	134
36.	Amortissements et dépréciations.....	135
37.	Charges financières	136
38.	Produits financiers	136
39.	Impôts sur le revenu.....	136
40.	Instruments financiers - juste valeur et gestion des risques.....	139
41.	Bénéfice par action.....	145
42.	Événements significatifs survenus après la fin de la période	145
43.	Transactions avec des parties liées.....	146
44.	Rémunération des organes de la société.....	147
45.	Information conformément à l'art. 1, paragraphe 125, loi n° 124 du 4 août 2017	147
46.	Engagements hors bilan, garanties et passifs éventuels.....	147
47.	Activités de gestion et de coordination	147
48.	Proposition à l'assemblée générale des actionnaires.....	149

Rapport de gestion

Lettre du Président aux actionnaires

Chers actionnaires,

L'année 2021 s'est clôturée avec des résultats qui ont une fois de plus dépassé non seulement nos attentes, mais aussi celles du secteur de référence, confirmant la fiabilité du Groupe et la validité de notre stratégie. Nous avons franchi une étape très importante. Le 25 novembre 2021, le processus de cotation du Groupe sur le marché Euronext Growth Milan a été achevé. Ce processus de cotation permettra au Groupe d'obtenir des avantages en termes d'image et de visibilité, ainsi que de fournir à la Société des ressources financières pour poursuivre ses objectifs stratégiques.

Au début de la pandémie, Take Off a réagi rapidement et efficacement, car il est habitué à faire face aux urgences et à identifier des solutions rapides et efficaces et, depuis de nombreuses années, il est équipé sur le plan organisationnel pour gérer la complexité. Grâce à cette capacité d'adaptation face aux incertitudes et aux contextes dynamiques, il a été possible, malgré les ralentissements dus au respect des normes de santé et de sécurité imposées au niveau mondial et à la crise économique qui en a découlé, d'éviter d'interrompre les opérations et d'améliorer considérablement les processus d'entreprise, grâce également à la numérisation. Le chiffre d'affaires a atteint 26 398 000 euros (+ 24,64 % par rapport à l'année précédente). Notre résultat d'exploitation (EBITDA) s'est encore renforcé et s'est élevé à 36,05% du chiffre d'affaires, le bénéfice net a augmenté de 47,80%. Mais ce n'est pas tout. 2021 a été une année exceptionnelle aussi par la grande qualité de ces résultats. Nous avons adopté une approche globale des consommateurs, en augmentant considérablement leur interaction et leur fidélité. Nous avons renforcé la qualité de notre réseau de clients et développé davantage la présence de Take Off sur le canal numérique à l'échelle nationale. Tout cela en restant fidèles à notre héritage unique et en maintenant un haut niveau de contrôle sur l'entreprise. Mais ma tâche et la nôtre restent de regarder au-delà, de penser au Take Off de demain que nous voulons de plus en plus fort.

Ce que je vois aujourd'hui, c'est un marché qui change profondément et à un rythme encore plus rapide que par le passé. C'est pourquoi, avec mon équipe, j'ai entamé ces derniers mois une période de réflexion profonde, dans le but de mettre en œuvre des actions visant à faire face à ces changements et à renforcer de plus en plus notre marque en nous fixant des objectifs de plus en plus ambitieux.

La créativité a toujours été notre énergie, la multiplicité notre force, la cohérence avec nous-mêmes notre conviction, le changement est ce qui nous fait grandir. Take Off s'engage à continuer à explorer son monde et sa proximité, et veut le faire en communiquant avec une clientèle toujours plus nombreuse. Je termine en rappelant et en soulignant que tout ceci ne serait pas possible si je n'avais pas, à Take Off, une équipe de personnes exceptionnelles et uniques. Je remercie chacun des employés pour leur profond dévouement, leur humilité, leur talent, leur énergie et leur passion qu'ils consacrent chaque jour à Take Off.

Une nouvelle ascension vient de commencer, mais je crois que nous avons un groupe fort et déterminé, prêt à conquérir des sommets de plus en plus hauts.

Il est de notre devoir de remercier tous nos Actionnaires et Stakeholders pour la confiance qu'ils nous ont accordée durant la phase de cotation et pour le stimulus constant qu'ils injectent pour nous aider à poursuivre un développement toujours plus important.

En conclusion, je suis fier d'annoncer qu'un dividende de 0,18 cents par action sera distribué.

Le Président du Conseil d'Administration
Aldo Piccarreta

Organes sociaux de la société mère Take Off S.p.A.

Conseil d'administration

Aldo Piccarreta	Président du Conseil et Président-Directeur Général
Giorgia Lamberti Zanardi	Administrateur
Costantino Natale	Administrateur
Fulvio Conti	Administrateur indépendant
Maurizio Baldassarini	Administrateur indépendant

Nommés par l'assemblée générale des actionnaires du 15 juin 2020 pour la période triennale 2020 - 2022 (à l'exception de l'administrateur M. Costantino Natale nommé le 20 décembre 2021, et de l'administrateur M. Maurizio Baldassarini nommé le 28 mars 2022 suite à la démission de M. Pierluca Mezzetti).

Conseil des commissaires aux comptes

Luca Provaroni	Président
Sebastiano Bonanno	Commissaire aux comptes titulaire
Egidio Romano	Commissaire aux comptes titulaire

Nommé par l'assemblée générale des actionnaires du 19 juin 2019 pour la période de trois ans 2019-2021.

Auditeurs indépendants :

EY S.p.A.

Nommé par l'assemblée générale des actionnaires du dimanche 21 juin 2020 pour la période de trois ans 2020-2022.

Rapport de gestion

Introduction

Chers actionnaires,

Les états financiers des sociétés Take Off S.p.A. (ci-après également « Take Off » ou seulement la « Société » ou la « Société mère ») et les états financiers consolidés du Groupe Take Off et de ses filiales (ci-après le « Groupe Take Off » ou seulement le « Groupe ») ont été établis conformément aux dispositions en vigueur du décret législatif n°. 127 du 9 avril 1991 du Code Civil italien.

L'art. 40 alinéa 2 bis du décret législatif n. 127/91 établit que le rapport sur les opérations des états financiers consolidés et le rapport de gestion des états financiers séparés peuvent être présentés en un seul document, en donnant plus d'importance, le cas échéant, aux questions qui sont pertinentes pour toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation. Par conséquent, le présent rapport de gestion présente conjointement les informations relatives au groupe Take Off et à la société mère Take Off S.p.A.

Les données économiques, de fonds propres et financières consolidées indiquées ci-après dans ce document se réfèrent aux sociétés qui, au cours de l'année 2021, ont exercé des activités jugées significatives aux fins de la consolidation du Groupe Take Off et qui ont été soumises à des activités de contrôle et de coordination conformément à l'art. 2497 du Code civil italien.

Les sociétés du périmètre de consolidation comprennent non seulement Take Off S.p.A., mais aussi les suivantes :

- Over S.p.A. (ci-après également seulement « Over »), détenue directement à 100%, avec siège à Milan, Via Bagutta, 13, numéro de TVA 03498990757, suite à l'apport des actions représentant la totalité du capital social réalisé le 12.10.2021.

Conditions d'exploitation et évolution des affaires

Comme on le sait, Take Off S.p.A. est la première chaîne italienne de « boutiques de mode » avec des prix outlet. Fondée en 2012, la société compte aujourd'hui 31 points de vente dont 26 directs et 5 franchisés répartis sur tout le territoire national, avec une présence principalement concentrée dans le sud de l'Italie.

Dans les boutiques de mode Take Off, vous trouverez une sélection de vêtements, de chaussures et d'accessoires des meilleures marques internationales combinée à la distribution exclusive de six marques propres. Grâce au mix produit et au design des boutiques de mode, la proposition commerciale de Take Off s'est imposée sur le marché de référence et vise une expansion sur l'ensemble du territoire national.

Over S.p.A., en revanche, exerce son activité dans le secteur de la vente au détail de vêtements et d'accessoires pour enfants, avec la marque propriétaire Overkids. Son réseau de vente est composé de 113 points de vente franchisés au 31.12.2021.

Le 25 novembre 2021, le processus de cotation du Groupe sur le marché Euronext Growth Milan a été achevé. Ce processus de cotation permettra au Groupe d'obtenir des avantages en termes d'image et de visibilité, ainsi que de fournir à la Société des ressources financières pour poursuivre ses objectifs stratégiques.

Indicateurs de performance alternatifs

Le Groupe utilise des indicateurs de performance alternatifs, qui ne sont pas identifiés comme des mesures comptables selon les IFRS, pour permettre une meilleure évaluation de la performance du Groupe.

Ces indicateurs alternatifs de performance sont construits exclusivement à partir de données historiques de la Société et déterminés conformément aux dispositions des lignes directrices sur les indicateurs alternatifs de performance émises par l'ESMA/2015/1415 et adoptées par la CONSOB avec la communication n° 92543 du 3 décembre 2015. La dette financière nette de la Société est déterminée conformément aux dispositions de la ligne directrice n°. 39, publiée le 4 mars 2021 par l'ESMA, applicable à partir du 5 mai 2021, et conformément à la mise en garde n°. 5/21 émis par la CONSOB le 29 avril 2021.

Les indicateurs se réfèrent uniquement à la performance de l'exercice comptable couvert par ces états financiers et des périodes comparées et non à la performance attendue de la Société et ne doivent pas être considérés comme un substitut aux indicateurs prévus par les normes comptables de référence (IFRS).

La définition des indicateurs alternatifs de performance utilisés dans les états financiers consolidés est fournie ci-dessous :

- **EBITDA** : est représenté par le résultat d'exploitation brut d'amortissements et de dépréciations des actifs corporels et incorporels et des actifs de droit d'usage.
- **Résultat d'exploitation ou EBIT** : est représenté par la différence entre les revenus, les autres revenus et les coûts des matières premières et consommables, les coûts des services, les coûts du personnel et les autres coûts d'exploitation.
- Le **Fonds de roulement net** est calculé comme la somme des Stocks, des Créances commerciales, des Autres créances à court terme et des Créances fiscales, déduction faite des Dettes commerciales, des Dettes pour retours, des Dettes fiscales et des Autres dettes et passifs à court terme.
- **Capital investi** : il est représenté par le total des actifs à long terme et du fonds de roulement net, déduction faite des dettes pour avantages sociaux futurs, des provisions pour risques et charges et des dettes fiscales différées.
- **Dette financière nette** : elle est calculée comme la somme des dettes financières à court terme et à long terme, des instruments de dette, des dettes commerciales et des autres dettes à long terme, nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des actifs financiers à court terme ;
- **Dette financière nette ajustée** : elle est calculée comme la somme des dettes financières à court terme et à long terme, des instruments de dette, des dettes commerciales et des autres dettes à long terme, à l'exclusion des dettes de leasing, nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des actifs financiers à court terme.

Performance de management en 2021

Le premier semestre de l'année 2021 a été caractérisé par une intensification significative du plan de vaccination dans tout le pays, avec un assouplissement des restrictions à la circulation des personnes. Bien que la propagation de la pandémie Covid-19 ne soit pas encore sous contrôle, la réduction des périodes de confinement, également mise en œuvre de manière flexible en fonction de l'aggravation de la situation pandémique dans chaque Région individuelle, a certainement contribué à déterminer une croissance considérable du chiffre d'affaires du Groupe dans la période de référence, par rapport aux résultats obtenus dans la même période de l'année précédente. Il convient également de rappeler que la première partie de l'année 2020 a été caractérisée par un confinement généralisé imposé par les autorités, qui nous a contraints à fermer tous les points de vente Take Off and Over e gestion directe et indirecte du 10 mars 2020 au 18 mai 2020.

Le Groupe a su résister au « point culminant » de la pandémie, démontrant ainsi que son modèle économique est « défensif » et parvient à être performant même en temps de crise. En effet, dès que les restrictions sur la mobilité des personnes ont été levées, le Groupe a été en mesure d'obtenir rapidement les mêmes résultats commerciaux que durant les mois de 2019.

Les mesures de réduction des coûts que nous avons mises en œuvre nous ont permis d'atteindre un niveau de marges constant. De fait, nous avons rapidement mis en œuvre des mesures liées au personnel (redéfinition des équipes et du nombre d'employés par point de vente), des mesures relatives aux loyers des magasins et aux fournisseurs, avec des effets positifs qui se poursuivront même après la période en question. Comme on peut le voir dans les paragraphes suivants, la société a enregistré une croissance des marges (EBITDA), qui sont passées de 30,67% au 31 décembre 2020 à 36,05% au 31 décembre 2021.

Malgré la persistance de la crise pandémique, nous avons continué à enregistrer une croissance (puisque, de toute façon, nous devons toujours planifier notre avenir en regardant devant nous) et nous avons ouvert de nouveaux points de vente :

- Take Off (ligne adultes) : Grosseto.
- Over (ligne enfants) : Reggio Calabria, Forio, Catanzaro Lido, Catanzaro Centro Storico, Gualdo Tadino, Francavilla Fontana, Palagiano, Melito di Porto Salvo, Ginosa, San Giorgio a Cremano, Fidenza, Gela, Rosarno, Altofonte, Trapani, Sinnai, Benevento.

L'ouverture des points de vente susmentionnés s'inscrit toujours dans le cadre de notre approche consistant à poursuivre une croissance rapide dans toutes les directions, ce qui, grâce à une sélection attentive des points de vente, nous permet de minimiser les investissements d'ouverture et d'atteindre le seuil de rentabilité.

Afin de fidéliser davantage la clientèle et d'encourager ainsi l'utilisation des canaux de vente en ligne conjointement au service offert par les magasins physiques (une stratégie importante en cette période caractérisée par la pandémie et les restrictions à la libre circulation), nous avons conçu et mis en œuvre le premier magazine Take Off, distribué gratuitement dans nos points de vente, qui permet à nos clients d'effectuer des achats exclusifs de certaines des marques de luxe que nous commercialisons.

La période de confinement nous a également incités à accélérer le lancement du canal de vente en ligne, qui a démarré dès la fin 2020 avec le lancement de notre site web dédié, et qui nous permettra d'offrir un service supplémentaire à nos clients, ainsi que de soutenir davantage notre canal de vente traditionnel.

Principales données du compte de résultat du Groupe

Le tableau suivant présente les résultats consolidés atteints par le Groupe en termes de revenus, de résultat d'exploitation et de résultat avant impôt au 31 décembre 2021 et 2020 respectivement :

(en euros)	1er janvier 2021 - 31 décembre 2021	1er janvier 2020 - 31 décembre 2020	Variations	Variation en %
Revenus des contrats avec les clients	26 398 965	21 180 409	5 218 556	24,64%
Bénéfice d'exploitation brut (EBITA)	9 516 965	6 494 979	3 021 985	46,53%
Résultat d'exploitation	7 687 683	5 026 395	2 661 288	52,95%
Résultat avant impôts	7 197 066	4 985 078	2 211 988	44,37%
Résultat pour la période	5 639 312	3 815 524	1 823 788	47,80%

Les revenus consolidés de l'exercice 2021 ont augmenté de 24,64% par rapport à ceux de l'exercice précédent, marquant une augmentation de 5 218 000 euros.

Partant d'un résultat avant impôts de 7.197 milliers d'euros (4 985 milliers d'euros pour la période 01/01/2020 - 31/12/2020), le résultat final de la période est de 5 639 milliers d'euros (3 816 milliers d'euros pour la période 01/01/2020 - 31/12/2020).

Le compte de résultat reclassé de la société par rapport à celui de la même période en 2020 est le suivant :

(en euros)	1er janvier 2021 - 31 décembre 2021	1er janvier 2020 - 31 décembre 2020	Variations	Variation en %
Revenus des contrats avec les clients	26 398 965	21 180 409	5 218 556	25%
REVENUS	26 398 965	21 180 409	5 218 556	25%
Autres revenus	1 591 518	1 156 132	435 386	38%
Coûts des matières premières et consommables	(12 067 419)	(9 966 095)	(2 101 324)	21%
Coûts de services	(1 806 071)	(1 657 204)	(148 867)	9%
Charges de personnel	(4 311 107)	(3 872 767)	(438 340)	11%
Autres coûts d'exploitation	(288 922)	(345 495)	56 574	-16%
EBITDA*	9 516 965	6 494 979	3 021 985	47%
Amortissements et dépréciations	(1 829 281)	(1 468 584)	(360 697)	25%
EBIT**	7 687 683	5 026 395	2 661 288	53%
Résultat financier	(490 618)	(41 317)	(449 301)	1087%
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	7 197 066	4 985 078	2 211 988	44%
Impôts sur le revenu	(1 557 753)	(1 169 554)	(388 200)	33%
BÉNÉFICES DE L'EXERCICE	5 639 312	3 815 524	1 823 788	48%

(*) L'**EBITDA** correspond au résultat net ajusté des produits financiers, des impôts, des amortissements des immobilisations, des provisions et des réductions de valeur des créances. L'**EBITDA** ainsi défini représente l'indicateur utilisé par le Groupe pour suivre et évaluer sa performance opérationnelle. Comme il n'est pas défini comme une mesure comptable selon les normes comptables internationales, il ne doit pas être considéré comme une mesure alternative pour évaluer les performances des résultats d'exploitation.

(**) L'**EBIT** correspond au résultat net ajusté des produits financiers et des impôts. La composition de l'**EBITDA** et de l'**EBIT** n'étant pas régie par les normes comptables pertinentes, les critères de détermination appliqués par le Groupe peuvent ne pas être homogènes avec ceux adoptés par d'autres entités et donc ne pas être comparables.

Nous rappelons que le poste « Autres produits » comprend à la fois des subventions publiques pour 781 000 euros dont 420 000 euros relatifs au crédit d'impôt sur l'augmentation de la variation des stocks ; 240 000 euros de titre II Covid reçus pour faire face à la crise de la pandémie ; la part de la prime de cotation des PME pour 82 000 euros pour les frais engagés pour la cotation sur le marché Euronext Growth Milan et d'autres produits et revenus divers pour 564 000 euros réalisés sur la vente de meubles à Horizon (pour plus d'informations, voir la note 45 « Transactions avec les parties liées »).

Il convient de noter que les coûts des matières premières ont augmenté parallèlement à l'augmentation des revenus. Les coûts des services ont augmenté de 149 000 euros et ont été principalement affectés par la partie comptabilisée au coût relative aux frais de conseil engagés pour soutenir le processus de cotation qui s'est terminé le 25 novembre 2021.

Le coût du personnel, qui a augmenté de 438 000 euros, a d'abord été affecté par la réouverture partielle résultant de l'amélioration de la situation pandémique due à Covid-19 et de la suppression subséquente de certaines restrictions, ainsi que par la non-utilisation du CIG (caisse de garantie des salaires).

Le solde de la gestion financière, une charge en 2021 de 490 000 euros et en 2020 pour 41 000 euros, est principalement affecté par les pertes de change plus importantes réalisées sur l'exercice 2021.

Principales données de l'état de la situation financière du Groupe

L'état de la situation financière consolidée du Groupe, comparé à celui du 31 décembre 2020, est le suivant :

(en euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Immobilisations corporelles	1 375 266	1 961 109
Immobilisations incorporelles	23 058	15 185
Droits d'utilisation	6 635 092	7 789 800
Placements en actions dans des filiales	0	0
Autres actifs à long terme	424 478	479 103
Créances sur d'autres sociétés	0	0
Actif d'impôt différé	1 261 777	1 543 811
Actifs à long terme (A)	9 719 671	11 789 008
Stocks	8 733 667	10 981 873
Créances commerciales	227 184	179 780
Autres créances à court terme	1 320 113	737 372
Créances fiscales	184 568	17 222
Actifs à court terme de l'exercice (B)	10 465 532	11 916 248
Dettes commerciales	(4 890 388)	(6 591 368)
Dettes fiscales	(2 235 182)	(3 031 106)
Autres dettes et engagements à court terme	(465 652)	(1 540 147)
Provisions pour risques et charges	0	0
Passifs à court terme de l'exercice (B)	(7 591 222)	(11 162 621)
Fonds de roulement net* (D) = (B) + (C)	2 874 310	753 627
Passifs liés à des avantages sociaux futurs	(929 803)	(692 147)
Provisions pour risques et charges	(42 531)	(42 531)
Autres passifs et dettes à long terme	(94 500)	(58 000)
Impôts différés passif	(108)	(52 257)
Passif à moyen/long terme (E)	(1 066 943)	(844 936)
CAPITAL INVESTI** (A) + (D) + (E)	11 527 039	11 697 700
Capitaux propres	23 654 135	11 838 234
Dettes nettes à long terme	9 862 837	12 304 389
Liquidités nettes à court terme	(21 989 934)	(12 444 923)
CAPITAUX PROPRES ET POSITION FINANCIÈRE NETTE	11 527 039	11 697 700

(*) Le **Fonds de roulement net** est calculé comme la somme des Stocks, des Créances commerciales, des Autres créances à court terme et des Créances fiscales, déduction faite des Dettes commerciales, des Dettes pour retours, des Dettes fiscales et des Autres dettes et passifs à court terme.

(**) Le **Capital Investi** est la somme du fonds de roulement net et des actifs immobilisés, nets des dettes à long terme et des provisions. Étant donné que le fonds de roulement net et le capital investi net ne sont pas identifiés comme des mesures comptables selon les normes comptables de référence, les critères de détermination appliqués par le Groupe peuvent ne pas être homogènes avec ceux adoptés par d'autres entités et peuvent donc ne pas être comparables.

Principales données financières du Groupe

La dette financière nette du Groupe au 31 décembre 2021, comparée à celle du 31 décembre 2020, est la suivante :

(en euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
A - Trésorerie	26 455 694	15 405 808
B - Équivalents de trésorerie	0	0
C - Autres actifs financiers à court terme	0	0
D - Liquidités (A + B + C)	26 455 694	15 405 808
E - Dettes financières à court terme	(2 951 044)	(1 477 061)
F - Partie courante des dettes financières à long terme	(1 514 716)	(1 483 823)
G - Dettes financières à court terme (E + F)	(4 465 760)	(2 960 885)
H - Dettes financières nettes à court terme (D + G)	21 989 934	12 444 923
I - Autres dettes financières à long terme	(8 656 468)	(10 699 900)
J - Titre de créances	0	0
K - Dettes commerciales et autres dettes à long terme	(1 206 369)	(1 604 489)
L - Dettes financières à long terme (I + J + K)	(9 862 837)	(12 304 389)
M - Dettes financières (H + L)	12 127 096	140 535
N - Dettes financières résultant de l'application de l'IFRS 16	(6 946 520)	(8 067 866)
O - Dette financière nette ajustée (M - N)	19 073 616	8 208 401

La dette financière nette (M) de l'exercice a diminué d'environ 11 987 000 euros par rapport à l'exercice précédent ; cette variation est due aux dispositions combinées de l'augmentation des liquidités due au processus de cotation en bourse et à la signature de nouveaux prêts avec les banques, ainsi qu'aux remboursements des prêts existants conformément aux plans d'amortissement.

Il a été jugé opportun de présenter, dans le tableau précédent, également la dette financière nette ajustée, qui exclut, par rapport au calcul décrit précédemment, la dette pour les droits d'utilisation égale à 6 947 000 euros reconnue au 31.12.2021 (8 068 000 euros au 31.12.2020), et qui, conformément à la norme comptable IFRS 16, est classée dans le poste Autres dettes financières. Déduction faite de ce montant, la position financière nette au 31.12.2021 est positive et s'élève à 19 074 000 euros (8 208 000 euros au 31.12.2020).

Indicateurs économiques et d'efficacité du Groupe

Pour une meilleure description des revenus, des fonds propres et de la situation financière du Groupe, les tableaux ci-dessous présentent certains ratios de rentabilité, de fonds propres et financiers comparés aux mêmes ratios au 31 décembre 2020.

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
EBITDA	9 516 965	6 494 979
Marge EBITDA	36,05%	30,67%
RCP avant impôt (résultat avant impôt de la période/capitaux propres)	30,43%	42,11%
RDI (EBIT/Actif total)	16,48%	12,85%
TRO (EBIT/Revenus)	29,12%	23,73%

Les indices économiques¹ confirment la dynamique déjà commentée et les résultats de gestion obtenus. Au 31 décembre 2021, une forte croissance de l'EBITDA a été enregistrée, qui s'élève à 36,05% des revenus contre 30,67% l'année précédente.

Le tableau ci-dessous présente quelques ratios des états financiers² qui décrivent (i) les modes de financement des emprunts à moyen/long terme et (ii) la composition des sources de financement, comparés aux mêmes ratios relatifs aux états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Le ratio actuel montre la capacité du Groupe à rembourser ses dettes. Dans les deux périodes de comparaison, le ratio met en évidence la capacité de l'entreprise à couvrir ses dettes avec ses propres actifs. Cet indicateur montre une amélioration au 31 décembre 2021 par rapport à la période de comparaison, principalement en raison de l'augmentation des actifs disponibles.

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Ratio à court terme (Actif à court terme / Passif à court terme)	3,06	1,93
Ratio de liquidité restreinte (actif à court terme - Stocks)/Passif à court terme	2,34	1,16
Actif immobilisé (CP - Immobilisations)	13 934 464	49 226
Actifs/passifs immobilisés et marge des fonds propres (CP+MLP-Immobilisations)	24 864 244	13 198 550

Principales données économiques de la Société Mère

Le tableau suivant présente les résultats de la Société mère. Les résultats obtenus en termes de chiffre d'affaires, de résultat d'exploitation et de résultat avant impôt au 31 décembre 2021 et 2020 respectivement :

(en euros)	1er janvier 2021 - 31 décembre 2021	1er janvier 2020 - 31 décembre 2020	Variations	Variation en %
Revenus des contrats avec les clients	19 898 713	14 472 533	5 426 180	37,49%
Bénéfice d'exploitation brut (EBITA)	7 019 627	3 202 327	3 817 300	119,20%
Résultat d'exploitation	5 291 726	1 861 394	3 430 332	184,29%
Résultat avant impôts	5 028 685	1 634 038	3 394 647	207,75%
Résultat pour la période	3 888 637	1 189 841	2 698 796	226,82%

¹ROE (Return On Equity) - Il décrit le rapport entre le résultat avant impôt et les fonds propres de l'entreprise. Il résume la rentabilité et le rendement des fonds propres.

ROI (Return On Investment) - (RDI) Il décrit le rapport entre le résultat d'exploitation et le total des actifs. Il exprime la rentabilité ordinaire du capital investi. Par rentabilité ordinaire, on entend celle brute de la gestion financière et de la charge fiscale.

ROS (Return On Sales) - (TRO) Il décrit le rapport entre le résultat d'exploitation et le produit des ventes. Il exprime en pourcentage la marge d'exploitation réalisée sur les ventes de l'activité principale, la rentabilité principale étant celle brute de la gestion financière et de la charge fiscale.

²Marge de l'actif immobilisé/capitaux propres (également appelée marge de couverture de l'actif immobilisé) - Elle mesure, en termes absolus, la capacité de l'entreprise à financer l'actif immobilisé avec ses propres capitaux, ou avec les sources apportées par les actionnaires. Elle permet d'évaluer si les fonds propres sont suffisants ou non pour couvrir les actifs immobilisés.

Ratio immobilisations/fonds propres (également appelé couverture des immobilisations) - Il mesure en pourcentage la capacité de l'entreprise à financer les immobilisations avec ses fonds propres. Il permet d'évaluer le rapport en pourcentage entre les capitaux propres (y compris le bénéfice ou la perte de l'exercice) et le total des actifs immobilisés.

Les revenus pour 2021 ont augmenté de 37,49% par rapport à ceux de la période précédente, enregistrant une hausse de 5 426 000 euros, en raison de la contraction des ventes essentiellement déterminée par la période de fermeture imposée pour faire face à la pandémie de Covid-19.

Partant d'un résultat avant impôts de 5 029 000 euros (1 635 000 euros en 2020), le résultat final de la période est égal à 3 889 000 euros (1 190 000 euros en 2020).

Le compte de résultat reclassé de la société mère Take Off comparé à celui de la même période en 2020 est le suivant :

(en euros)	1er janvier 2021		Variations	Variation en %
	31 décembre 2021	1er janvier 2020 - 31 décembre 2020		
Revenus des contrats avec les clients	19 898 713	14 472 533	5 426 180	37%
REVENUS	19 898 713	14 472 533	5 426 180	37%
Autres revenus	1 494 707	1 032 308	462 399	45%
Coûts des matières premières, des matières auxiliaires et des consommables et variation des stocks	(8 977 791)	(7 339 233)	(1 638 558)	22%
Coûts de services	(1 411 498)	(1 298 524)	(112 974)	9%
Charges de personnel	(3 765 809)	(3 373 059)	(392 750)	12%
Autres coûts d'exploitation	(218 696)	(291 698)	73 002	-25%
EBITDA	7 019 627	3 202 327	3 817 300	119%
Amortissements et dépréciations	(1 727 901)	(1 340 933)	(386 968)	29%
EBIT	5 291 726	1 861 394	3 430 332	184%
Résultat financier	(263 041)	(227 356)	(35 685)	16%
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	5 028 685	1 634 038	3 394 647	208%
Impôts sur le revenu	(1 140 048)	(444 197)	(695 851)	157%
RÉSULTAT POUR LA PÉRIODE	3 888 637	1 189 841	2 698 796	227%

Nous rappelons que le poste « Autres produits » comprend à la fois des subventions publiques pour 781 000 euros dont 420 000 euros relatifs au crédit d'impôt sur l'augmentation de la variation des stocks ; 240 000 euros de titre II Covid reçus pour faire face à la crise de la pandémie ; la part de la prime de cotation des PME pour 82 000 euros pour les frais engagés pour la cotation sur le marché Euronext Growth Milan et d'autres produits et revenus divers pour 564 000 euros réalisés sur la vente de meubles à Horizon (pour plus d'informations, voir la note 45 « Transactions avec les parties liées »).

Il convient de noter que les coûts des matières premières ont augmenté parallèlement à l'augmentation des revenus. Les coûts des services ont augmenté de 113 000 euros et ont été principalement affectés par la partie comptabilisée au coût relative aux frais de conseil engagés pour soutenir le processus de cotation qui s'est terminé le 25 novembre 2021.

Le coût du personnel, qui a augmenté de 393 000 euros, a d'abord été affecté par la réouverture partielle résultant de l'amélioration de la situation pandémique due à Covid-19 et de la suppression subséquente de certaines restrictions, ainsi que par la non-utilisation du CIG (caisse de garantie des salaires).

Le solde de la gestion financière, une charge de 263 000 euros en 2021 et 227 000 euros en 2020, est principalement affecté par les intérêts sur les hypothèques et les prêts contractés par Take Off, ainsi que par les charges financières sur les contrats de droits d'utilisation.

Principales données de l'état de la situation financière de la Société mère

L'état de la situation financière de la Société mère Take Off, comparé à celui du 31 décembre 2020, est présenté ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Immobilisations corporelles	1 361 365	1 951 743
Immobilisations incorporelles	16 111	15 185
Droits d'utilisation	6 364 739	7 423 281
Placements en actions dans des filiales	250 000	0
Autres actifs à long terme	408 518	398 590
Actif d'impôt différé	128 355	162 031
Actifs à long terme (A)	8 529 088	9 950 830
Stocks	5 152 481	7 320 936
Créances commerciales	93 931	34 447
Autres créances à court terme	592 763	179 723
Créances fiscales	182 338	15 473
Actifs à court terme de l'exercice (B)	6 021 513	7 550 579
Dettes commerciales	(1 920 645)	(3 932 546)
Dettes fiscales	(1 124 612)	(1 741 597)
Autres dettes et engagements à court terme	(430 509)	(1 508 012)
Passifs à court terme de l'exercice (B)	(3 475 766)	(7 182 155)
Fonds de roulement net (D) = (B) + (C)	2 545 747	368 424
Passifs liés à des avantages sociaux futurs	(748 434)	(524 456)
Provisions pour risques et charges	(42 531)	(42 531)
Impôts différés passif	(108)	(108)
Passif à moyen/long terme (E)	(791 074)	(567 095)
CAPITAL INVESTI (A) + (D) + (E)	10 283 761	9 752 159
Capitaux propres	20 600 584	8 286 688
Dettes financières à long terme	8 379 775	10 390 767
Dettes financières à court terme	(18 696 597)	(8 925 296)
CAPITAUX PROPRES ET POSITION FINANCIÈRE NETTE	10 283 761	9 752 159

Principales données financières de la Société Mère

La dette financière nette de la Société mère Take Off au 31 décembre 2021, comparée à celle du 31 décembre 2020, est la suivante :

(en euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
A - Trésorerie et équivalents de trésorerie	23 129 918	11 798 400
B - Équivalents de trésorerie	0	0
C - Autres actifs financiers à court terme	0	0
D - Liquidités (A + B + C)	23 129 918	11 798 400
E - Dettes financières à court terme	(816 926)	(352 170)
F - Partie courante des dettes financières à long terme	(3 616 395)	(2 520 934)
G - Dettes financières à court terme (E + F)	(4 433 321)	(2 873 104)
H - Dettes financières nettes à court terme (D + G)	18 696 597	8 925 296
I - Autres dettes financières à long terme	(8 379 775)	(10 390 767)
J - Titre de créances	0	0
K - Dettes commerciales et autres dettes à long terme	0	0
L - Dettes financières à long terme (I + J + K)	(8 379 775)	(10 390 767)
M - Dettes financières (H + L)	10 316 822	(1 465 471)
N - Dettes financières résultant de l'application de l'IFRS 16	(6 637 387)	(7 670 952)
O - Dette financière nette ajustée (M - N)	16 954 209	6 205 481

La dette financière nette (M) de l'exercice a diminué d'environ 11 782 000 euros par rapport à l'exercice précédent ; cette variation est due aux dispositions combinées de l'augmentation des liquidités due au processus de cotation en bourse et à la signature de nouveaux prêts avec les banques, ainsi qu'aux remboursements des prêts existants conformément aux plans d'amortissement.

Il a été jugé opportun de présenter, dans le tableau précédent, également la position financière nette ajustée, qui exclut, par rapport au calcul décrit précédemment, la dette pour les Droits d'utilisation s'élevant à 6 637 000 euros comptabilisée au 31.12.2021 (7 671 000 euros au 31.12.2020), et qui, conformément à la norme comptable IFRS 16, est classée dans le poste Autres dettes financières. Déduction faite de ce montant, la dette financière nette au 31.12.2021 est positive et égale à 16 954 000 euros (6 205 000 euros au 31.12.2020).

Indicateurs économiques et d'efficacité de la Société mère

Pour une meilleure description du revenu, des fonds propres et de la situation financière de la société mère Take Off, les tableaux ci-dessous présentent quelques ratios de rentabilité, de fonds propres et financiers comparés aux mêmes ratios au 31 décembre 2020.

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
EBITDA	7 019 627	3 202 327
Marge EBITDA	35,28%	22,13%
RCP avant impôt (résultat avant impôt de la période/capitaux propres)	24,41%	19,72%
RDI (EBIT/Actif total)	14,04%	6,35%
TRO (EBIT/Revenus)	26,59%	12,86%

Les indicateurs économiques³ confirment la dynamique déjà commentée et les résultats de gestion obtenus. Au 31 décembre 2021, une forte croissance de l'EBITDA a été enregistrée, qui s'élève à 35,28% des revenus contre 22,13% l'année précédente. L'augmentation de l'EBITDA est due à l'augmentation du chiffre d'affaires par rapport à la même période de 2020, cette dernière étant caractérisée par des fermetures généralisées dues à la Covid-19, ainsi qu'à l'augmentation des subventions publiques reçues.

Le tableau ci-dessous présente quelques ratios des états financiers⁴ qui décrivent (i) les modes de financement des emprunts à moyen/long terme et (ii) la composition des sources de financement, comparés aux mêmes ratios relatifs aux états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Le ratio courant montre la capacité de la société mère Take Off à rembourser ses dettes. Dans les deux périodes de comparaison, le ratio met en évidence la capacité de l'entreprise à couvrir ses dettes avec ses propres actifs. Cet indicateur montre une amélioration au 31 décembre 2021 par rapport à la période de comparaison, principalement en raison de l'augmentation des actifs disponibles.

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Ratio à court terme (Actif à court terme / Passif à court terme)	3,69	1,92
Ratio de liquidité restreinte (actif à court terme - Stocks)/Passif à court terme	3,03	1,20
Actif immobilisé (CP - Immobilisations)	12 071 496	- 1 664 142
Actifs/passifs immobilisés et marge des fonds propres (CP+MLP-Immobilisations)	21 242 344	9 293 720

Informations relatives à l'environnement et au personnel

Compte tenu du rôle social de la société, également mis en évidence par le document sur le rapport de gestion du National Institute of Chartered Accountant, il est jugé opportun de fournir les informations suivantes relatives à l'environnement et au personnel :

Personnel

Au cours de la période de référence :

- aucun accident grave sur le lieu de travail n'a entraîné de blessures graves pour le personnel inscrit au registre des employés ;

³ROE (Return On Equity) - Il décrit le rapport entre le résultat avant impôt et les fonds propres de l'entreprise. Il résume la rentabilité et le rendement des fonds propres.

ROI (Return On Investment) - (RDI) Il décrit le rapport entre le résultat d'exploitation et le total des actifs. Il exprime la rentabilité ordinaire du capital investi. Par rentabilité ordinaire, on entend celle brute de la gestion financière et de la charge fiscale.

ROS (Return On Sales) - (TRO) Il décrit le rapport entre le résultat d'exploitation et le produit des ventes. Il exprime en pourcentage la marge d'exploitation réalisée sur les ventes de l'activité principale, la rentabilité principale étant celle brute de la gestion financière et de la charge fiscale.

⁴Marge de l'actif immobilisé/capitaux propres (également appelée marge de couverture de l'actif immobilisé) - Elle mesure, en termes absolus, la capacité de l'entreprise à financer l'actif immobilisé avec ses propres capitaux, ou avec les sources apportées par les actionnaires. Elle permet d'évaluer si les fonds propres sont suffisants ou non pour couvrir les actifs immobilisés.

Ratio immobilisations/fonds propres (également appelé couverture des immobilisations) - Il mesure en pourcentage la capacité de l'entreprise à financer les immobilisations avec ses fonds propres. Il permet d'évaluer le rapport en pourcentage entre les capitaux propres (y compris le bénéfice ou la perte de l'exercice) et le total des actifs immobilisés.

- il n'y a pas eu de charges relatives à des maladies professionnelles impliquant des salariés ou d'anciens salariés et des causes de mobbing pour lesquelles l'entreprise a été déclarée définitivement responsable.

Au cours de la période, le Groupe a réalisé des investissements pour la sécurité du personnel.

Les effectifs au 31 décembre 2021, nets des cessations d'activité, sont les suivants :

(Nb unités)	31-Déc-21	31-Déc-20	Variations
Take OFF			
Cadres	2	2	0
Employés de bureau	5	6	(1)
Travailleurs manuels	192	184	8
Over			
Employés de bureau	8	8	0
Travailleurs manuels	12	13	(1)
Total	219	213	6

La formation joue un rôle décisif pour notre entreprise compte tenu de l'évolution constante des tendances dans le secteur de la mode. La formation du personnel visait à développer les compétences techniques et commerciales de tous les employés. En particulier, un engagement important a été consacré au secteur commercial, qui est définitivement stratégique.

Environnement

Grâce aux investissements destinés à la restructuration de nos sièges sociaux, nous avons adapté ceux-ci à toutes les exigences des dispositions législatives en vigueur en matière d'environnement.

En matière de sécurité, nous avons confié à un professionnel externe la mission de dispenser des formations sur la prévention des risques sur le lieu de travail, toujours dans le respect de la législation en vigueur.

Investissements

Au cours de l'exercice, des investissements ont été réalisés dans les domaines suivants :

(en euros)	1er janvier 2021 - 31 décembre 2021	1er janvier 2020 - 31 décembre 2020
Investissements dans des immobilisations incorporelles	12 913	12 772
Investissements en immobilisations corporelles	399 693	1 953 421
Placements en actions	0	100 000
Total Investissements	412 606	2 066 193

Activités de recherche et de développement

Conformément à l'article 2428, paragraphe 2, numéro 1, du Code civil italien, les informations suivantes sont reconnues : Take Off et Over n'ont pas effectué d'activités de recherche et de développement au cours de l'exercice.

Relations avec les parties liées

Au cours de la période considérée, des relations commerciales et financières ont été entretenues avec des parties liées. Toutes les transactions commerciales ont eu lieu dans des conditions de pleine concurrence, tandis que les transactions financières sont toutes non rémunérées. Ces relations, qui ne comprennent pas les transactions atypiques et/ou inhabituelles, sont régies par le principe de pleine concurrence.

Actions propres et actions/quotas des sociétés mères

La société ne possède pas et n'a pas acquis ou cédé d'actions propres ou de parts de sociétés mères au cours de la période, que ce soit directement ou par l'intermédiaire d'une société de fiducie ou d'un tiers.

Principaux risques et incertitudes

Les principaux éléments de risque auxquels la Société et le Groupe sont exposés sont décrits ci-dessous, identifiables par type : stratégique, opérationnel, financier et de conformité.

Risques de marché et risques stratégiques

Risques de marché liés aux changements sociaux, économiques et politiques

Le marché de l'habillement est fortement dépendant des ressources financières et de la propension à dépenser des consommateurs ainsi que de la tendance générale de l'économie. Des événements d'instabilité politique et/ou de récession économique, ainsi que des événements susceptibles d'affecter négativement la confiance du type de clients auxquels le Groupe s'adresse pourraient avoir des répercussions négatives sur la situation économique, financière et des fonds propres du Groupe. Le marché en question est également étroitement lié à l'évolution de la propension à consommer ainsi qu'aux changements éventuels des modes de vie.

Risques liés à la concurrence

Le marché de l'habillement est très concurrentiel et il ne peut donc être exclu que, dans les prochaines années, de nouvelles entreprises se positionnent sur le segment dans lequel le Groupe opère, devenant ainsi des concurrents directs du Groupe.

Risques liés à la définition et à la mise en œuvre des stratégies

Dans la formulation de sa stratégie, le Groupe prend en compte certaines hypothèses relatives à la tendance économique et à l'évolution de la demande d'habillement dans les différentes zones géographiques et aux perspectives des sites potentiels d'implantation de ses points de vente. Si le Groupe n'est pas en mesure de mettre en œuvre sa stratégie et/ou si les postulats de base sur lesquels le Groupe a fondé sa stratégie ne s'avèrent pas corrects, l'activité et les perspectives du Groupe pourraient être affectées de manière négative.

Risques opérationnels

Risque associé aux points de vente gérés directement

Le risque lié à la gestion des points de vente actuellement existants est principalement lié aux éventuelles difficultés de renouvellement des contrats de location existants, au coût plus élevé des loyers et à la baisse des ventes.

Quant à l'ouverture de nouveaux points de vente, il est à noter que l'augmentation des coûts associés aux nouvelles ouvertures peut ne pas être accompagnée d'une croissance adéquate des revenus. Dans le scénario concurrentiel dans lequel le Groupe opère, la possibilité d'étendre le réseau de magasins en gestion directe (DOS) dépend de la capacité d'obtenir la disponibilité, dans des conditions économiquement soutenables, d'espaces situés dans des positions jugées stratégiques par le Groupe. En effet, le Groupe pourrait se trouver en concurrence, dans la recherche de nouveaux espaces, avec d'autres opérateurs de détail, dotés de capacités économiques et financières similaires ou supérieures aux siennes.

Risque lié aux points de vente gérés par des franchisés

Une partie du réseau de distribution du Groupe est représentée par des points de vente gérés par des franchisés, avec lesquels le Groupe privilégie généralement des relations commerciales consolidées dans le temps. La rupture des relations commerciales existantes avec les principaux distributeurs indirects, l'impossibilité de développer de nouvelles relations commerciales ou une diminution significative des revenus correspondants, pourraient avoir des effets négatifs sur l'activité du Groupe. Par ailleurs, le non-respect, par les points de vente gérés indirectement, d'une politique commerciale conforme à l'image du Groupe pourrait porter atteinte à la réputation de la société, ainsi qu'aux ventes correspondantes.

Risque de perte de personnel clé et de savoir-faire

Ce risque est lié à la dépendance importante que le Groupe peut avoir à l'égard de certaines personnalités dirigeantes qui, à ce jour, sont considérées comme des ressources stratégiques, car elles ne sont pas réputées pouvoir être remplacées facilement et rapidement, que ce soit en interne ou en externe. L'absence de contribution de ce personnel pourrait entraîner la perte d'opportunités commerciales, une baisse des revenus, une hausse des coûts ou une atteinte à l'image de l'entreprise.

Risques liés à la sécurité informatique, à la gestion et à la diffusion des données

Les technologies de l'information (IT) sont actuellement l'un des principaux facteurs permettant d'atteindre les objectifs commerciaux de l'entreprise. Le risque informatique est donc lié au degré significatif de dépendance du Groupe et des processus opérationnels respectifs à l'égard de la composante informatique. Plus précisément, il s'agit du risque de subir une perte économique, de réputation et de parts de marché découlant de la possibilité qu'une menace donnée, qu'elle soit accidentelle ou intentionnelle, exploite une vulnérabilité à la fois implicite dans la technologie elle-même et découlant de l'automatisation des processus opérationnels de l'entreprise, provoquant un événement capable de compromettre la sécurité des actifs informationnels de l'entreprise en termes de confidentialité, d'intégrité et de disponibilité.

Risques liés au changement climatique

Le Groupe surveille constamment les dernières réglementations gouvernementales sur les questions liées au climat. Pour l'instant, aucune législation ayant un impact sur le Groupe n'a été approuvée. Le Groupe ajustera les hypothèses clés utilisées dans les calculs de la valeur d'utilité et la sensibilité aux changements d'hypothèses si un changement s'avère nécessaire.

Risques financiers

En ce qui concerne les risques financiers, se référer aux notes explicatives (voir note 41 « Instruments financiers - juste valeur et gestion des risques »).

Risques de conformité

Risque fiscal

Le Groupe est habituellement soumis à la vérification de ses déclarations et obligations fiscales par les autorités fiscales. Les contrôles visant à limiter le risque fiscal mis en place par la direction en matière de conformité fiscale ne peuvent pas exclure totalement le risque de redressement fiscal.

Risque lié à l'évolution du cadre réglementaire national dans lequel opère la Société

Le Groupe est soumis aux réglementations applicables aux produits commercialisés. Les règles relatives à la protection des consommateurs, à la concurrence, à la santé et à la sécurité des travailleurs et à l'environnement revêtent une importance particulière, compte tenu également de la pandémie de Covid-19 en cours.

L'émission de nouvelles réglementations ou la modification des réglementations en vigueur pourrait obliger le Groupe à adopter des normes plus strictes, ce qui pourrait entraîner des coûts d'adaptation des structures de vente ou, encore une fois, limiter les activités des entreprises, avec un effet négatif sur ses perspectives de croissance.

Autres informations pertinentes

Les deux sociétés du Groupe ont confié, au cours des premiers mois de 2021, un mandat à une société de conseil de premier plan pour l'adoption d'un modèle d'organisation et de gestion conformément au décret législatif n° 231/2001 et la désignation de l'organe de surveillance.

Situation économique

Dès les premiers mois de 2020 jusqu'en 2021, le scénario national et international a été affecté négativement par la pandémie causée par la Covid-19. Les stratégies de confinement mises en œuvre par de nombreux gouvernements, dont le nôtre, pour faire face à la propagation du virus ont eu un impact négatif sur l'ensemble du secteur de la distribution et, en particulier, sur la vente de vêtements.

Le Groupe a su réagir rapidement à cette situation complexe, en réduisant certains coûts et en maintenant un excellent niveau de rentabilité, comme illustré ci-dessus.

La deuxième phase de la pandémie a vu une approche différente de la part des institutions, qui ont tenté de trouver un équilibre difficile entre la nécessité essentielle de préserver la santé et la survie du tissu économique et industriel du pays. Les fermetures partielles imposées par le gouvernement nous permettent de continuer à fonctionner, mais la situation générale est certainement très complexe.

Toutefois, le Groupe, grâce aux politiques de maîtrise des coûts mises en œuvre et à sa capacité de faire face aux difficultés, est non seulement confiant dans la bonne tendance des résultats économiques futurs, bien qu'influencés par les effets de la pandémie, mais considère également qu'il est essentiel de continuer à investir dans son parcours de croissance et de développement, en profitant également des opportunités qui seront générées par la crise éventuelle de certains opérateurs du marché. Bien entendu, l'espoir est que nous puissions rapidement revenir à une situation normale.

Milan, le 28 mars 2022

Le Président du Conseil d'Administration
Aldo Piccarreta

États financiers consolidés

État consolidé de la situation financière

(en euros)	Note	31 décembre 2021	31 décembre 2020
ACTIF			
Actifs à long terme			
Immobilisations corporelles	(8)	1 375 266	1 961 109
Immobilisations incorporelles	(9)	23 058	15 185
Droits d'utilisation	(10)	6 635 092	7 789 800
Autres créances à long terme	(11)	424 478	479 103
Actif d'impôt différé	(12)	1 261 777	1 543 811
TOTAL ACTIFS À LONG TERME		9 719 671	11 789 008
Actif circulant			
Stocks	(13)	8 733 667	10 981 873
Créances commerciales	(14)	227 184	179 780
Autres créances à court terme	(15)	1 320 113	737 372
Créances fiscales	(16)	184 568	17 222
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(17)	26 455 694	15 405 808
TOTAL ACTIF CIRCULANT		36 921 226	27 322 056
TOTAL ACTIF		46 640 898	39 111 065
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		1 562 480	1 000 000
Réserve de primes d'émission		11 682 808	0
Réserve légale		237 333	191 399
Réserve pour la première application des IFRS		2 440 366	2 440 366
Autres réserves		2 233 171	3 780 021
Réserve pour les régimes de prévoyance (OCI)		(141 335)	(122 636)
Bénéfices/pertes des périodes précédentes		0	733 560
Résultat pour la période		5 639 312	3 815 524
TOTAL CAPITAUX PROPRES DU GROUPE		23 654 135	11 838 234
Capitaux propres relatifs aux intérêts minoritaires		0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(18)	23 654 135	11 838 234
PASSIF			
Passif à long terme			
Prêts à moyen et long terme	(19)	3 224 665	4 115 858
Autres passifs financiers à long terme	(20)	5 431 804	6 584 043
dont avec des parties liées	(44)	1 803 333	1 906 118
Passifs liés à des avantages sociaux futurs	(21)	929 803	692 147
Provisions pour risques et charges	(22)	42 531	42 531
Autre passif à long terme	(23)	94 500	58 000
Impôts à payer à long terme		1 206 369	1 604 489
Impôts différés passif	(24)	108	52 257
TOTAL PASSIFS À LONG TERME		10 929 780	13 149 325
Passif à court terme			
Dettes envers les banques et part à court terme des prêts à long terme	(25)	2 951 044	1 477 061
Autres passifs financiers exigibles	(26)	1 514 716	1 483 823
dont avec des parties liées	(44)	156 785	152 918
Dettes commerciales	(27)	4 890 388	6 591 368
Dettes pour les retours	(28)	41 625	68 246
Dettes fiscales	(29)	2 235 182	3 031 106
Autres dettes et engagements à court terme	(30)	424 027	1 471 901
dont avec des parties liées	(44)	0	1 000,000
TOTAL PASSIF À COURT TERME		12 056 983	14 123 506
TOTAL PASSIF		22 986 763	27 272 830
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		46 640 898	39 111 065

Compte de résultat consolidé

(en euros)	Note	1er janvier 2021 - 31 décembre 2021	1er janvier 2020 - 31 décembre 2020
Revenus des contrats avec les clients	(31)	26 398 965	21 180 409
REVENUS		26 398 965	21 180 409
Autres revenus	(32)	1 591 518	1 156 132
<i>dont avec des parties liées</i>	(44)	<i>582 056</i>	<i>450 000</i>
Coûts des matières premières et consommables	(33)	(12 067 419)	(9 966 095)
<i>dont avec des parties liées</i>	(44)	<i>0</i>	<i>(418 405)</i>
Coûts de services	(34)	(1 806 071)	(1 657 204)
Charges de personnel	(35)	(4 311 107)	(3 872 767)
Autres coûts d'exploitation	(36)	(288 922)	(345 495)
Amortissements et dépréciations	(37)	(1 829 281)	(1 468 584)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		7 687 683	5 026 395
Charges financières	(38)	(533 756)	(100 759)
Produits financiers	(39)	43 138	59 442
RÉSULTAT AVANT IMPÔT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		7 197 066	4 985 078
Impôts sur le revenu	(40)	(1 557 753)	(1 169 554)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		5 639 312	3 815 524
BÉNÉFICES DE L'EXERCICE		5 639 312	3 815 524
Imputable à :			
Actionnaires du groupe		5 639 312	3 815 524
Intérêts minoritaires		0	0
<i>Bénéfice par action</i>	(42)	<i>0,52</i>	<i>0,38</i>

État consolidé du résultat global

		1er janvier 2021	1er janvier 2020
		-	-
(en euros)	Note	31 décembre 2021	31 décembre 2020
RÉSULTAT POUR LA PÉRIODE		5 639 312	3 815 524
Autres postes du compte de résultat global			
<i>Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le bénéfice/(perte) de l'exercice (net d'impôts) :</i>			
Profits/(pertes) résultant de l'actualisation des passifs au titre des avantages sociaux futurs.		(24 604)	(48 268)
Impôts différés sur les profits/(pertes) d'actualisation		5 905	11 584
Total des autres éléments du résultat global		(18 699)	(36 684)
<i>Autres éléments du résultat global qui seront ultérieurement reclassés dans le bénéfice/(perte) de l'exercice (nets d'impôts)</i>		-	-
RÉSULTAT GLOBAL POUR LA PÉRIODE		5 620 613	3 778 840
Imputable à :			
Actionnaires du groupe		5 620 613	3 778 840
Intérêts minoritaires		0	0

État consolidé des variations des capitaux propres

(en euros)	Note	Capital social	Réserve de primes d'émission	Réserve légale	Réserve de conversion aux normes IAS/IFRS	Autres réserves	Bénéfices/(pertes) des périodes précédentes	Bénéfice/(perte) de la période	Total
Bilan au 31 décembre 2020		1 000 000	0	191 399	2 440 366	3 657 385	733 560	3 815 524	11 838 234
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	5 639 312	5 639 312
Autres postes du compte de résultat global	-	-	-	-	-	(18 699)	-	-	(18 699)
Bénéfice ou perte global(e) pour la période	-	-	-	-	-	18 699	-	5 639 312	5 620 613
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	45 934	-	4 503 150	(733 560)	(3 815 524)	0
Augmentation de capital social	(19)	250 000	-	-	-	(250 000)	-	-	-
Augmentation du capital social - Euronext Growth Italia		312 480	11 682 808	-	-	-	-	-	11 995 288
Distribution des dividendes	(19)	-	-	-	-	(5 800 000)	0	-	(5 800 000)
Transactions « sous contrôle commun »	(6)	-	-	-	-	-	-	-	0
Bilan au 31 décembre 2021		1 562 480	11 682 808	237 333	2 440 366	2 091 836	0	5 639 312	23 654 135

(en euros)	Note	Capital social	Réserve légale	Réserve de conversion aux normes IAS/IFRS	Autres réserves	Bénéfices/(pertes) des périodes précédentes	Bénéfice/(pertes) de la période	Total
Bilan au 1 janvier 2020		410 000	45 333	2 440 366	6 382 780	(15 105)	3 549 937	12 813 311
Résultat de l'exercice							3 815 524	3 815 524
Autres postes du compte de résultat global					(36 684)			(36 684)
Bénéfice ou perte global(e) pour la période	-	-	-	-	36 684		3 815 524	3 778 840
Affectation du résultat de l'exercice précédent			146 066		2 655 205	748 666	(3 549 937)	(0)
Paieement de l'augmentation résiduelle du capital social	(20)	590 000						590 000
Réserve pour les régimes de prévoyance (OCI) - actualisée					(3 343 916)			0
Spin-off					(2 000 000)			(3 343 916)
Distribution des dividendes	(20)							(2 000 000)
Bilan au 31 décembre 2020		1 000 000	191 399	2 440 366	3 657 385	733 560	3 815 524	11 838 234

État des flux de trésorerie consolidés

(en euros)	Note	1er janvier 2021 - 31 décembre 2021	1er janvier 2021 - 31 décembre 2020
Activités d'exploitation			
Résultat avant impôts des activités poursuivies		7 197 066	4 985 078
Résultat avant impôts		7 197 066	4 985 078
<i>Ajustements pour réconcilier le résultat avant impôt avec le flux de trésorerie net des activités opérationnelles :</i>			
Amortissement et dépréciation des immobilisations corporelles	(37)	296 485	273 778
Amortissement et dépréciation des immobilisations incorporelles et des droits d'utilisation	(37)	1 532 124	1 194 806
Provisions liées à des avantages sociaux futurs	(21)	291 055	144 923
Variation de la juste valeur des instruments financiers		0	51 789
Bénéfice sur la cession d'immobilisations corporelles		(17 600)	(450 000)
Produits financiers	(39)	(43 138)	(59 442)
Charges financières	(38)	533 756	100 759
Autre		0	(91 735)
Variations du fonds de roulement			
Créances commerciales	(14)	(47 404)	541 585
Autres créances à court terme	(15)	(750 086)	(340 169)
Stocks	(13)	2 248 206	(3 655 319)
Dettes commerciales et contractuelles	(27)-(28)	(1 727 601)	502 620
Autres dettes à court terme	(30)	(651 140)	(79 150)
Variation nette des créances et dettes à long terme	(11) - (23)	91 125	(408 707)
Variation nette des actifs et passifs d'impôts différés	(12) - (24)	241 377	449 727
Palements des avantages sociaux pour les employés	(21)	(78 637)	0
Intérêts (payés)/recouvrés		(488 243)	(37 705)
Impôts sur le revenu payés		(2 148 531)	(1 383 531)
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles		5 471 485	1 739 307
Activités d'investissement			
Investissements en immobilisations corporelles	(8)	(399 693)	(1 953 421)
Cessions d'immobilisations corporelles	(8)	706 651	27 101
Investissements dans des immobilisations incorporelles	(9) - (10)	(12 913)	(12 772)
Placements en actions dans des filiales		0	(100 000)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		294 045	(2 006 209)
Activités de financement			
Nouveaux prêts à moyen et long terme	(19) - (25)	1 754 700	5 302 170
Remboursement de prêts à moyen/long terme	(19) - (25)	(1 171 910)	(842 832)
Variation nette des autres actifs financiers à court terme		0	56 429
Remboursement de dettes financières pour les droits d'utilisation sur les contrats de location	(20) - (26)	(1 493 722)	(1 035 332)
Augmentation de capital social	(17)	11 995 580	590 000
Dividendes payés	(17)	(6 800 000)	(1 000 000)
Flux de trésorerie net provenant d'activités de financement		4 284 648	3 070 435
(Diminution)/Augmentation nette de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des dépôts à court terme		11 050 178	2 803 533
Encaisse d'ouverture et dépôts à court terme		15 405 808	12 602 274
Encaisse de fermeture et dépôts à court terme		26 455 986	15 405 807

Notes explicatives sur les états financiers consolidés

Notes explicatives sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2021.

1. Informations sur la société et structure des états financiers consolidés

Take Off est une société anonyme constituée en Italie et inscrite au registre des sociétés de Milan sous le numéro 04509190759 (ci-après dénommée simplement « Take Off »). Le siège social est situé à MILAN (MI), Via Montenapoleone 8.

Take Off exerce son activité dans le secteur du commerce de détail d'articles d'habillement, sur la base du schéma de la chaîne de magasins d'usine (OUTLET), en utilisant différents points de vente situés sur tout le territoire national et en particulier dans le sud de l'Italie.

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 représentent les premiers états financiers préparés par la société et ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (ci-après, " IAS / IFRS ") publiées par l'International Accounting Standard Board (IASB) et adoptées par l'Union européenne, en exerçant l'option prévue par l'art. 4 paragraphe 5 du décret législatif n°. 38/2005, et selon les critères prévus par les dispositions du décret législatif n°. 127 du 09/04/1991.

Les états financiers consolidés comprennent le compte de résultat consolidé, l'état consolidé du résultat global comptabilisé au cours de l'exercice, l'état consolidé de la situation financière, l'état des variations des capitaux propres consolidés, l'état consolidé des flux de trésorerie, ainsi que les présentes notes explicatives. Par conséquent, afin de fournir de meilleures informations, les états financiers consolidés du groupe sont accompagnés du Rapport de gestion, présenté avec le Rapport de gestion des états financiers de la Société mère Take Off S.p.A. dans un document unique, comme le prévoit l'art. 40, paragraphe 2 bis, du décret législatif n° 127/91. 127/91.

La publication des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 a été autorisée par le Conseil d'administration le 28 mars 2022.

Dans les présentes notes explicatives, l'état de rapprochement a été préparé entre les capitaux propres et le bénéfice net de la Société mère et les capitaux propres et le bénéfice net attribuables au Groupe.

Ces états financiers consolidés sont établis en euros, qui est la monnaie fonctionnelle de la Société, tout comme les notes explicatives, sauf indication contraire.

Les formats d'états financiers adoptés sont conformes à ceux prévus par les normes comptables de référence et en particulier :

- l'état de la situation financière a été préparé en classant les actifs et les passifs selon le critère « court ou long terme » ;
- le compte de résultat a été préparé en classant les coûts d'exploitation par nature ;
- le compte de résultat global comprend non seulement le résultat de la période selon le compte de résultat, mais aussi les variations des capitaux propres autres que celles avec les actionnaires ;

- le tableau des flux de trésorerie a été préparé en présentant les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles selon la « méthode indirecte », comme le permet la norme IAS 7 (Tableau des flux de trésorerie). Dans ce contexte, la décision a été prise de présenter le montant des intérêts payés et perçus comme faisant partie des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles
- l'état des variations des capitaux propres a été préparé en fournissant des preuves séparées des autres éléments du compte de résultat global.

Compte tenu du fait qu'il s'agit des premiers états financiers consolidés, la comparaison des éléments de nature patrimoniale et économique a été effectuée avec les valeurs consolidées au 31 décembre 2020 et pour l'exercice clos à cette date approuvées par le Conseil d'administration le 8 novembre 2021. Les valeurs au 31 décembre 2020 et pour l'exercice clos à cette date ont été préparées en partant des situations financières et économiques de Take Off et d'OVER au 31 décembre 2020 et en procédant ensuite à l'agrégation des soldes économiques et des fonds propres correspondants des deux sociétés ainsi qu'à l'application des écritures d'ajustement pro-forma pour donner un effet rétroactif à l'Acquisition. Pour plus de détails, voir la note 2.2 ci-dessous qui illustre les changements de périmètre et les critères de consolidation connexes adoptés. Il convient de noter que Take Off est soumise à la gestion et à la coordination de la holding Summit S.p.A., également basée à Milan, code fiscal et numéro de TVA 08274180721. Over est à son tour soumise à la gestion et à la coordination de Take Off S.p.A.

Les états financiers consolidés ont été établis dans une perspective de continuité d'exploitation en appliquant la méthode du coût historique, à l'exception des éléments des états financiers qui, selon les normes IAS/IFRS, sont comptabilisés à leur juste valeur, comme indiqué dans les critères d'évaluation des éléments individuels, et des actifs à long terme et des groupes de cession classés comme détenus en vue de la vente qui sont évalués à la valeur la plus basse entre la valeur comptable et la juste valeur nette des coûts de vente.

Les notes explicatives montrent, par rapport aux différents postes, les changements intervenus au cours de la période.

2. Périmètre de consolidation, variations de la consolidation, méthode de consolidation, principes de consolidation et critères d'évaluation appliqués

2.1 Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société mère et ceux des filiales.

Selon les dispositions de la norme IFRS 10, le contrôle est obtenu lorsque le Groupe est exposé à des rendements variables, ou détient des droits sur ces rendements, découlant de la relation avec la société émettrice et a la capacité d'influer sur ces rendements, par l'exercice d'un pouvoir propre sur la société émettrice. Le pouvoir est défini comme la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la société faisant l'objet de l'investissement en vertu de droits substantiels existants.

L'existence du contrôle ne dépend pas exclusivement de la possession de la majorité des droits de vote, mais plutôt des droits substantiels de chaque investisseur sur la société bénéficiaire de l'investissement. Par conséquent, le jugement de la direction est nécessaire pour évaluer les situations spécifiques qui déterminent les droits substantiels qui donnent au Groupe le pouvoir de diriger les activités pertinentes de la société émettrice afin d'influencer ses rendements.

Aux fins de l'évaluation de l'exigence de contrôle, la direction analyse tous les faits et circonstances, y compris les accords avec d'autres investisseurs, les droits découlant d'autres accords contractuels et les

droits de vote potentiels (options d'achat, bons de souscription, options de vente attribuées aux actionnaires minoritaires, etc.) Ces autres faits et circonstances peuvent être particulièrement pertinents dans le cadre de cette évaluation, notamment dans les cas où le Groupe détient moins de la majorité des droits de vote, ou des droits similaires, de la société bénéficiaire de l'investissement.

En outre, même s'il détient plus de la moitié des droits de vote d'une autre société, le Groupe prend en compte tous les faits et circonstances pertinents pour évaluer s'il contrôle la société émettrice.

Le Groupe réexamine l'existence des conditions de contrôle d'une société émettrice lorsque les faits et circonstances indiquent qu'il y a eu un changement dans un ou plusieurs éléments considérés pour vérifier l'existence du contrôle.

Les entreprises associées et celles sur lesquelles la Société mère exerce un contrôle conjoint avec d'autres tiers sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation et une indication de la méthode appliquée pour chacune d'entre elles sont illustrées ci-dessous.

2.2 Modification du périmètre de consolidation

Les sociétés du périmètre de consolidation comprennent non seulement la Société mère Take Off S.p.A., mais aussi les sociétés suivantes :

Over S.p.A. (ci-après dénommée « Over »), détenue directement à 100 %, dont le siège social est situé à Milan, Via Bagutta, 13, numéro de TVA 03498990757. Over est une société anonyme constituée en Italie et inscrite au registre des sociétés de Milan sous le numéro 05470340729. Over est une société anonyme qui exerce son activité dans le secteur de la vente au détail de vêtements et d'accessoires pour enfants, avec la marque propre Overkids et son réseau de vente comprend 113 points de vente au 31 décembre 2021.

Le 4 octobre 2021, 100% du capital social d'Over S.p.A. a été acquis par Take Off S.p.A., en contrepartie d'un apport conformément à l'art. 2441, alinéa 4, du Code civil italien. L'apport en nature de la participation de Over S.p.A. pour une valeur de 250 000 euros, égale à la valeur comptable de celle-ci dans les comptes de la société mère Summit S.p.A., enregistrée comme une augmentation du capital social de Take Off S.p.A., constitue une opération de réorganisation entre entités sous contrôle commun.

Lors de la phase de consolidation, il est constaté que cette transaction a eu lieu entre des entités sous contrôle commun, qui sont spécifiquement exclues du champ d'application des normes IFRS 3 et ne sont pas généralement régies par les normes IFRS.

Les IFRS, en particulier, ne prévoient pas actuellement de directives spécifiques applicables à la comptabilisation de telles transactions. L'exclusion de la méthode de l'acquisition détermine l'applicabilité de la méthode de la mise en commun d'intérêts qui exige la présentation des informations financières dans la continuité des valeurs et permet leur représentation également pour les périodes précédant les dates réelles dans lesquelles les opérations de réorganisation ont été effectuées.

Conformément aux informations financières présentées dans le Document d'Admission déposé en novembre 2021 auprès de Borsa Italiana SpA dans le cadre de l'opération d'admission des actions de la Société au système multilatéral de négociation Euronext Growth Italia, dans lequel les valeurs comparatives au 31 décembre 2020 ont été préparées par l'agrégation des situations financières et économiques de Take Off et Over à cette date, avec l'application d'ajustements pro-forma pour donner un effet rétroactif à l'acquisition, également dans la préparation des états financiers consolidés au 31

décembre 2021, en appliquant la méthode de l'association des intérêts (*method of pooling of interest*), la décision a été prise de favoriser la présentation du groupe sous contrôle commun dans une perspective agrégée, précisément parce que ce périmètre constitue l'objet réel de la cotation sur le marché.

Dans cette perspective, une représentation de l'opération est fournie comme si la réorganisation avait eu lieu avant la date de début de la période la plus ancienne présentée dans les États financiers consolidés de l'Émetteur (1er janvier 2020) et indépendamment de la date effective à laquelle le transfert de la participation de l'Over dans Take Off s'est matérialisé, car pour l'intégralité de toutes les périodes présentées, les sociétés faisant l'objet de l'agrégation étaient sous contrôle commun.

Les États financiers consolidés incluent donc les sociétés soumises à l'agrégation, en les consolidant, à des fins comptables, à partir du 1er janvier 2020, même si, à des fins juridiques, Over S.p.A., avant la date effective de la réorganisation, n'était pas sous le contrôle juridique de l'Émetteur. Dans le cas spécifique, le concept sous contrôle commun impliquait, outre le partage de règles de gouvernance et de directives de gestion communes, également l'application de principes comptables homogènes entre l'Émetteur et sa filiale.

En l'absence de règles comptables spécifiques applicables, aux fins de la comptabilisation de cette opération, l'apport par Summit S.p.A. de la participation d'Over S.p.A. dans Take Off S.p.A. a été comptabilisé dans les états financiers consolidés, dans la continuité des valeurs agrégées d'Over S.p.A. et de Take Off S.p.A. au 4 octobre 2021 et au 31 décembre 2020, comme si les deux entités avaient toujours existé ensemble dans les périodes comparées.

2.3 Principes de consolidation

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation selon la méthode ligne par ligne sont celles contrôlées par la Société mère, également par le biais de participations indirectes.

Les états financiers des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation ont été ajustés, le cas échéant, afin de les rendre conformes aux principes comptables, homogènes au sein du Groupe, qui se réfèrent aux normes IAS/IFRS.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle commence et jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Comme illustré en détail à la note 2.2 ci-dessus, dans le cas de la consolidation de Over S.p.A., étant donné qu'une opération de réorganisation entre parties sous contrôle commun peut être configurée, l'approche rétrospective a été utilisée, en considérant que le contrôle avait été pris avant la date de début de la première période présentée dans les états financiers consolidés de l'émetteur.

Les actifs et les passifs, les charges et les produits des sociétés consolidées sont repris ligne par ligne dans les états financiers consolidés (méthode ligne par ligne) ; la valeur comptable des participations dans chacune des filiales est éliminée de la fraction correspondante des capitaux propres de chacune des entités émettrices, y compris les ajustements à la juste valeur de la valeur des actifs et des passifs effectués à la date de prise de contrôle. Les parts des capitaux propres et du résultat relatives aux intérêts minoritaires sont comptabilisées séparément dans des postes spécifiques des capitaux propres, du compte de résultat et de l'état du résultat global.

Les modifications des participations détenues (directement ou indirectement) par la Société dans des filiales, qui n'entraînent pas de changement dans la qualification de la participation en tant qu'entité contrôlée, sont comptabilisées comme des transactions sur les capitaux propres. La valeur comptable des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère et aux intérêts minoritaires est ajustée pour refléter la modification de la participation.

La différence entre la valeur comptable des intérêts minoritaires et la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue est comptabilisée directement dans les capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère.

En revanche, la vente d'actions qui entraîne la perte de contrôle détermine la comptabilisation dans le compte de résultat : (i) de toute plus ou moins-value calculée comme la différence entre la contrepartie reçue et la part correspondante des capitaux propres transférés ; (ii) de l'effet de l'alignement sur la juste valeur relative de toute participation résiduelle détenue ; (iii) de toute valeur comptabilisée dans les autres composantes du résultat global concernant l'ancienne filiale pour laquelle une reprise est envisagée dans le compte de résultat. La juste valeur à la date de la perte de contrôle de toute participation détenue représente la nouvelle valeur comptable de la participation et, par conséquent, la valeur de référence pour l'évaluation ultérieure de la participation selon les critères d'évaluation applicables.

Les dividendes perçus par la Société mère et les sociétés consolidées, sur les participations incluses dans le périmètre de consolidation, sont repris dans le compte de résultat consolidé.

Les postes de l'état de la situation financière des états financiers exprimés en devises étrangères sont convertis en euros en appliquant les taux de change en vigueur à la fin de la période. Les postes du compte de résultat des états financiers exprimés en devises étrangères sont convertis en euros aux taux de change moyens de l'année. Sur la base des mêmes produits et marges en monnaie locale, les variations des taux de change peuvent avoir des effets sur la contre-valeur en euros des produits, des coûts et des résultats économiques. Les différences provenant de la conversion des capitaux propres d'ouverture aux taux de change en vigueur à la fin de l'année sont comptabilisées dans la réserve de conversion monétaire, ainsi que la différence entre le résultat du compte de résultat et celui de l'état de la situation financière.

Une entité associée est une entreprise détenue dans laquelle l'investisseur détient une influence notable, ou le pouvoir de participer à la détermination des politiques financières et de gestion de l'entreprise détenue, sans toutefois en avoir le contrôle ou le contrôle conjoint. L'investisseur est présumé avoir une influence notable (sauf preuve du contraire) s'il détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, au moins 20 % des droits de vote exerçables. Une coentreprise est un accord conjoint dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur les actifs nets de l'accord et, par conséquent, ont un intérêt dans la société contrôlée conjointement. Les participations dans les entreprises associées et les coentreprises sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les bénéfices dérivant de transactions entre sociétés consolidées et non encore réalisés avec des tiers sont éliminés, de même que les créances, les dettes, les produits et les charges, les garanties, les engagements et les risques entre sociétés consolidées.

Les bénéfices non réalisés avec des sociétés évaluées selon la méthode de la mise en équivalence sont éliminés pour la partie attribuable au groupe. Dans les deux cas, les pertes intra-groupe ne sont pas éliminées car elles sont considérées comme représentatives d'une valeur inférieure effective de l'actif vendu.

3. Normes comptables et critères d'évaluation adoptés

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été établis sur la base du principe du coût historique. Se référer aux paragraphes spécifiques commentant les postes de l'état de la situation financière et du compte de résultat pour plus de détails sur les critères adoptés.

2.1 Évaluations discrétionnaires et estimations comptables significatives

La préparation des états financiers de Take Off and Over nécessite la réalisation d'évaluations, d'estimations et d'hypothèses discrétionnaires qui influencent la valeur des produits, des coûts, des actifs et des passifs et l'indication des passifs potentiels à la date des états financiers. Les résultats définitifs pourraient différer de ces estimations. L'incertitude entourant ces hypothèses et estimations pourrait conduire à des résultats qui nécessiteraient, dans le futur, un ajustement significatif de la valeur comptable de ces actifs et/ou passifs. Les estimations et les hypothèses sont revues périodiquement et les effets de toute modification apportée à celles-ci sont reflétés dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle l'estimation est révisée. Les principaux processus d'estimation et d'évaluation discrétionnaires concernent la comptabilisation et l'évaluation des éléments des états financiers indiqués ci-dessous.

Estimations et hypothèses

Les principales hypothèses concernant l'avenir et les autres principales causes d'incertitude d'évaluation qui, à la date de référence, présentent le risque considérable de donner lieu à des ajustements significatifs des valeurs comptables des actifs et des passifs au cours de l'année sont illustrées ci-dessous. Le Groupe a fondé ses estimations et hypothèses sur les paramètres disponibles au moment de la préparation des états financiers consolidés. Toutefois, les circonstances actuelles et les hypothèses relatives aux événements futurs peuvent changer en raison de l'évolution du marché ou d'événements indépendants de sa volonté. Si ces changements se produisent, ils sont reflétés dans les hypothèses au moment où ils se produisent.

Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs tels que les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles, les actifs consistant en un droit d'utilisation d'un actif sous-jacent subissent une réduction de valeur lorsque leur valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable, représentée par le plus élevé de la juste valeur, diminuée des coûts de cession, et de la valeur d'utilité.

Conformément à la norme IAS 36, les sociétés ont identifié les Unités Génératrices de Trésorerie (« UGT ») qui représentent le plus petit groupe identifiable capable de générer des flux de trésorerie largement indépendants ; ces UGT correspondent aux points de vente des sociétés.

Au vu du changement significatif du contexte économique, qui a également affecté le secteur dans lequel les sociétés opèrent, et en considération des recommandations de l'ESMA (Déclaration publique « Implications de l'épidémie COVID-19 sur les rapports financiers semestriels » du 20 mai 2020) et des indications de la Consob (Mise en garde n°. 8/20 du 16-7-2020), la Direction a jugé opportun de procéder à une analyse spécifique afin d'identifier les points de vente qui, à la clôture des comptes au 31 décembre 2021, pourraient présenter des indicateurs de dépréciation à la lumière des effets de la pandémie, ainsi qu'en référence à leur patrimoine social.

L'analyse est effectuée en vérifiant l'existence d'indicateurs de dépréciation au niveau de chaque point de vente, en déterminant la rentabilité relative, tant finale que prévisionnelle, en leur attribuant les revenus et les coûts directs encourus pour la commercialisation des marchandises, y compris l'amortissement des droits d'utilisation et à l'exclusion des coûts attribuables aux Actifs Sociaux (Logistique et Siège), à la vente en gros et aux résultats d'éventuelles opérations extraordinaires.

La rentabilité globale des points de vente et du commerce de gros (groupe d'UGT) a été vérifiée par la suite, de manière définitive et prospective, afin de vérifier la recouvrabilité des coûts d'exploitation attribuables aux actifs du groupe.

La capacité prospective du groupe d'UGT à assurer la recouvrabilité totale de la valeur comptable nette du groupe d'UGT et des actifs de l'entreprise, représentée par le capital net investi (CIN) de la société, a ensuite été vérifiée.

L'existence d'indicateurs de dépréciation au niveau du point de vente entraîne la réalisation d'un test de dépréciation. En l'absence d'indicateurs de dépréciation, le test de dépréciation est effectué au niveau du groupe d'UGT.

Les contrôles de la valeur recouvrable sont effectués selon les critères prévus par la norme IAS 36 et décrits plus en détail dans la note suivante g) Pertes de valeur sur actifs non financiers.

Pour déterminer la valeur recouvrable, la direction applique le critère de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs qui devraient provenir de l'actif évalué, actualisés à l'aide d'un taux d'actualisation, brut d'impôts, qui reflète les évaluations actuelles du marché de la valeur temporelle de l'argent et les risques spécifiques de l'activité.

Les flux de trésorerie futurs attendus utilisés pour déterminer la valeur d'utilité sont basés sur le plan d'affaires le plus récent pour la période 2022-2026, approuvé par la direction, et contenant des prévisions de volumes, de revenus, de coûts d'exploitation, de flux de trésorerie et d'investissements.

Ces prévisions couvrent la période des 5 prochaines années ; par conséquent, les flux de trésorerie relatifs aux années suivantes sont déterminés sur la base d'un taux de croissance à long terme qui ne dépasse pas le taux de croissance moyen à long terme attendu pour le secteur et le pays.

Impôts sur le revenu

Impôts sur le revenu différés et payés d'avance

Les actifs et passifs d'impôt différé sont comptabilisés sur les différences temporelles entre les actifs enregistrés dans les états financiers et les valeurs correspondantes comptabilisées à des fins fiscales, en appliquant le taux d'imposition en vigueur à la date à laquelle la différence temporelle s'inversera, déterminé sur la base des taux d'imposition prévus par les mesures adoptées ou quasi adoptées à la date de référence. Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, des actifs d'impôt différé pour toutes les différences temporelles imposables, les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés sont comptabilisés lorsque leur récupération est probable, c'est-à-dire lorsqu'il est prévu qu'un revenu imposable suffisant sera disponible à l'avenir pour récupérer l'actif.

Les états financiers consolidés du Groupe comprennent des actifs d'impôts différés, liés à la comptabilisation des éléments de revenu avec déductibilité fiscale différée, pour un montant dont la récupération au cours des années futures est considérée comme hautement probable par les administrateurs. Le recouvrement des actifs d'impôts différés susmentionnés est subordonné à la réalisation de bénéfices imposables futurs suffisamment importants pour absorber les pertes fiscales susmentionnées et pour utiliser les avantages des autres actifs d'impôts différés. Des jugements importants de la part de la direction sont nécessaires pour évaluer la probabilité de recouvrement des actifs d'impôt différé, en tenant compte de toutes les preuves possibles, tant négatives que positives, et

pour déterminer le montant qui peut être comptabilisé dans les états financiers, en fonction de l'échéancier et du montant des bénéfices imposables futurs, des stratégies de planification fiscale futures ainsi que des taux d'imposition en vigueur au moment de leur reprise. Toutefois, lorsqu'il s'avère que les sociétés ne sont pas en mesure de récupérer tout ou partie des actifs d'impôts différés comptabilisés dans les années à venir, l'ajustement qui en résulte sera imputé au compte de résultat de l'année au cours de laquelle cette circonstance se produit.

Les impôts sur le revenu différés et payés d'avance sont comptabilisés dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs à des éléments comptabilisés en dehors du compte de résultat, qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

Les impôts sur le revenu différés et les impôts sur le revenu payés d'avance, appliqués par la même autorité fiscale, sont compensés s'il existe un droit légalement exerçable de compenser les actifs d'impôts courants avec les passifs d'impôts courants qui seront générés au moment de leur renversement.

Incertitude relative aux traitements fiscaux

Pour définir l'incertitude, le Groupe considère si un traitement fiscal donné sera acceptable pour l'autorité fiscale. S'il est considéré qu'il est probable que l'administration fiscale accepte le traitement fiscal (le terme probable étant compris comme « plus probable qu'improbable »), alors les sociétés comptabilisent et évaluent leurs actifs et passifs d'impôts courants ou différés en appliquant les dispositions de l'IAS 12.

En revanche, s'il existe une incertitude sur les traitements fiscaux, les entreprises reflètent l'effet de cette incertitude en utilisant la méthode qui permet le mieux de résoudre le traitement fiscal incertain. Pour évaluer si et comment l'incertitude affecte le traitement fiscal, les sociétés supposent que l'Administration fiscale accepte ou non le traitement fiscal incertain, en supposant qu'elle vérifiera, dans la phase de vérification, les montants qu'elle a le droit d'examiner et qu'elle aura pleinement connaissance de toutes les informations pertinentes. Lorsqu'elle conclut qu'il est peu probable que l'Administration fiscale accepte un traitement fiscal incertain, les sociétés reflètent l'effet de l'incertitude dans la détermination des impôts courants et différés, en utilisant la méthode de la valeur attendue ou du montant le plus probable, selon la méthode qui permet le mieux de résoudre l'incertitude.

La direction fait un usage important de son jugement professionnel pour identifier les incertitudes relatives aux traitements fiscaux et revoit les jugements et estimations réalisés en présence d'un changement de faits et de circonstances qui modifient ses prévisions quant à l'acceptabilité d'un traitement fiscal donné ou les estimations préparées sur les effets de l'incertitude, ou les deux.

Étant donné que les positions fiscales incertaines se réfèrent à la définition des impôts sur le revenu, le Groupe présente les actifs/passifs fiscaux incertains comme des impôts courants ou des impôts différés.

Pertes attendues sur les créances commerciales

A la date des états financiers, le Groupe estime l'existence possible de pertes attendues sur les créances commerciales.

Les provisions pour pertes attendues sur les actifs financiers sont basées sur des hypothèses concernant le risque de défaut et les pertes attendues correspondantes si le défaut se produit. Pour formuler ces hypothèses et sélectionner les données permettant de calculer la perte attendue, la direction utilise son

propre jugement professionnel, basé sur son expérience historique, sur les conditions actuelles du marché, ainsi que sur des estimations prévisionnelles à la fin de chaque période de reporting.

La provision pour créances douteuses est déterminée sur la base de la prévision de perte déterminée par le modèle de prévision de la perte de crédit attendue (expected credit loss, ECL). L'ECL, calculée à partir de la probabilité de défaut (PD), de la perte en cas de défaut (loss given default, LGD) et de l'exposition au risque en cas de défaut (EAD), est la différence entre les flux de trésorerie dus en vertu du contrat et les flux de trésorerie attendus des actifs financiers (y compris les recouvrements manqués) actualisés en utilisant le taux d'intérêt effectif d'origine.

Les pertes dues à la dépréciation des créances commerciales sont présentées comme des pertes de valeur nettes dans le résultat d'exploitation, de même que les reprises ultérieures.

Avantages sociaux pour les employés

Le coût des régimes de retraite à prestations définies est déterminé à l'aide d'évaluations actuarielles. Les calculs des coûts et des engagements liés à ces plans sont basés sur des estimations faites par des consultants actuariels, qui utilisent une combinaison de facteurs statistico-actuariels, notamment des données statistiques relatives aux années passées et des prévisions de coûts futurs. Les taux d'actualisation, le taux de rendement attendu des prêts, les futures augmentations de salaire, les taux de mortalité et l'augmentation future des pensions sont également considérés comme des éléments d'estimation. En raison de la nature à long terme de ces plans, ces estimations sont soumises à un degré important d'incertitude.

Passif éventuel

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe peut être exposé à des passifs d'un montant significatif, pour lesquels il n'est pas toujours objectivement possible de prévoir le résultat final. L'évaluation des risques associés à ces procédures est basée sur des éléments complexes qui, par leur nature, impliquent le recours au jugement des administrateurs, en tenant également compte des éléments acquis par les consultants externes qui assistent les sociétés du Groupe, en ce qui concerne leur classification parmi les passifs éventuels ou au titre des passifs.

Leasing

La comptabilisation des contrats de crédit-bail selon le critère envisagé par la norme IFRS 16 nécessite la réalisation de certaines estimations, se référant notamment à :

- l'estimation de la durée d'un contrat de location en présence d'options de renouvellement ou de résiliation anticipée ;
- l'estimation du taux d'actualisation correspondant.

Estimation de la durée d'un contrat de crédit-bail

Le Groupe détermine la durée du contrat de crédit-bail comme la période non résiliable du contrat de crédit-bail à laquelle il faut ajouter à la fois les périodes couvertes par l'option de prolongation du contrat de crédit-bail, s'il existe une certitude raisonnable d'exercer cette option, et les périodes couvertes par l'option de résiliation du contrat de crédit-bail s'il existe une certitude raisonnable de ne pas exercer cette option.

Le Groupe a la possibilité, pour certains de ses contrats de location, de prolonger le contrat de location ou de le résilier de manière anticipée. Le Groupe applique son jugement pour évaluer s'il existe une certitude raisonnable d'exercer les options de renouvellement. Cela dit, tous les facteurs pertinents susceptibles d'entraîner une incitation économique à exercer les options de renouvellement ou à conclure le contrat sont pris en considération.

En présence d'options de renouvellement qui peuvent être exercées par les deux parties contractantes, le Groupe a pris en compte l'existence ou non de facteurs économiques dissuasifs importants pour refuser la demande de renouvellement, comme l'exige le paragraphe B34 de la norme IFRS 16. En présence d'options qui ne peuvent être exercées que par l'une des deux parties, les sociétés du Groupe ont considéré le paragraphe B35 de l'IFRS 16. L'application de ce qui précède, en tenant compte des faits et des circonstances spécifiques ainsi que de l'estimation de la probabilité d'exercice de l'option, a conduit à considérer généralement la durée initiale du bail (en moyenne égale à 6 ans), sans prévoir l'exercice d'options de renouvellement. Ce n'est que pour les biens considérés comme stratégiques par

les sociétés que l'option de renouvellement de 6 ans prévue contractuellement a été prise en compte dans la durée du bail et donc dans le calcul de la durée de vie utile des biens. Ces prévisions sont conformes aux hypothèses formulées dans le plan d'affaires le plus récent pour la période 2022-2026, approuvé par la direction.

Après la date d'entrée en vigueur de l'accord, le Groupe revoit sa durée si un événement majeur ou un changement significatif de circonstances se produit qui, selon la volonté des sociétés du Groupe, a un impact sur la certitude raisonnable du preneur d'exercer une option non incluse précédemment dans sa détermination de la durée du bail ou de ne pas exercer une option incluse précédemment dans sa détermination de la durée du bail. En novembre 2019, une décision a été publiée qui clarifie la manière dont les concepts de période non résiliable, de durée du contrat de location (considérée aux fins de la comptabilisation du passif) et de période d'exigibilité (" période d'exigibilité " utile pour identifier le moment où le contrat ne génère plus de droits et d'obligations exigibles) sont interprétés et liés les uns aux autres aux fins de l'application de la norme IFRS 16. La décision a permis de clarifier que, aux fins de l'identification de la période exécutoire, le preneur doit considérer le moment contractuel où les deux parties impliquées peuvent exercer leur droit de résilier le contrat sans encourir de pénalités qui ne sont pas sans importance ; le concept de pénalité ne doit pas avoir un sens purement contractuel mais doit être interprété en considérant tous les aspects économiques du contrat. Une fois la période exécutoire identifiée, le bailleur évalue en présence d'options de renouvellement ou de résiliation pour quelle période il est raisonnablement certain de contrôler le droit d'utilisation de l'actif et détermine donc la durée du bail. A la date de préparation de ces états financiers, le Groupe a pris en compte ces discussions et conclusions et continuera à suivre leur évolution dans le temps.

Estimation du taux d'actualisation

Le Groupe ne peut pas facilement déterminer le taux d'intérêt implicite des contrats de location et utilise donc le taux d'emprunt marginal pour évaluer les dettes de location. Ce taux correspond à ce que le preneur devrait payer pour un prêt d'une durée et d'une garantie similaires, qui est nécessaire pour obtenir un actif d'une valeur similaire à l'actif du droit d'utilisation dans un environnement économique similaire et peut être déterminé au niveau du contrat individuel ou du portefeuille de contrats. Les sociétés estiment le taux d'emprunt marginal en utilisant des données observables (telles que les taux d'intérêt du marché) si elles sont disponibles.

2.2 Résumé des principaux principes comptables

a) Regroupements d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Celle-ci requiert la comptabilisation à la juste valeur des actifs identifiables (y compris les immobilisations incorporelles non comptabilisées précédemment) et des passifs identifiables (y compris les passifs éventuels) de la société acquise.

Le goodwill et les autres actifs à durée d'utilité indéterminée acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués au coût représenté par l'excédent du montant total payé sur les actifs nets identifiables acquis et les passifs assumés par les sociétés du Groupe.

Les coûts d'acquisition sont comptabilisés en charges et classés dans les frais administratifs.

Le goodwill et les autres actifs à durée de vie indéfinie sont soumis à des tests pour identifier d'éventuelles réductions de valeur (dépréciation), conformément aux dispositions de l'IAS 36, sur une base annuelle, à moins que des événements spécifiques ou des changements de circonstances n'entraînent la possibilité, à des moments différents, de vérifier une telle dépréciation. Les éléments qui répondent à la définition d'« actifs acquis lors d'un regroupement d'entreprises » ne sont comptabilisés séparément que si leur juste valeur peut être déterminée de manière fiable.

Pour les besoins du test de dépréciation, le goodwill et les autres actifs à durée d'utilité indéterminée acquis lors d'un regroupement d'entreprises sont affectés, à la date d'acquisition, aux unités

génératrices de trésorerie individuelles des sociétés du Groupe, ou aux groupes d'unités génératrices de trésorerie qui devraient bénéficier des synergies du regroupement, indépendamment du fait que d'autres actifs ou passifs des sociétés du Groupe soient affectés à ces unités ou groupes d'unités.

b) Transactions « sous contrôle commun »

Dans le cas de regroupements d'entreprises impliquant des entités soumises à un contrôle commun, étant donné qu'à la lumière des normes comptables établies, le contenu de l'IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » n'est pas applicable selon les motifs d'exclusion spécifiques contenus dans la norme elle-même, le critère communément accepté dans des opérations similaires de « mise en commun d'intérêts » a été identifié comme le critère de comptabilisation de l'opération en question.

Compte tenu de la finalité purement de réorganisation de ces opérations, celles-ci ont donc été enregistrées sur la base de la continuité des valeurs comptables dans les états financiers des sociétés impliquées, sans reconnaissance des effets économiques. Pour les aspects spécifiques de la présentation qui sous-tendent le regroupement d'entreprises sous contrôle commun d'Over S.p.A., se référer à la note précédente 2.2.

c) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont des actifs sans consistance physique, identifiables, contrôlés par l'entreprise et capables de produire des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles achetées ou produites en interne sont comptabilisées à l'actif, conformément aux dispositions de la norme IAS 38 - Immobilisations incorporelles, lorsqu'il est probable que l'utilisation de l'actif générera des avantages économiques futurs et que le coût de l'actif peut être déterminé de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles, dont la durée d'utilité est finie, sont comptabilisées à leur coût d'achat ou de production, y compris les frais accessoires directement attribuables nécessaires pour rendre l'actif disponible pour l'utilisation. Les coûts de développement sont comptabilisés en tant qu'immobilisation incorporelle uniquement lorsque la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle peut être démontrée, ainsi que la capacité, l'intention et la disponibilité des ressources pour achever l'actif afin de l'utiliser ou de le vendre. Les charges de recherche sont comptabilisées dans le compte de résultat. Les immobilisations incorporelles sont systématiquement amorties sur la période de leur durée de vie résiduelle. L'amortissement est calculé de manière linéaire sur la base de la durée d'utilité estimée, qui est revue au moins une fois par an ; toute modification des critères d'amortissement est appliquée de manière prospective. L'amortissement commence lorsque l'actif incorporel est disponible pour être utilisé. Par conséquent, les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore disponibles pour l'utilisation ne sont pas amorties mais sont soumises à un test de dépréciation annuel.

Les immobilisations incorporelles sont décomptabilisées soit au moment de leur cession (à la date à laquelle le bénéficiaire en obtient le contrôle), soit lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation ou de leur cession. Tout profit ou perte, comptabilisé dans le compte de résultat, est déterminé comme la différence entre la contrepartie nette découlant de la cession, déterminée conformément aux dispositions de la norme IFRS 15 concernant le prix de la transaction, et la valeur comptable nette de l'actif éliminé.

Les durées d'utilité utilisées pour l'amortissement sont résumées ci-dessous :

Description	Vie utile
Logiciel	5 ans
Site web	5 ans

d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'achat ou de production, y compris les frais accessoires et les coûts directs nécessaires pour rendre les actifs disponibles, nets des amortissements cumulés correspondants et des pertes de valeur cumulées.

Ce coût inclut les coûts de remplacement d'une partie des machines et des installations lorsqu'ils sont encourus, s'ils sont conformes aux critères de comptabilisation. Lorsqu'il est nécessaire de remplacer périodiquement des parties importantes des installations et des machines, le Groupe les amortit séparément sur la base de la durée d'utilisation spécifique. Tous les autres coûts de réparation et d'entretien sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsqu'ils sont encourus.

Les améliorations apportées aux actifs de tiers, représentées par des travaux effectués sur des actifs loués qui ne répondent pas à l'exigence de séparabilité et d'identifiabilité autonomes, sont amorties en fonction de la durée d'utilité ou, si elle est plus courte, de la durée du bail, en tenant également compte des éventuelles périodes de renouvellement, si l'exercice de l'option de renouvellement est raisonnablement certain.

Les durées d'utilité utilisées pour l'amortissement sont présentées ci-dessous :

Description	Vie utile	
Bâtiments	33 ans	
Constructions légères	10 ans	
Machines, appareils et équipements Divers	6,66 ans	
Teillage	10 ans	
Meubles	6,66 ans	
Machines de bureau électroniques	5 ans	
Systèmes et équipements de levage	13,33 ans	
Autres actifs	5 ans- 6,66 ans	La valeur résiduelle et la
Améliorations locatives	5 ans	durée d'utilité des

immobilisations corporelles sont réexaminées au moins à la fin de chaque exercice et si, indépendamment des amortissements déjà comptabilisés, il existe une dépréciation déterminée sur la base de l'application de la norme IAS 36, l'immobilisation est dépréciée en conséquence ; si, au cours des exercices suivants, les raisons de la dépréciation ne sont plus valables, sa valeur est rétablie dans la limite de la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette de la dépréciation ou de l'amortissement) si aucune dépréciation n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des exercices précédents.

La valeur comptable d'une immobilisation corporelle et de tout composant significatif initialement comptabilisé est éliminée au moment de la cession (c'est-à-dire à la date à laquelle l'acheteur en obtient le contrôle) ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa cession.

Le profit/la perte qui émerge au moment de la décomptabilisation de l'actif (calculé(e) comme la différence entre la valeur comptable nette de l'actif et la contrepartie reçue) est comptabilisé(e) dans le compte de résultat lorsque l'élément est décomptabilisé.

e) Actifs loués

Le contrat est, ou contient, un bail si, en échange d'une contrepartie, il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une période donnée. Lorsque les sociétés du Groupe agissent en tant que preneur, elles comptabilisent, à la date d'effet, un actif constitué du droit d'utilisation et une dette de location.

Actifs constitués par le droit d'utilisation (Droits d'utilisation)

Les actifs constitués par le droit d'utilisation sont comptabilisés au coût net de l'amortissement cumulé et comprennent le montant de l'évaluation initiale de la dette de location, les paiements dus au titre de la location effectués à la date effective ou avant, nets des incitations à la location reçues, les coûts directs initiaux encourus et, le cas échéant, les coûts et l'activité de démantèlement correspondante.

Les actifs constitués par le droit d'utilisation sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée la plus courte entre la durée du bail et la durée de vie utile estimée.

Si, à la fin de la période de location, la propriété est transférée au locataire ou si le coût de l'actif du droit d'utilisation reflète le fait que le locataire exercera l'option d'achat, la période d'amortissement correspond à la durée de vie utile de l'actif sous-jacent.

Les actifs constitués par le droit d'utilisation sont soumis à un test de dépréciation comme indiqué dans le paragraphe « Dépréciation des actifs non financiers ».

Passifs liés à des contrats de location

Les passifs au titre de la location sont comptabilisés à la valeur actualisée des paiements dus sur la durée du contrat de location qui ne sont pas payés à la date d'entrée en vigueur, et comprennent les paiements fixes nets de toute prime de location à recevoir, les paiements variables dus au titre de la location qui dépendent d'un indice ou d'un taux, les montants que le preneur est censé payer à titre de garantie de la valeur résiduelle, le prix d'exercice de l'option d'achat, si le preneur a une certitude raisonnable d'exercer l'option, les indemnités de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location tient compte de l'exercice par le preneur de l'option de résiliation du contrat de location.

Les paiements dus au titre de la location sont actualisés en utilisant le taux d'intérêt implicite de la location, si celui-ci peut être facilement déterminé. Si cela n'est pas possible, le taux d'emprunt marginal est utilisé, c'est-à-dire le taux d'intérêt qui devrait être payé pour un emprunt, d'une durée similaire et avec des garanties similaires, nécessaire pour obtenir un actif de valeur similaire à l'actif du droit d'utilisation dans un contexte économique similaire. Les taux d'emprunt marginaux appliqués ont été déterminés sur la base de la tranche d'échéance à laquelle appartiennent les contrats.

La valeur des dettes de location est augmentée pour tenir compte des intérêts et diminuée pour tenir compte des paiements effectués. En outre, la valeur comptable des dettes de location est réévaluée en cas de modification de la durée du contrat de location, de modification de l'évaluation d'une option d'achat de l'actif sous-jacent, de modification des paiements futurs dus au titre de la location résultant d'une modification de l'indice ou du taux utilisé pour déterminer les paiements.

Les sociétés du Groupe incluent toute période d'extension couverte par l'option de renouvellement dans la durée du contrat, lorsqu'il est supposé avec une certitude raisonnable que celle-ci sera exercée, compte tenu également de l'expérience acquise. Une condition pour le renouvellement de la durée est également que les sociétés du Groupe puissent exercer l'option sans le consentement de la contrepartie ou que le bailleur soit exposé à une pénalité significative en cas de résiliation du contrat.

En adoptant la norme IFRS 16, le Groupe a également fait usage des expédients pratiques suivants :

- classification des contrats qui expirent dans les 12 mois de la date de transition comme un contrat de location à court terme et dont l'actif sous-jacent est de valeur modeste (contrat de location de faible valeur). Pour ces contrats, les échéances de location ont été comptabilisées dans le compte de résultat sur une base linéaire ;
- l'utilisation des informations présentes à la date de transition pour déterminer la durée du bail, en tenant compte notamment de l'exercice des options de prolongation et de résiliation anticipée.

En ce qui concerne les modifications contractuelles dérivées de la pandémie de Covid-19, le Groupe a décidé de ne pas appliquer l'expédient pratique accordé par l'amendement à l'IFRS 16 "Covid-19- Concessions de loyer liées - amendement à l'IFRS 16", et a donc comptabilisé les réductions des loyers contractuels pour l'année 2021 comme une modification contractuelle, avec un nouveau calcul du droit d'utilisation et un nouveau calcul contextuel de la dette de location.

f) Placements en actions

La valeur comptable de ces participations, y compris éventuellement le goodwill, est soumise à un test de dépréciation si les conditions prévues par les dispositions de l'IAS 36 sont réunies.

g) Dépréciation d'actifs non financiers

Pour chaque exercice, il est déterminé s'il existe ou non des indicateurs de dépréciation des actifs à durée de vie définie et donc, pour ces actifs, si de tels indicateurs apparaissent, le test de dépréciation est effectué.

Les actifs qui ne sont pas encore prêts à être utilisés sont soumis à un test de dépréciation une fois par an ou plus fréquemment en présence d'indicateurs de dépréciation.

Les sociétés appliquent la norme IAS 36 pour déterminer, pour chaque période de référence, si les activités de chaque point de vente individuel, tant pour les points de vente en propriété que pour les points de vente en location, subissent une dépréciation. L'enregistrement des éventuelles pertes de valeur est effectué suite aux tests de dépréciation, réalisés pour chaque point de vente, afin d'évaluer si la valeur comptable de celui-ci est au moins égale ou supérieure à la valeur recouvrable. Si la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable, cet actif a subi une perte de valeur et est par conséquent déprécié pour le ramener à la valeur recouvrable.

Pour déterminer le montant de l'investissement à soumettre au test de dépréciation relatif aux points de vente loués, on considère à la fois les actifs en droit d'utilisation et les améliorations qui leur sont apportées, représentées par les travaux effectués sur les actifs loués qui ne répondent pas à l'exigence de séparabilité et d'identifiabilité autonomes.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif ou d'une unité générant des flux de trésorerie nets des coûts de vente et sa valeur d'utilité, et est déterminée pour chaque actif

individuel, sauf dans le cas où cet actif génère des flux de trésorerie qui ne sont pas largement indépendants de ceux générés par d'autres actifs ou groupes d'actifs, auquel cas les sociétés du Groupe estiment la valeur recouvrable de l'unité génératrice de flux de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Pour déterminer la juste valeur moins les coûts de vente, les transactions récentes sur le marché sont prises en compte, si elles sont disponibles. Si de telles transactions ne peuvent être identifiées, un modèle d'évaluation approprié est utilisé.

Pour déterminer la valeur d'usage, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés, en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les évaluations du marché de la valeur temporelle de l'argent et les risques spécifiques de l'actif.

Aux fins de l'estimation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs sont dérivés des plans d'affaires, qui constituent la meilleure estimation que peuvent faire les sociétés du Groupe des conditions économiques attendues au cours de la période couverte par le plan ; le taux de croissance à long terme utilisé pour estimer la valeur finale de l'actif ou de l'unité est conforme au taux de croissance moyen à long terme du secteur, du pays ou du marché de référence et, le cas échéant, peut correspondre à zéro ou peut également être négatif.

Les flux de trésorerie futurs sont estimés en fonction des conditions actuelles : les estimations ne tiennent donc compte ni des avantages découlant de restructurations futures pour lesquelles le Groupe n'est pas encore engagé, ni des investissements futurs destinés à améliorer ou à optimiser l'actif ou l'unité.

Les pertes de valeur subies par les activités poursuivies sont comptabilisées dans le compte de résultat dans les catégories de coûts correspondant à la fonction de l'actif qui a fait apparaître la perte de valeur. À chaque date de clôture, les sociétés du Groupe évaluent également l'existence éventuelle d'indicateurs d'une diminution de la perte de valeur précédemment comptabilisée et, si de tels indicateurs existent, elles établissent une nouvelle estimation de la valeur recouvrable.

La valeur d'un actif précédemment déprécié ne peut être réintégrée que si des changements sont intervenus dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif après la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Dans ce cas, la valeur comptable de l'actif est ramenée à la valeur recouvrable, sans toutefois que la valeur augmentée puisse dépasser la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices précédents.

Chaque réintégration est comptabilisée comme un produit dans le compte de résultat ; après la comptabilisation d'une reprise de valeur, la charge d'amortissement de l'actif est ajustée dans les périodes futures, afin de répartir la valeur comptable modifiée, nette de toute valeur résiduelle, de manière linéaire sur la durée d'utilisation restante. Le goodwill ne peut pas faire l'objet de reprises.

h) Instruments financiers

Un instrument financier est tout contrat qui donne lieu à un actif financier pour une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres pour une autre entité. Ils sont comptabilisés et évalués selon les normes IAS 32 et IFRS 9.

Un actif ou un passif financier est comptabilisé dans les états financiers lorsque, et seulement lorsque, les sociétés du Groupe deviennent parties aux clauses contractuelles de l'instrument.

i) Actifs financiers

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont classés selon les méthodes d'évaluation ultérieures, c'est-à-dire au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (Fair Value through Other Comprehensive Income, FVOCI) et à la juste valeur par le biais du résultat (Fair Value through Profit or Loss, FVPL).

La classification des actifs financiers au moment de leur comptabilisation initiale dépend des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers et du modèle économique que les sociétés du Groupe utilisent pour leur gestion. A l'exception des créances commerciales qui ne contiennent pas de composante de financement significative ou pour lesquelles le Groupe a appliqué la procédure pratique, les sociétés du Groupe évaluent initialement un actif financier à sa juste valeur plus, dans le cas d'un actif financier, à la juste valeur reconnue dans le compte de résultat, les coûts de transaction. Les créances commerciales qui ne contiennent pas de composante de financement significative ou pour lesquelles le Groupe a appliqué l'expédient pratique sont évaluées au prix de transaction déterminé conformément à la norme IFRS 15, tel que commenté dans le paragraphe « Produits des contrats avec les clients ». Pour qu'un actif financier puisse être classé et évalué au coût amorti ou à la juste valeur comptabilisée dans le compte de résultat global, il doit générer des flux de trésorerie qui dépendent uniquement du principal et des intérêts sur le montant du capital à rembourser (ce que l'on appelle les « uniquement des paiements de principal et d'intérêts (solely payments of principal and interest, SPPI) »). Cette mesure est appelée le test SPPI et est effectuée au niveau de l'instrument. Pour les besoins de la comptabilisation ultérieure, les actifs financiers sont classés en quatre catégories :

1 Actifs financiers au coût amorti

Le Groupe évalue les actifs financiers au coût amorti si les deux conditions suivantes sont remplies :

- l'actif financier est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est la possession d'actifs financiers visant à collecter des flux de trésorerie contractuels et
- les conditions contractuelles de l'actif financier prévoient des flux de trésorerie à certaines dates, représentés uniquement par des paiements de principal et d'intérêts sur le montant du capital à rembourser.

Les actifs financiers au coût amorti sont évalués ultérieurement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et font l'objet d'une dépréciation. Les gains et les pertes sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque l'actif est éliminé, modifié ou réévalué.

2 Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Le Groupe évalue les actifs liés à des instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si les deux conditions suivantes sont remplies :

- l'actif financier est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la collecte de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ; et
- les conditions contractuelles de l'actif financier prévoient des flux de trésorerie à certaines dates représentés uniquement par des paiements de principal et d'intérêts calculé sur le montant du capital à rembourser.

Pour les actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les produits d'intérêts, les différences de change et les pertes de valeur, ainsi que les reprises, sont enregistrés dans le compte de résultat et sont calculés de la même manière que les actifs financiers évalués au coût amorti. Les autres variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Lors de l'élimination, la variation cumulée de la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est reclassée dans le compte de résultat.

3 Investissements dans des instruments de capitaux propres

Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe peut choisir de manière irrévocable de classer ses participations en tant qu'instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur dans le compte de résultat global lorsqu'elles répondent à la définition des instruments de capitaux propres conformément à la norme IAS 32 « Instruments financiers : Présentation » et ne sont pas détenus à des fins de transaction. La classification est déterminée pour chaque instrument individuel.

Les profits et pertes réalisés sur ces actifs financiers ne sont jamais repris dans le compte de résultat. Les dividendes sont comptabilisés en tant que produits financiers dans le compte de résultat lorsque le droit au paiement a été résolu, sauf lorsque les sociétés du Groupe bénéficient de ces produits en tant que recouvrement d'une partie du coût de l'actif financier, auquel cas ces bénéfices sont comptabilisés dans le compte de résultat. Total. Les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ne sont pas soumis à des tests de dépréciation.

4 Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Cette catégorie comprend les actifs détenus à des fins de transaction, les actifs désignés lors de leur première comptabilisation en tant qu'actifs financiers à la juste valeur avec des variations comptabilisées dans le compte de résultat, ou les actifs financiers qui doivent être évalués à la juste valeur, conformément aux exigences obligatoires. Les actifs détenus à des fins de transaction sont tous les actifs acquis pour être vendus ou rachetés à court terme. Les dérivés, y compris les dérivés incorporés, sont classés comme des instruments financiers détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont désignés comme des instruments de couverture efficaces. Les actifs financiers dont les flux de trésorerie ne sont pas représentés uniquement par des paiements de principal et d'intérêts sont classés et évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, quel que soit le modèle économique. Les instruments financiers à la juste valeur dont les variations sont évaluées par le biais du compte de résultat sont comptabilisés dans l'état de la situation financière à la juste valeur et les variations nettes de la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Un actif financier (ou, le cas échéant, une partie d'un actif financier ou une partie d'un groupe d'actifs financiers similaires) est décomptabilisé pour la première fois (c'est-à-dire retiré de la situation financière du Groupe) lorsque :

- les droits de recevoir des flux de trésorerie de l'actif sont éteints, ou que
- la société a transféré le droit de recevoir les flux de trésorerie de l'actif à un tiers ou a assumé une obligation contractuelle de les payer intégralement et sans délai et (a) a substantiellement transféré tous les risques et avantages de la propriété de l'actif financier, ou (b) n'a pas transféré ou retenu substantiellement tous les risques et avantages de l'actif, mais a transféré le contrôle de celui-ci.

j) Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés, au moment de leur comptabilisation initiale, parmi les passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, et sont représentés par les hypothèques et les prêts.

Tous les passifs financiers sont initialement évalués à leur juste valeur à laquelle, dans le cas des hypothèques, des prêts et des dettes, les coûts de transaction qui leur sont directement attribuables sont ajoutés.

Les passifs financiers du Groupe comprennent les dettes commerciales et autres dettes, les hypothèques et les prêts, y compris les découverts.

Aux fins de l'évaluation ultérieure, les passifs financiers sont classés en deux catégories :

- Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.
- Passifs financiers au coût amorti (financements et prêts)

Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les passifs financiers à la juste valeur avec variations comptabilisées dans le compte de résultat comprennent les passifs détenus à des fins de transaction et les passifs financiers initialement enregistrés à la juste valeur avec variations comptabilisées dans le compte de résultat.

Passifs financiers au coût amorti (financements et prêts)

Après leur comptabilisation initiale, les prêts sont évalués selon le critère du coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les bénéfices et les pertes sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque le passif est éteint, ainsi qu'au cours du processus d'amortissement.

Le coût amorti est calculé en comptabilisant la décote ou la prime à l'acquisition et les frais ou coûts qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. L'amortissement au taux d'intérêt effectif est inclus dans les charges financières du compte de résultat.

Le passif financier est décomptabilisé lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation contractuelle est remplie, annulée ou échue.

k) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les valeurs en espèces, c'est-à-dire les valeurs qui répondent aux exigences de disponibilité sur demande ou à très court terme (avec une échéance prévue de trois mois au plus tard), de réussite ou d'absence de frais de recouvrement, et sont évaluées à leur juste valeur. Aux fins du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ne comprennent pas les découverts bancaires à la fin de l'exercice.

l) Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués au plus bas du coût d'achat (déterminé selon le critère du coût moyen pondéré) et de la valeur nette présumée réalisable (prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, net des coûts estimés pour réaliser la vente) sur la base des tendances du marché. Les retours, les remises commerciales, les rabais et les primes sont déduits du coût d'achat.

Les stocks dont la valeur de réalisation que l'on peut déduire des tendances du marché est inférieure à la valeur comptable relative font l'objet d'une dépréciation potentielle. Si, en tout ou en partie, les conditions de la dépréciation ne sont plus valables en raison de l'augmentation de la valeur de réalisation déduite des tendances du marché, la correction de valeur est effectuée dans les limites du coût initialement encouru.

m) Avantages sociaux pour les employés

Les avantages garantis aux employés, versés au moment ou après la fin de la relation de travail par le biais de régimes à prestations définies (indemnité de départ), sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle le droit est acquis.

Le passif relatif aux régimes à prestations définies, net de tout actif servant le régime, est déterminé sur la base d'hypothèses actuarielles et est comptabilisé selon le principe de la comptabilité d'engagement en fonction des prestations de travail nécessaires pour obtenir les avantages.

Le coût des prestations prévues par les régimes à prestations définies est déterminé selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Les bénéfices et pertes actuariels sont comptabilisés directement dans le compte de résultat global, comme l'exige la norme IAS 19. Les intérêts nets sur le passif net au titre des prestations définies doivent être déterminés en multipliant le passif net par le taux d'actualisation.

L'évaluation actuarielle du passif a été confiée à des actuaires indépendants.

Le montant reflète non seulement les dettes accumulées à la date du bilan, mais aussi les futures augmentations de salaire et la dynamique statistique correspondante.

Les avantages garantis aux employés par le biais de régimes à cotisations définies (également en vertu des récentes modifications apportées à la législation nationale sur les pensions) sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité d'exercice et donnent lieu, dans le même temps, à la reconnaissance d'un passif évalué à sa valeur nominale.

n) Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux obligations du Groupe de nature légale, contractuelle ou implicite, découlant d'un événement passé. Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées s'il est probable que ces charges se matérialiseront et s'il est possible d'en faire une estimation fiable.

S'il est estimé que ces obligations se réaliseront au-delà de douze mois et que les effets liés sont significatifs, elles sont actualisées à un taux d'actualisation qui tient compte du coût de l'argent et du risque spécifique du passif comptabilisé. Tout changement dans l'estimation des provisions est reflété dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle il se produit. Dans les cas où l'actualisation est effectuée, l'augmentation de la provision due au passage du temps et tout effet dérivant du changement du taux d'actualisation sont comptabilisés comme une charge financière.

o) Revenus des contrats avec les clients

Les produits sont comptabilisés lorsque le contrôle des actifs est transféré au client pour un montant qui reflète la contrepartie que les sociétés du Groupe s'attendent à recevoir en échange de ces actifs. Ce transfert de contrôle a normalement lieu avec la livraison des biens au client final et avec le paiement correspondant de la contrepartie. Les produits de ces ventes sont comptabilisés sur la base du prix spécifique, net des remises estimées. Il n'y a pas d'éléments de financement significatifs, étant donné que des paiements différés ne sont pas accordés sur les ventes. Le Groupe applique la méthode pratique pour les avances à court terme reçues des clients. Le montant de la contrepartie promise n'est, en effet, pas ajusté pour tenir compte des composantes financières significatives si le délai entre le transfert des biens ou services promis et le paiement est inférieur ou égal à un an.

Les sociétés du Groupe reconnaissent le droit de retour à leurs clients, garantissant un délai de 30 jours à compter de l'achat des marchandises pour les retourner, pour autant qu'il s'agisse d'articles intacts et non portés. En cas de retour, le client a le droit alternativement :

- au remplacement du vêtement par un autre vêtement du même modèle, en substituant la taille et la couleur.
- au remplacement du vêtement par un autre vêtement présent dans le point de vente, le cas échéant en payant la différence (si le vêtement choisi est plus cher que le vêtement retourné) ou en recevant un bon pour la différence émise (si le vêtement choisi coûte moins cher)
- à un remboursement, avec l'autorisation de la direction
- à l'émission d'un bon d'achat pour le montant total.

Si le bon est émis, il peut être dépensé dans les 60 jours civils.

Le Groupe utilise la méthode de la valeur attendue pour estimer la valeur des actifs qui ne seront pas restitués, correspondant essentiellement aux bons émis à la date des états financiers, conformément aux dispositions de la norme IFRS 15. En référence à ce cas, les sociétés du Groupe ont comptabilisé des passifs pour retours de 26 000 euros au 30 juin 2021. Il n'existe pas non plus de programmes de fidélisation de la clientèle.

Équilibres contractuels

Créances commerciales

Une créance est enregistrée si la contrepartie est inconditionnellement due par le client (c'est-à-dire qu'il suffit que le temps s'écoule pour que le paiement de la contrepartie soit obtenu). Se référer au paragraphe « Instruments financiers ».

Passifs contractuels

Le passif contractuel est une obligation de transférer au client des biens ou des services pour lesquels les sociétés du Groupe ont déjà reçu la contrepartie (ou pour lesquels une partie de la contrepartie est due). Le passif contractuel est comptabilisé si le paiement a été reçu ou si le paiement est dû (selon la première éventualité) par le client avant que les sociétés du Groupe ne lui aient transféré le contrôle des biens ou des services. Les obligations découlant du contrat sont comptabilisées en tant que produits lorsque les sociétés du Groupe remplissent leurs obligations d'exécution dans le cadre du contrat correspondant (c'est-à-dire lorsque le contrôle des actifs a été transféré au client)

p) Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées lorsqu'il existe une certitude raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions y afférentes sont remplies. Les subventions liées à des éléments de coût sont comptabilisées comme des produits mais sont systématiquement réparties entre les exercices financiers de manière à être proportionnelles à la comptabilisation des coûts qu'elles visent à compenser. Les subventions liées à des actifs sont comptabilisées comme des produits sur une base linéaire sur la durée de vie utile prévue de l'actif de référence.

q) Coûts

Les coûts sont comptabilisés lorsqu'ils se rapportent à des biens et services vendus ou consommés au cours de l'année ou par distribution systématique, ou lorsqu'il n'est pas possible d'identifier leur utilité future, conformément au principe d'inhérence et de comptabilité d'exercice.

Les coûts sont comptabilisés selon leur nature, en tenant compte des principes applicables dans le cadre des IFRS.

r) Produits et charges financiers

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice sur la base de la méthode du taux d'intérêt effectif, c'est-à-dire en utilisant le taux d'intérêt qui rend toutes les entrées et sorties financièrement équivalentes (y compris les primes, escomptes, commissions, etc.) qui composent une transaction donnée.

s) Impôts sur le revenu

Impôts courants

Les impôts sur le résultat de la période ont été déterminés sur la base de la meilleure estimation du taux moyen pondéré attendu pour l'ensemble de l'année.

Impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés sont répartis selon la méthode d'affectation globale (méthode du passif), c'est-à-dire qu'ils sont calculés sur toutes les différences temporaires qui apparaissent entre la valeur des actifs et passifs déterminée à des fins fiscales et la valeur comptable relative, à l'exception du goodwill.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés en utilisant les taux d'imposition dont on s'attend, à la date du bilan, à ce qu'ils soient applicables à l'exercice au cours duquel l'actif est réalisé ou le passif éteint.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est considéré comme probable que le revenu imposable sera au moins égal au montant des différences qui s'inverseront dans les exercices au cours desquels les différences temporaires relatives seront annulées.

La valeur des actifs d'impôts différés à reporter dans les états financiers est revue à chaque date d'établissement des états financiers et réduite dans la mesure où il n'est plus probable que des bénéfices fiscaux suffisants seront disponibles à l'avenir pour permettre l'utilisation de tout ou partie de ce crédit, également en raison de changements dans la législation fiscale de référence.

Les impôts courants et différés sont comptabilisés dans le compte de résultat comme une charge ou un produit de l'exercice. Toutefois, les impôts courants et différés sont débités ou crédités directement dans les capitaux propres ou dans le compte de résultat global s'ils se rapportent à des entrées dans les états financiers enregistrées directement dans ces postes.

t) Juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou qui serait payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction régulière entre opérateurs de marché à la date d'évaluation sur le marché principal de l'actif ou du passif ou, en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux pour l'actif ou le passif. La juste valeur d'un passif reflète le risque de défaut.

Certains critères comptables et obligations d'information appliqués par les sociétés du Groupe exigent la détermination de la juste valeur des actifs et passifs financiers et non financiers.

Lorsqu'ils sont disponibles, les sociétés du Groupe déterminent la juste valeur d'un instrument en utilisant le prix coté sur un marché actif pour le même instrument. Un marché est considéré comme « actif » lorsque des transactions pour un actif ou un passif particulier ont lieu avec une fréquence et des volumes suffisants pour fournir des informations utiles à la détermination du prix sur une base continue. En l'absence de prix cotés sur des marchés actifs, le Groupe utilise des techniques de valorisation qui maximisent l'utilisation de données observables pertinentes et minimisent l'utilisation de données non observables. Les techniques choisies prennent en compte les facteurs qui seraient considérés par les parties à une transaction pour décider du prix.

Tous les actifs et passifs pour lesquels la juste valeur est mesurée ou indiquée dans les états financiers sont classés selon la hiérarchie des justes valeurs, comme décrit ci-dessous :

- Niveau 1 - les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation ;
- Niveau 2 - les données autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, observables directement ou indirectement pour l'actif ou le passif ;
- Niveau 3 - techniques d'évaluation pour lesquelles les données d'entrée ne sont pas observables pour l'actif ou le passif.

L'évaluation de la juste valeur est classée entièrement dans le même niveau de la hiérarchie des justes valeurs dans lequel est classée la donnée d'entrée du niveau hiérarchique le plus bas utilisé pour l'évaluation.

Pour les actifs et les passifs comptabilisés dans les états financiers à la juste valeur sur une base récurrente, le Groupe détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie en revoyant la catégorisation (sur la base de la donnée du niveau le plus bas, qui est significative aux fins de l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à chaque date d'état financier.

u) Transactions en devises étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires exprimés en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture de la période comptable. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique dans une devise étrangère sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les profits et les pertes sur les taux de change des devises étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat et enregistrés dans les produits et charges financiers.

v) Frais de cotation

Dans le cadre du projet de cotation, la Société et/ou les actionnaires vendeurs supportent des coûts spécifiques, tels que (i) les commissions versées aux banques qui coordonnent l'offre ; (ii) les honoraires versés aux consultants, spécialistes et avocats ; (iii) d'autres coûts tels que, à titre d'exemple, les frais de communication, le coût d'impression des prospectus d'information et les menues dépenses. Les coûts de cotation ont été comptabilisés conformément aux dispositions de la norme IAS 32, qui prévoit leur comptabilisation en tant que réduction de toute augmentation de capital ou leur comptabilisation dans le compte de résultat en cas de cotation réussie.

4. Nouvelles normes et interprétations comptables en vigueur à partir du 1er janvier 2021

Les normes comptables adoptées pour la préparation des états financiers consolidés sont conformes à celles utilisées pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2020, à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et amendements en vigueur à partir du 1er janvier 2021 :

- Le 31 mars 2021, l'IASB a publié un amendement intitulé « Covid-19 - Concessions de loyer liées au-delà du 30 juin 2021 (Amendements à IFRS 16) » qui prolonge d'un an la période d'application de l'amendement émis en 2020, ce qui a donné aux preneurs le droit de comptabiliser la réduction des redevances liées à Covid-19 sans avoir à évaluer, à travers l'analyse des contrats, si la définition de modification de bail d'IFRS 16 était respectée. Par conséquent, les preneurs qui ont appliqué cette option au cours de l'exercice 2020 ont comptabilisé les effets des réductions de loyer directement dans le compte de résultat à la date d'effet de la réduction. L'amendement 2021, disponible uniquement pour les entités qui ont déjà adopté l'amendement 2020, est effectif à partir du 1er avril 2021 et l'adoption anticipée est autorisée. L'adoption de ces amendements n'a pas eu d'effets sur les états financiers consolidés du Groupe.
- Le 25 juin 2020, l'IASB a publié un amendement intitulé « Extension de l'exemption temporaire de l'application d'IFRS 9 (amendements à IFRS 4) ». Ces amendements permettent de prolonger l'exemption temporaire de l'application d'IFRS 9 jusqu'au 1er janvier 2023 pour les compagnies d'assurance. L'adoption de cet amendement n'a pas eu d'effets sur les états financiers consolidés du Groupe.

- Le 27 août 2020, l'IASB a publié, à la lumière de la réforme sur les taux d'intérêt interbancaires tels que l'IBOR, le document " Réforme de la référence des taux d'intérêt - Phase 2 " qui contient des amendements aux normes suivantes :
 - IFRS 9 Instruments financiers ;
 - IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation ;
 - IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir ;
 - IFRS 4 Contrats d'assurance ; et
 - IFRS 16 Contrats de location.

Toutes les modifications sont entrées en vigueur le 1er janvier 2021. L'adoption de cet amendement n'a pas eu d'effets sur les états financiers consolidés du Groupe.

5. Normes, amendements et interprétations comptables non encore applicables

Quelques normes et interprétations sont illustrées ci-dessous qui, sur la base des informations actuellement disponibles à la date de préparation des états financiers, avaient déjà été publiées mais n'étaient pas encore en vigueur. Le Groupe a l'intention d'adopter ces principes lorsqu'ils entreront en vigueur.

- Le 14 mai 2020, l'IASB a publié les amendements suivants appelés :
 - Amendements à IFRS 3 Regroupements d'entreprises : les amendements visent à mettre à jour la référence d'IFRS 3 au Cadre conceptuel dans la version révisée, sans que cela n'entraîne de modifications des dispositions de la norme.
 - Amendements à l'IAS 16 Immobilisations corporelles : les amendements visent à ne pas permettre la déduction du coût des immobilisations corporelles du montant reçu de la vente des biens produits dans la phase de test de l'actif lui-même. Ces produits de la vente et les coûts y afférents seront donc comptabilisés dans le compte de résultat.
 - Amendements à IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels : l'amendement clarifie que dans l'estimation du coût possible d'un contrat, tous les coûts directement attribuables au contrat doivent être pris en compte. Par conséquent, l'évaluation du coût possible d'un contrat comprend non seulement les coûts marginaux (comme, par exemple, le coût de la matière directe utilisée dans la transformation), mais aussi tous les coûts que l'entreprise ne peut éviter puisqu'elle a stipulé le contrat (comme, par exemple, la part de l'amortissement des machines utilisées pour remplir le contrat).
 - Améliorations annuelles 2018-2020 : les modifications ont été apportées à IFRS 1 Première adoption des normes internationales d'information financière, à IFRS 9 Instruments financiers, à IAS 41 Agriculture et aux exemples illustratifs d'IFRS 16 Contrats de location.

Toutes les modifications prendront effet le 1er janvier 2022.

Tous les changements prendront effet le 1er janvier 2022. Les administrateurs ne s'attendent pas à ce que l'adoption de ces modifications ait un effet significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

- Le 18 mai 2017, l'IASB a publié la norme IFRS 17 - Contrats d'assurance, qui est destinée à remplacer la norme IFRS 4 - Contrats d'assurance.
L'objectif de la nouvelle norme est de s'assurer qu'une entité fournit des informations pertinentes qui représentent fidèlement les droits et obligations découlant des contrats d'assurance émis. L'IASB a élaboré la norme pour éliminer les incohérences et les faiblesses des méthodes comptables existantes en fournissant un cadre unique fondé sur des principes pour

comptabiliser tous les types de contrats d'assurance, y compris les contrats de réassurance qu'un assureur détient.

La nouvelle norme prévoit également des exigences de présentation et d'information afin d'améliorer la comparabilité entre les entités appartenant à ce secteur.

La nouvelle norme évalue un contrat d'assurance sur la base d'un modèle général ou d'une version simplifiée de celui-ci, appelée approche d'allocation des primes (« AAP »).

Les principales caractéristiques du modèle général sont les suivantes :

- les estimations et les hypothèses des flux de trésorerie futurs sont toujours actuelles ;
- l'évaluation reflète la valeur temporelle de l'argent ;
- les estimations prévoient une utilisation extensive d'informations observables sur le marché ;
- il existe une mesure actuelle et explicite du risque ;
- le bénéfice attendu est différé et regroupé en groupes de contrats d'assurance au moment de la comptabilisation initiale ; et,
- le bénéfice attendu est comptabilisé dans la période de couverture contractuelle, en tenant compte des ajustements découlant des modifications des hypothèses relatives aux flux de trésorerie de chaque groupe de contrats.

L'approche AAP prévoit l'évaluation du passif pour la couverture résiduelle d'un groupe de contrats d'assurance à condition que, lors de la comptabilisation initiale, l'entité s'attende à ce que ce passif représente raisonnablement une approximation du modèle général. Les contrats dont la période de couverture est d'un an ou moins sont automatiquement éligibles à l'approche AAP. Les simplifications découlant de l'application de la méthode AAP ne s'appliquent pas à l'évaluation des passifs pour les sinistres en cours, qui sont évalués avec le modèle général. Toutefois, il n'est pas nécessaire d'actualiser ces flux de trésorerie s'il est prévu que le solde à payer ou à recouvrer interviendra dans l'année qui suit la date de la demande d'indemnisation. L'entité doit appliquer la nouvelle norme aux contrats d'assurance émis, y compris les contrats de réassurance émis, aux contrats de réassurance détenus et également aux contrats d'investissement comportant un élément de participation discrétionnaire (Discretionary participation feature, DPF).

La norme s'applique à partir du 1er janvier 2023, mais une application anticipée est autorisée, uniquement pour les entités qui appliquent les normes IFRS 9 - Instruments financiers et IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. Les administrateurs ne s'attendent pas à ce que l'adoption de cette norme ait un effet significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

Aucun impact significatif n'est attendu pour les sociétés du Groupe en ce qui concerne ces amendements.

6. Impacts de l'urgence Covid-19

L'urgence sanitaire Covid-19 a incité les gouvernements de tous les États concernés à prendre des décisions de restrictions, d'interdictions et de suspensions des activités commerciales, de la circulation des personnes et du trafic international (ce qu'on appelle le confinement), avec un impact exceptionnellement négatif sur les flux touristiques dans le monde entier, ce qui a entraîné la fermeture temporaire des points de vente du Groupe.

En 2021, le Groupe a encouru des coûts directs pour faire face à cette situation de crise, en particulier les coûts relatifs aux mesures adoptées pour protéger la santé des employés tant dans les bureaux que dans les magasins directs et a bénéficié, dans la mesure du possible, des subventions et concessions des différentes autorités gouvernementales, telles que le CIGS (fonds extraordinaire de garantie des salaires), en maintenant les niveaux d'emploi et de salaire de tous ses employés.

Afin de renforcer sa structure et la solidité de son capital, le Groupe a jugé opportun d'augmenter le recours à la dette bancaire en contractant de nouveaux prêts à moyen/long terme auprès de la banque Intesa San Paolo pour un montant de 750 000 euros et 500 000 euros.

Vérification de la réduction de la valeur des actifs incorporels (test de dépréciation)

En l'absence de goodwill et d'immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée, le Groupe effectue le test de dépréciation lorsque des circonstances indiquent la possibilité d'une réduction de la valeur recouvrable des autres immobilisations incorporelles. Le test est basé sur le calcul de la valeur d'utilité. Les hypothèses clés utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) ont été illustrées dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2021.

Aux fins de l'établissement des états financiers consolidés, les administrateurs ont procédé aux évaluations appropriées de l'existence d'indications selon lesquelles un actif pourrait avoir subi une réduction de valeur (dépréciation), en examinant attentivement les répercussions de l'épidémie COVID-19 à la lumière des exigences de la norme IAS 36. Cette analyse, dans le contexte actuel d'incertitude, a nécessité une évaluation minutieuse de la part de la direction, qui a conclu que, malgré la prise en compte de l'augmentation des ventes par rapport à la même période de l'année précédente en raison d'un impact moindre des actions gouvernementales pour contenir la pandémie, et l'amélioration des niveaux de marge bénéficiaire, au niveau de chaque point de vente ainsi que du groupe d'UGT, il a été jugé nécessaire de réaliser à nouveau le test de dépréciation effectué au 31 décembre 2021.

7. Transactions « sous contrôle commun »

Au cours de l'exercice 2021, des opérations répondant à la définition de « sous contrôle commun » ont eu lieu.

Le 7 septembre 2021, le conseil d'administration de la Société a décidé de procéder à une augmentation du capital social de Take Off, approuvée au moyen de l'apport de 100% du capital social de OVER, détenu à 69,91% par Summit, à 22,57% par Aldo Piccarreta et aux 7,52% restants par Giorgia Lamberti Zanardi.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'augmentation du capital social a été fixée à un total de 250 000 euros et soutenue par l'estimation de Domenico Celenza, désigné par les actionnaires de OVER pour rédiger l'évaluation assermentée des participations à conférer, conformément à l'article 2343-ter, alinéa 2, lett. b) du Code civil italien.

Comme déjà décrit précédemment, ledit apport en nature de la participation, pour une valeur de 250 000 euros, égale à la valeur comptable de celle-ci dans les comptes de la société mère Summit S.p.A., enregistrée comme une augmentation du capital social de Take Off S.p.A., constitue une opération de réorganisation entre entités sous contrôle commun.

Pour les méthodes de comptabilisation de cette transaction, se référer à la note précédente 2.2.

8. Immobilisations corporelles

La ventilation du poste « Immobilisations corporelles » au 31 décembre 2021, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2020, est présentée ci-dessous :

(en euros)	Propriétés foncières	Installations techniques, matériels et outillages	Équipements industriels et commerciaux	Autres actifs	Améliorations locatives	Actifs en projet	Total
Valeur historique au 31 décembre 2020	739 341	296 129	225 011	1 482 324	243 358	73 285	3 059 447
Augmentations pendant l'exercice		66 392	6 200	169 001	158 100		399 693
Chiffres d'affaires de l'exercice	(621 200)			(193 419)			(814 619)
Virements Actifs en projet		6 498		64 255	2 532	(73 285)	0
Valeur historique au 31 décembre 2021	118 141	369 020	231 211	1 522 161	403 989	0	2 644 521
Amortissement cumulé au 31 décembre 2020	(29 400)	(103 963)	(108 056)	(810 434)	(46 485)	0	(1 098 338)
Amortissement pour l'exercice	(16 836)	(41 310)	0	(173 740)	(64 599)	0	(296 485)
Chiffres d'affaires de l'exercice	12 690			112 878		0	125 568
Amortissement cumulé au 31 décembre 2021	(33 546)	(145 273)	(108 056)	(871 296)	(111 084)	0	(1 269 254)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2020	709 941	192 166	116 955	671 890	196 873	73 285	1 961 109
Valeur nette comptable au 31 décembre 2021	84 595	223 746	123 155	650 865	292 905	0	1 375 267

Le poste « Bâtiments » comprend les valeurs d'acquisition des propriétés et des terrains où l'activité est exercée.

Le poste « Installations techniques, matériels et outillages » concerne l'engagement de frais relatifs aux installations techniques présentes dans les sièges sociaux et dans les différents points de vente et bureaux logistiques.

Le poste « Équipements industriels et commerciaux » concerne principalement les coûts soutenus pour l'aménagement des nouveaux points de vente.

Le poste « Améliorations locatives » est représentatif de certains frais d'aménagement des points de vente, engagés sur des biens de tiers.

Le poste « Autres actifs » concerne les actifs résiduels qui produisent des avantages répétés (par exemple, le mobilier et l'ameublement, les machines de bureau, les téléphones) fonctionnels à l'aménagement et à l'exploitation des points de vente.

Les diminutions concernent principalement la vente de deux voitures.

Le poste « Immobilisations en cours et avances », égal à zéro au 31 décembre 2021, concerne les avances versées pour les fournitures de mobilier non encore livrées au cours de l'année.

Les diminutions de l'année se réfèrent principalement à la vente de l'immeuble situé à Monopoli, via Baione 216 à la partie liée Horizon. La vente de l'immeuble a généré une plus-value de 18 000 euros.

Il convient de noter que les immobilisations corporelles n'ont pas fait l'objet de réductions de valeur au cours de l'exercice écoulé.

9. Immobilisations incorporelles

La ventilation du poste « Immobilisations incorporelles » au 31 décembre 2021, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2020, est présentée ci-dessous :

(en euros)	Applications logicielles	Site web	Noms de marque	Immobilisations incorporelles en projet	Total
Valeur historique au 31 décembre 2020	14 560	2 912	0	500	17 972
Augmentations pendant l'exercice	5 450	200	7 263	0	12 913
Virements Actifs en projet	500			(500)	0
Valeur historique au 31 décembre 2021	20 510	3 112	7 263	0	30 885
Amortissement cumulé au 31 décembre 2020	(2 787)	0	0	0	(2 787)
Amortissement pour l'exercice	(4 724)		(316)	0	(5 040)
Amortissement cumulé au 1er janvier 2019	(7 512)	0	(316)	0	(7 827)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2020	11 773	2 912	0	500	15 185
Valeur nette comptable au 31 décembre 2021	12 999	3 112	6 947	0	23 058

La variation de l'exercice, qui s'élève à 8 000 euros, nette de l'amortissement de l'exercice, concerne les investissements dans les logiciels d'application et la mise en œuvre du site web, ainsi que la capitalisation des coûts relatifs à la marque « Overkids ».

10. Immobilisations corporelles pour droits d'utilisation

La ventilation du poste « Actifs liés à des droits d'utilisation » au 31 décembre 2021, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2020, est présentée ci-dessous :

(en euros)	Propriétés foncières	Véhicules	Équipements de bureau	Total Droits d'utilisation
Valeur historique au 31 décembre 2020	10 108 128	42 976	20 022	10 171 126
Renégociations	(34 988)	0	0	(34 988)
Augmentations pendant l'exercice	407 363	0	0	407 363
Résiliations	0	0	0	0
Valeur historique au 31 décembre 2021	10 480 503	42 976	20 022	10 543 502
Amortissement cumulé au 31 décembre 2020	(2 377 374)	2 775	(1 178)	(2 381 326)
Amortissement pour l'exercice	(1 505 725)	(16 648)	(4 711)	(1 527 084)
Résiliations	0	0	0	0
Amortissement cumulé au 31 décembre 2021	(3 883 099)	(19 422)	(5 889)	(3 908 410)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2020	7 730 754	40 202	18 845	7 789 800
Valeur nette comptable au 31 décembre 2021	6 597 405	23 554	14 134	6 635 092

Les droits d'utilisation se réfèrent principalement aux contrats de location immobilière en vigueur et relatifs aux points de vente Take Off, au siège d'Over, ainsi qu'aux véhicules et aux équipements de bureau sur une base résiduelle. La variation de la période comprend l'effet des amortissements pour 1 527 000 euros, les augmentations dues à l'ouverture de nouveaux points de vente pour 407 000 euros, ainsi que l'effet dérivant des changements contractuels stipulés en 2021, qui ont conduit à la redéfinition des montants dus sur certains contrats de location existants. Ces changements ont entraîné une

réduction des actifs du droit d'utilisation, ainsi qu'une réduction correspondante des passifs de location, de 35 000 euros.

Il convient de noter que, comme l'exige le paragraphe 59 de la norme IFRS 16, les droits d'utilisation se réfèrent à la location des points de vente Take Off et Over, du siège logistique Over, ainsi que de deux véhicules de société et de matériel de bureau. En outre, aucune provision n'est constituée pour les éléments suivants : garanties sur la valeur résiduelle des actifs, contrats de location non encore stipulés pour lesquels le preneur a contracté une obligation ; restrictions ou accords imposés par les contrats de location et les opérations de cession-bail. En ce qui concerne l'exercice de l'option de prolongation ou de résiliation, se référer au paragraphe précédent « Normes comptables et critères d'évaluation adoptés - Leasing ».

Au 31 décembre 2021, conformément aux dispositions de la norme IAS 36, la direction a considéré les effets économiques et financiers de la pandémie de Covid-19 comme un événement déclencheur, en effectuant les évaluations appropriées afin d'identifier une éventuelle dépréciation.

En particulier, une analyse a été effectuée sur la capacité prospective du groupe d'UGT qui composent Take Off (le groupe de points de vente et de commerce de gros), pour faire face à la pleine recouvrabilité de la valeur comptable globale (Carrying value) du groupe d'UGT et des Corporate Assets (logistique et siège social), représentée spécifiquement par le Net Invested Capital (CIN) de la société au 31.12.2021. Par conséquent, avec l'application de la méthode du Discounted Cash Flow, les flux de trésorerie pouvant être obtenus à partir des prévisions économiques de Take Off pour les années à venir ont été actualisés, en tenant compte uniquement du périmètre actuel de l'entreprise. Le taux d'actualisation utilisé est égal au coût moyen pondéré du capital déterminé à 8,71%, compte tenu des coefficients de risque et de la structure du marché financier actuellement estimée. Un horizon temporel explicite de 5 ans a donc été pris en compte, définissant par la suite la valeur finale comme une rente perpétuelle. Le taux de croissance a été estimé de manière conservatrice à zéro.

Une analyse de sensibilité a également été réalisée afin de vérifier les impacts sur les résultats du test de dépréciation des changements du coût moyen pondéré du capital et du taux de croissance (de -1% à +1%). Suite à l'analyse effectuée, y compris les analyses de sensibilité, il n'y a pas de pertes de valeur potentielles à considérer dans la préparation de ces états financier consolidés.

11. Autres créances à long terme

La composition du poste « Autres actifs à long terme » au 31 décembre 2021, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2020, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020	Variation
Placements à terme	424 478	479 103	(54 625)
Total Autres actifs à long terme	424 478	479 103	(54 625)

Le poste comprend principalement des dépôts de garantie émis sur les services publics pour environ et des dépôts à terme sur les contrats de location de certains locaux commerciaux où s'exerce l'activité commerciale pour 422 000 euros.

12. Actif d'impôt différé

La ventilation du poste « Actif d'impôt différé » au 31 décembre 2021, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2020, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020	Variation
Actif d'impôt différé	1 261 777	1 543 811	(282 034)
Total Actif d'impôt différé	1 261 777	1 543 811	(282 034)

Les actifs d'impôts différés ont été déterminés principalement sur la valeur des pertes fiscales accumulées au cours des années précédentes par Over et reportées indéfiniment, ainsi que sur la provision pour la dépréciation des stocks comme indiqué ci-dessous et les effets fiscaux des coûts non déductibles de l'année et des ajustements négatifs de conversion IAS/IFRS. En ce qui concerne les pertes fiscales susmentionnées, le 25 février 2020, l'Agence du revenu a donné un avis positif à l'appel présenté par la société sur le report de ces dernières. La recouvrabilité de ces actifs d'impôts différés est donc soumise à la réalisation de bénéfices imposables futurs suffisants pour utiliser les avantages des actifs d'impôts différés. L'évaluation par la direction de la recouvrabilité susmentionnée tient compte de l'estimation des revenus imposables futurs et se fonde sur une planification fiscale prudente ; toutefois, s'il s'avère qu'Over n'est pas en mesure de recouvrer tout ou partie des actifs d'impôts différés susmentionnés comptabilisés dans les années à venir, l'ajustement correspondant sera imputé au compte de résultat de l'année au cours de laquelle cette circonstance se produit.

13. Stocks

La ventilation du poste « Stocks » au 31 décembre 2021, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2020, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020	Variation
Produits finis	9 233 667	11 281 873	(2 048 206)
Provision pour dépréciation des stocks	(500 000)	(300 000)	(200 000)
Total Stocks	8 733 667	10 981 873	(2 248 206)

Les stocks au 31 décembre 2021 s'élèvent à 8 734 000 euros, réduits par rapport au 31 décembre 2020 de 2 248 000 euros. Suite à l'apparition d'indicateurs d'obsolescence des stocks de la filiale Over, une provision pour dépréciation des stocks a été prudemment augmentée, s'élevant à 500 000 euros à la clôture de l'exercice (300 000 euros au 31 décembre 2020), de manière à ajuster la valeur des stocks à leur valeur de marché présumée.

14. Créances commerciales

La composition du poste « Créances commerciales » au 31 décembre 2021, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2020, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020	Variation
Créances clients	542 275	180 580	361 695
Factures à émettre	0	9	(9)
Notes de crédit à émettre	(313 863)	(253)	(313 610)
Provision pour créances douteuses	(1 228)	(556)	(672)
Total Créances commerciales	227 184	179 780	47 404

Les créances commerciales font référence aux créances acquises auprès des propriétaires des points de vente franchisés Over. Les notes de crédit à émettre, qui s'élèvent à 314 000 euros, concernent des marchandises facturées et non recalibrées par les stockistes.

Suite à l'analyse effectuée, aucune perte attendue sur les créances commerciales n'est apparue à la date des états financiers consolidés.

15. Autres créances à court terme

La composition du poste « Autres créances à court terme » au 31 décembre 2021, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2020, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020	Variation
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	807 499	728 755	78 745
Employés - Avances et acomptes versés	1 300	0	1 300
Crédits d'impôt	500 000	0	500 000
INAIL (institut italien d'assurance contre les accidents du travail)	(669)	524	(1 193)
Créance du CIG (fonds de garantie des salaires)	587	0	587
Actif transitoire	11 395	8 094	3 301
Total Autres créances à court terme	1 320 113	737 372	582 740

Les avances aux fournisseurs concernent les paiements effectués pour la fourniture de marchandises pour les saisons P/E 2022 et A/H 2022.

L'augmentation en valeur absolue par rapport à l'année précédente, égale à 583 000 euros, est principalement due au crédit d'impôt prévu par l'art. 1, paragraphe 230 de la loi budgétaire 2021 pour 500 000 euros pour les frais engagés pour le référencement, qui a été finalisé le 25 novembre 2021.

16. Créances fiscales

La composition du poste « Créances fiscales » au 31 décembre 2021, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2020, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020	Variation
Autres créances fiscales	184 568	17 222	167 345
Total créances fiscales	184 568	17 222	167 345

L'augmentation par rapport à l'année précédente, égale à 167 345 000 euros, est principalement due au crédit d'impôt ACE (aide à la croissance économique) prévu par l'art. 19 du décret législatif n. 73/2001 pour 180 000 euros.

17. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La ventilation du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » au 31 décembre 2021, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2020, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020	Variation
Dépôts bancaires	26 385 815	15 388 541	10 997 274
Encaisse	69 879	17 267	52 612
Total Trésorerie et équivalents de trésorerie	26 455 694	15 405 808	11 049 886

L'augmentation par rapport à l'année précédente de 11 050 000 euros est principalement due à l'augmentation du capital social réalisée avec le processus de cotation sur le marché boursier Euronext Growth Milan de Borsa Italiana.

Les valeurs indiquées peuvent être converties en espèces rapidement et sont soumises à un risque insignifiant de changement de valeur.

18. Capitaux propres

Le capital social de Take Off S.p.A. au 31 décembre 2021 s'élève à 1 562 000 euros, entièrement libéré, et est composé de 15 624 800 actions. Au cours de l'exercice, la Société a procédé à deux augmentations de capital distinctes pour un total de 562 000 euros, dont 312 000 euros suite à la cotation sur le marché Euronext Growth Milan, et 250 000 euros suite à l'apport de la participation dans Over S.p.A.

Les capitaux propres consolidés du Groupe au 31 décembre 2021 sont égaux à 23 654 000 euros, avec une augmentation de 11 815 000 euros par rapport au 31 décembre 2020. Cette augmentation nette est le résultat de l'augmentation susmentionnée du capital social suite à la cotation de la société, qui a entraîné une augmentation de 11 995 000 euros, de la distribution de dividendes pour 5 800 000 euros, en plus du bénéfice global consolidé de 5 639 000 euros.

Pour une ventilation des mouvements des capitaux propres au 31 décembre 2021, se référer à l'état des mouvements des capitaux propres.

La composition des réserves au 31 décembre 2021 est présentée ci-dessous, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2020 :

(en euros)	31 décembre 2020	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2021
Réserve légale	191 399	45 934		237 333
Réserve de conversion IAS/IFRS	2 440 366			2 440 366
Réserve de primes d'émission	0	12 186 720	(503 912)	11 682 808
Autres réserves	3 657 385	4 484 451	(6 050 000)	2 091 836
<i>Réserve extraordinaire</i>	3 620 021	4 503 150	(6 050 000)	2 073 171
<i>Autre réserve de capital</i>	160 000			160 000
<i>Réserve pour les régimes de prévoyance (OCI)</i>	(122 636)	(18 699)		(141 335)
Bénéfices/pertes des exercices précédents	733 560	0	(733 560)	0
Total Réserves	7 022 710	16 717 105	(7 287 472)	16 452 343

La réserve légale, égale à 237 000 euros, a augmenté en raison de l'affectation du résultat de l'exercice couru au 31 décembre 2020.

La réserve de conversion IAS/IFRS, positive pour 2 440 000 euros, comprend l'effet global du passage aux normes comptables internationales.

La réserve de prime d'émission positive de 11 683 000 euros suite à la cotation sur le marché Euronext Growth de Milan. En particulier, l'augmentation de la réserve est représentée par l'effet combiné des éléments suivants :

- Augmentation des capitaux propres de 12 187 000 euros découlant de la prime d'émission versée par les actionnaires lors de la cotation de la société ;
- Frais de cotation encourus par la société pour l'augmentation susmentionnée pour un total de 801 000 euros (net de l'effet fiscal) relatifs aux commissions de placement et aux frais de conseil, enregistrés comme une déduction directe de l'augmentation conformément à l'IAS 32.
- Un crédit d'impôt de 297 000 euros, net de la contribution comptabilisée pour les frais de cotation encourus et comptabilisés conformément à l'IAS 32.
- 204 000 euros pour la reconnaissance d'actifs d'impôts différés dérivant de la déduction fiscale des effets mentionnés aux points précédents :

En ce qui concerne le poste Autres réserves :

- la « réserve extraordinaire », d'un montant de 2 073 000 euros, a diminué principalement en raison de la distribution de dividendes ;
- les « autres réserves de capital », d'un montant de 160 000 euros, sont restées inchangées ;
- la « réserve pour le régime de prestations (OCI) », négative pour 141 000 euros, représente l'effet de l'actualisation des régimes à prestations définies en place avec les employés (indemnité de départ) ;

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement entre les capitaux propres et le résultat net de la Société mère Take Off S.p.A. et les capitaux propres et le résultat net du Groupe.

(en euros)	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
	Fonds propres au 31 décembre 2021	Résultat de l'exercice au 31 décembre 2021	Fonds propres au 31 décembre 2020	Résultat de l'exercice au 31 décembre 2020
Fonds propres et résultat de l'exercice de la société mère TAKE OFF S.p.A.	20 600 584	3 888 637	8 286 690	1 189 841
Fonds propres et résultat de l'exercice des entreprises consolidées par intégration globale	3 053 552	1 750 675	3 551 545	2 625 682
Dividendes intra-groupe	0	0	0	0
Ajustement des participations consolidées selon la méthode de la mise en équivalence	0	0	0	0
Ajustement aux principes comptables du groupe et autres ajustements de consolidation	0	0	0	0
Total Groupe	23 654 135	5 639 312	11 838 234	3 815 524
Total des Tierces parties	0	0	0	0
Total Consolidés	23 654 135	5 639 312	11 838 234	3 815 524

19. Prêts à moyen et long terme

La ventilation du poste « Prêts à moyen et long terme » au 31 décembre 2021, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2020, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020	Variations
Prêt de la BCC - portion à long terme	0	71 849	(71 849)
Prêt de la BPB - portion à long terme	67 714	335 631	(267 917)
Prêt de la BCC 2 - portion à long terme	459 196	589 664	(130 468)
Prêt de la SANPAOLO 2 - portion à long terme	209 712	703 361	(493 649)
Prêt de la BPM - portion à long terme	615 829	822 811	(206 982)
Prêt de la BPB 2 - portion à long terme	619 540	774 445	(154 905)
Prêt de la BDF - portion à long terme	657 932	818 097	(160 165)
Prêt de la Sanpaolo 3 - portion à long terme	496 575	0	496 575
Prêt de la Sanpaolo 4 - portion à long terme	98 166	0	98 166
Total Prêts à moyen et long terme	3 224 665	4 115 858	(891 193)

Ce poste se réfère à la partie à moyen/long terme des prêts bancaires en cours aux dates de référence.

Les mouvements globaux des dettes à court et moyen/long terme envers les banques sont présentés ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2020	Débours	Remboursements	31 décembre 2021
Prêt de la BCC	175 055		(103 983)	71 073
Prêt de la BPB	598 902		(263 272)	335 631
Prêt de la Sanpaolo	125 371		(125 371)	0
Prêt de la BCC 2	716 915		(127 250)	589 664
Prêt de la Sanpaolo 2	1 000 000		(289 944)	710 056
Prêt de la BPM	850 000		(41 006)	808 994
Prêt de la BPB 2	800 000		(25 555)	774 445
Prêt de la BDF	974 505		(155 584)	818 920
Prêt de la SANPAOLO 3		750 000		750 000
Prêt de la SANPAOLO 4		500 000		500 000
Total Prêts à moyen et long terme	5 240 748	1 250 000	(1 131 966)	5 358 783
Intesa Sanpaolo Spa (crédits bancaires)	83 483		(39 945)	43 539
Intesa Sanpaolo Spa (avances pour importation)	268 687	504 700	-	773 387
Total Dettes bancaires	5 592 919	1 754 700	(1 171 910)	6 175 708
<i>avec échéance au cours du prochain exercice</i>	<i>1 477 061</i>			<i>2 951 044</i>
<i>avec échéance au-delà du prochain exercice</i>	<i>4 115 858</i>			<i>3 224 665</i>

En particulier, en ce qui concerne les prêts accordés au cours des exercices précédents :

- Prêt non garanti accordé par BCC Alberobello pour une valeur nominale de 500 000 euros, avec une durée de 5 ans, échéance 31/08/2022, avec des versements mensuels, taux d'intérêt Euribor 3 mois + spread ;

- Prêt accordé par la Banca Popolare di Bari pour un montant nominal de 1 300 000 euros, avec une durée de 5 ans, échéance 31/03/2023, avec des versements mensuels, taux d'intérêt Euribor 6 mois + spread, garanti par le Fonds de garantie pour les PME conformément à la loi n° 662/96 ;
- Prêt accordé par la BCC Alberobello et Sammichele di Bari pour un montant nominal de 800 000 euros, avec une durée de 6 ans, échéance 30/04/2026 avec des versements mensuels, taux d'intérêt Euribor 3 mois + spread, garanti par le Fonds de garantie pour les PME conformément à la loi n° 662/96 ;
- Prêt accordé par Intesa San Paolo pour un montant nominal de 1 000 000 d'euros, avec une durée de 3 ans avec pré-amortissement, échéance 26/05/2023 avec des versements mensuels, taux d'intérêt fixe, garanti par le Fonds de garantie pour les PME conformément au décret-loi n° 23 du 8.04.2020 ;
- Prêt accordé par la Banca Popolare di Milano pour une valeur nominale de 850 000 euros, avec une durée de 6 ans, échéance 06/03/2023, avec des versements trimestriels, taux d'intérêt fixe, garanti par le Fonds de garantie pour les PME conformément au décret-loi n° 23 du 8.04.2020 ;
- Prêt non garanti accordé par la Banca Popolare di Bari pour un montant nominal de 800 000 euros, d'une durée de 5 ans avec un an de préamortissement, échéance 31/10/2026, avec des versements mensuels, taux d'intérêt fixe, garanti par le Fonds de garantie pour les PME conformément à la loi n° 662/96 ;
- Prêt non garanti accordé par Banca del Fucino pour un montant nominal de 1 000 000 euros, avec une durée de 6 ans, échéance 28/10/2026, avec des versements mensuels, taux d'intérêt fixe, garanti par le Fonds de garantie pour les PME conformément à la loi n° 662/96.

En référence aux prêts accordés à au cours de l'exercice :

- Prêt stipulé le 26/04/2021 accordé par Intesa San Paolo pour un montant nominal de 750 000 euros, avec une durée de 3 ans avec des versements mensuels différés, taux d'intérêt composé d'un montant fixe nominal annuel égal à 1,50 points de pourcentage (spread), une partie variable annuelle égale au taux d'intérêt à un mois (base 360) (EURIBOR) à échéance du 26/04/2024 ;
- Prêt stipulé le 29/09/2021 accordé par Intesa San Paolo pour un montant nominal de 500 000 euros, avec une durée de 18 mois avec des versements mensuels différés, taux d'intérêt composé d'un montant nominal annuel fixe égal à 1,20 point de pourcentage appelé Spread, une partie variable annuelle égale au taux d'intérêt à un mois (base 360) appelé EURIBOR.

Il convient de noter qu'aucun de ces prêts n'est assorti de clauses restrictives. Pour la variation des passifs financiers provenant d'actifs financiers, voir la note 41 « Instruments financiers - juste valeur et gestion des risques ».

20. Autres passifs financiers à long terme

La composition du poste « Autres passifs financiers à long terme » au 31 décembre 2021, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2020, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020	Variation
Dettes pour Leasing - portion à long terme	5 431 804	6 584 043	(1 152 239)
Total Autres passifs financiers à long terme	5 431 804	6 584 043	(1 152 239)

Le poste se réfère aux dettes résiduelles à long terme découlant des contrats de location existants, relatifs aux locaux commerciaux des points de vente et du bureau logistique Over.

Les mouvements des passifs financiers du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 sont présentés ci-dessous :

Bilan au 31 décembre 2020	8 067 866
Renégociations	(34 988)
Nouveaux contrats	407 363
Remboursements	(1 493 722)
Résiliations	
Bilan au 31 décembre 2021	6 946 520
<i>Dont à court terme</i>	<i>1 514 716</i>
<i>Dont à long terme</i>	<i>5 431 804</i>

Les renégociations font référence aux réductions des loyers contractuels pour la plupart des points de vente, résultant de la pandémie de Covid-19.

Le tableau ci-dessous présente l'échéance des dettes de leasing par tranches de temps :

(en euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
<1 an	1 514 717	1 483 824
1-2 ans	1 391 835	1 453 028
2-3 ans	1 168 863	1 314 067
3-4 ans	755 237	1 089 129
4-5 ans	433 439	670 544
>5 ans	1 682 430	2 057 275
Total	6 946 520	8 067 866

Des informations sont fournies ci-dessous sur la valeur nominale des paiements de leasing de la société, ventilées entre paiements fixes et paiements variables :

(en euros)	Paiements fixes	Paiements variables	Total
Au 31 décembre 2021			
Frais fixes	1 634 282	-	1 634 282
Frais variables avec paiement minimum	-	46 950	46 950
Total	1 634 282	46 950	1 681 232
Au 31 décembre 2020			
Frais fixes	1 146 655	-	1 146 655
Frais variables avec paiement minimum	-	51 493	51 493
Total	1 146 655	51 493	1 198 148

21. Passifs liés à des avantages sociaux futurs

La ventilation du poste « Passifs liés à des avantages sociaux futurs » au 31 décembre 2021, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2020, est présentée ci-dessous :

(en euros)	Indemnités de départ
Bilan au 31 décembre 2020	692 147
Coût de la sécurité sociale lié au service courant	289 033
Charges d'intérêts	2 375
(Profits)/pertes d'actualisation	24 604
Utilisations	(78 637)
Bilan au 31 décembre 2021	929 803

Ce poste fait référence à l'indemnité de départ (« TFR ») accumulée par rapport aux employés.

L'évaluation actuarielle de l'indemnité de départ des employés est effectuée sur la base de la méthode des « avantages acquis » en utilisant la méthode des unités de crédit projetées, comme l'exige la norme IAS 19. Cette méthodologie se traduit par des évaluations qui expriment la valeur actuelle moyenne des obligations de pension accumulées sur la base du service que le travailleur a fourni jusqu'au moment où l'évaluation elle-même est effectuée, sans projeter les salaires du travailleur en fonction des changements réglementaires introduits par la récente réforme de la sécurité sociale. La méthodologie de calcul peut être résumée dans les phases suivantes :

- projection pour chaque employé en vigueur à la date de l'évaluation, de l'indemnité de licenciement déjà provisionnée jusqu'à la période de paiement aléatoire ;
- détermination pour chaque salarié des indemnités de départ probables à verser par les sociétés du Groupe en cas de départ du salarié pour cause de licenciement, démission, incapacité, décès et retraite ainsi qu'en cas de demande d'avances ;
- l'actualisation, à la date de l'évaluation, de chaque paiement probable.

Le modèle actuariel pour l'évaluation de l'indemnité de départ est basé sur diverses hypothèses, tant de type démographique qu'économico-financier. Les principales hypothèses du modèle sont les suivantes :

- décès : Tables de mortalité RG48 publiées par la Comptabilité Générale de l'État italien ;
- invalidité : tables INPS ventilés par âge et par sexe ;
- retraite : 100% en atteignant les conditions requises par l'AGO (assurance générale obligatoire), conformément au décret-loi n° 4/2019 ;
- fréquence de rotation : 8% ;
- fréquence des avances : 1,00% ;
- taux d'augmentation annuel de l'indemnité de licenciement : 2,4% ;
- taux d'inflation : 1,2% ;
- taux d'actualisation : 0,77%.

Le tableau suivant montre les effets qui auraient résulté pour l'obligation de prestations définies suite à la modification du taux d'actualisation :

(en euros)	Sensibilité	Nouveau TFR
Taux d'actualisation	+0,25%	909,737
	-0,25%	950,762
Taux d'inflation	+0,25%	947,299
	-0,25%	912,870
Taux de rotation	+1%	919,560
	-1%	941,550

Le nombre d'employés par catégorie au 31 décembre 2020, par rapport au 31 décembre 2019, est présenté dans le tableau suivant :

(Nb unités)	31-Déc-21	31-Déc-20	Variations
Take OFF			
Cadres	2	2	0
Employés de bureau	5	6	(1)
Travailleurs manuels	192	184	8
Over			
Employés de bureau	8	8	0
Travailleurs manuels	12	13	(1)
Total	219	213	6

22. Provisions pour risques et charges à long terme

La composition du poste « Provisions pour risques et charges » au 31 décembre 2021, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2020, est présentée ci-dessous :

(en euros)	Provision pour risques sur litiges	Total
Bilan au 31 décembre 2020	42 531	42 531
Provision pour l'exercice	-	-
Utilisation pendant l'exercice	-	-
Bilan au 31 décembre 2021	42 531	42 531

Au 31 décembre 2021, le poste comprend le montant provisionné pour les risques jugés probables en raison de litiges non récurrents en matière de droit du travail.

23. Autre passif à long terme

La composition du poste « Autres passifs à long terme » au 31 décembre 2021, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2020, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020	Variations
Dépôts de garantie	94 500	58 000	36 500
Dettes pour règlement fiscal - montant dû au-delà de la période	1 206 369	1 604 489	(398 119)
Total Autres dettes et engagements à long terme	1 300 869	1 662 489	36 500

Au 31 décembre 2021, le poste comprend le montant des dépôts de garantie en tant que garanties ne portant pas d'intérêts versées à Over et la partie due au-delà de 12 mois de la dette pour la transaction fiscale conformément à l'article 182-ter de la loi sur les faillites ; cette dette découle de la clôture de la procédure de concordat d'Over qui a eu lieu en 2019.

24. Impôts différés passif

La ventilation du poste « Passif d'impôt différé » au 31 décembre 2021, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2020, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020	Variations
Impôts différés passif	108	52 257	(52 149)
Total Passif d'impôt différé	108	52 257	(52 149)

Les impôts différés passifs reflètent principalement les effets fiscaux des ajustements positifs de la conversion IAS/IFRS. Pour plus de détails sur les impôts différés, se référer au commentaire sur les impôts sur le revenu.

25. Dettes envers des banques et portions à court terme de prêts

La ventilation du poste « Dettes envers les banques et part à court terme des prêts à long terme » au 31 décembre 2021, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2020, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020	Variations
Intesa Sanpaolo Spa import finan.	43 539	83 483	(39 945)
Intesa Sanpaolo spa confirming	773 387	268 687	504 700
Prêt de la BCC - portion à court terme	71 073	103 206	(32 134)
Prêt de la BPB - portion à court terme	267 916	263 271	4 645
Prêt de la Sanpaolo - portion à court terme	0	125 371	(125 371)
Prêt de la BCC 2 - portion à court terme	130 468	127 251	3 218
Prêt de la Sanpaolo 2 - portion à court terme	500 344	296 639	203 705
Prêt de la BPM - portion à court terme	193 165	27 189	165 976
Prêt de la BPB 2 - portion à court terme	154 904	25 555	129 349
Prêt de la BDF - portion à court terme	160 988	156 408	4 580
Prêt de la Sanpaolo 3 - portion à court terme	253 425		253 425
Prêt de la Sanpaolo 4 - portion à court terme	401 834		401 834
Total Dettes envers les banques et part à court terme des prêts à long terme	2 951 044	1 477 061	1 473 983

Au 31 décembre 2021, le poste fait référence à la partie à court terme des prêts bancaires (pour les commentaires relatifs à ce poste, voir la note 18 « Prêts à moyen/long terme ») ainsi qu'au montant des dettes envers les banques pour les avances à l'importation.

La dette envers Banca Intesa for confirming se réfère à une opération de reverse factor tandis que la dette envers Banca Intesa finimport se rapporte à des avances pour l'importation de marchandises.

26. Autres passifs financiers exigibles

La ventilation du poste « Autres passifs financiers à court terme » au 31 décembre 2021, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2020, est la suivante :

(en euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020	Variation
Dettes pour Leasing - portion à court terme	1 514 716	1 483 823	30 893
Total Autres passifs financiers à court terme	1 514 716	1 483 823	30 893

Le poste se réfère principalement aux dettes résiduelles à court terme pour les contrats de location relatifs aux locaux commerciaux des points de vente et du bureau de la logistique Over.

27. Dettes commerciales

La composition du poste « Dettes commerciales » au 31 décembre 2021, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2020, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020	Variations
Dettes fournisseurs	1 892 195	2 688 344	(796 149)
Factures à recevoir	87 729	98 717	(10 989)
Banca IFIS S.p.a.	74 937	1 058 346	(983 409)
Notes de crédit à recevoir	(5 118)	(7 951)	2 833
Biens pour les achats pendant déplacement	0	132 341	(132 341)
Contentieux avec fournisseurs	2 840 646	2 621 570	219 075
Total Dettes commerciales	4 890 388	6 591 368	(1 700 979)

Les dettes commerciales font référence aux dettes encourues pour l'achat de biens destinés à être revendus.

Il convient de noter un montant de 2 840 000 euros provenant de fournisseurs avec lesquels un litige est en cours pour la fourniture de marchandises non conformes. L'augmentation de ce dernier poste est due à la fluctuation du taux de change Euro/USD. Ce poste ne donne lieu à aucun intérêt de retard car il n'est pas dû à la contrepartie.

28. Dettes pour les retours

La ventilation du poste « Dettes pour les retours » au 31 décembre 2021, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2020, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020	Variations
Bons émis	41 625	68 246	(26 622)
Total Dettes pour les retours	41 625	68 246	(26 622)

Le solde concerne les bons émis par les différents points de vente pour les retours effectués par les clients.

29. Dettes fiscales

La composition du poste « Dettes fiscales » au 31 décembre 2021, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2020, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020	Variations
Retenues sur le travail des salariés et sur le travail indépendant	110 734	70 464	40 270
IRES (impôt sur les sociétés)	327 091	1 081 960	(754 869)
IRAP	118 710	343 888	(225 178)
TVA	268 175	163 112	105 062
Autres Dettes fiscales	36 810	0	36 810
Dettes pour règlement fiscal - montant dû au cours de l'exercice	398 119	396 134	1 985
Pénalités et intérêts à payer	975 543	975 543	0
Total Dettes fiscales	2 235 182	3 031 102	(795 920)

Au 31 décembre 2021, le poste se réfère en partie à la TVA pour 268 000 euros et aux retenues.

Il convient de noter que le solde de 398 000 euros pour la partie due dans l'année concerne la dette accumulée suite au règlement fiscal conformément à l'article 182-ter de la loi sur la faillite ; cette dette découle de la clôture de la procédure de concordat d'Over qui a eu lieu en 2019.

Les dettes pour pénalités et intérêts, qui s'élèvent à 975 000 euros, se réfèrent à des impôts relatifs à des années antérieures pour lesquels il n'y a pas eu de changement par rapport à l'année précédente.

30. Autres dettes et engagements à court terme

La composition du poste « Autres dettes et passifs à court terme » au 31 décembre 2021, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2020, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020	Variations
Dettes envers les institutions de sécurité sociale	147 746	78 037	69 709
Dettes envers les salariés	262 048	373 693	(111 645)
Dettes envers la société-mère	0	1 000 000	(1 000 000)
Comptes de régularisation passif	14 232	20 171	(5 938)
Total Autres dettes et passifs à court terme	424 027	1 471 901	(1 047 874)

Au 31 décembre 2021, le poste comprend principalement les dettes envers les organismes de sécurité sociale pour 148 000 euros, les dettes pour les honoraires à verser aux employés pour 262 000 euros et les charges à payer et produits différés pour 14 000 euros. La diminution du poste « Dettes envers la société mère » est due au paiement de dividendes à Summit S.p.A. pour 1 000 000 d'euros.

COMPTE DE RÉSULTAT

31. Revenus des contrats avec les clients

La composition du poste « Revenus des contrats avec les clients » pour l'année 2021, par rapport aux mêmes valeurs pour l'année 2020, est présentée ci-dessous :

(en euros)	1er janvier 2021 - 31 décembre 2021	1er janvier 2020 - 31 décembre 2020	Variations
Ventes en gros de biens	211 532	425 922	(214 390)
Produit des ventes des magasins	26 100 219	20 517 844	5 582 376
Autres produits des ventes	87 214	236 643	(149 430)
Total des produits des contrats avec les clients	26 398 965	21 180 409	5 218 556

Le poste « Revenus des contrats avec les clients » comprend les produits des ventes en gros, les produits des ventes au détail et les autres produits des ventes ;

Le produit des ventes des magasins au 31.12.2021 représente 98% du chiffre d'affaires et se réfère aux revenus générés par les 26 points de vente détenus et gérés directement et aux revenus générés par les 5 points de vente franchisés de Take Off, en plus des ventes des 113 points de vente franchisés de Over. L'évolution positive de la période est essentiellement due à la reprise du marché de référence dans la période post-pandémie de Covid-19 et à l'augmentation des jours moyens d'ouverture en 2021.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des revenus provenant des contrats avec les clients du Groupe selon le critère géographique et le moment de leur reconnaissance :

1er janvier 2021 - 31 décembre 2021			
(en euros)	Ventes en gros de biens	Ventes au détail de biens	Autres produits des ventes
Types d'actifs			
Ventes en gros de biens	211 532		
Produit des ventes des magasins		26 100 219	
Autres produits des ventes			87 214
Total des produits des contrats avec les clients	211 532	26 100 219	87 214
Zone géographique			
Italie	211 532	26 100 219	87 214
Étranger	-	-	-
Total des produits des contrats avec les clients	211 532	26 100 219	87 214
Moment de la comptabilisation des revenus			
Biens transférés à un moment donné	211 532	26 100 219	87 214
Biens transférés dans le temps	-	-	-
Total des produits des contrats avec les clients	211 532	26 100 219	87 214

1er janvier 2020 - 31 décembre 2020			
(en euros)	Ventes en gros de biens	Ventes au détail de biens	Autres produits des ventes
Types d'actifs			
Ventes en gros de biens	425 922		
Produit des ventes des magasins		20 517 844	
Autres produits des ventes			236 643

Total des produits des contrats avec les clients	425 922	20 517 844	236 643
Zone géographique			
Italie	425 922	20 517 844	236 643
Étranger	-	-	-
Total des produits des contrats avec les clients	425 922	20 517 844	236 643
Moment de la comptabilisation des revenus			
Biens transférés à un moment donné	425 922	20 517 844	236 643
Biens transférés dans le temps	-	-	-
Total des produits des contrats avec les clients	425 922	20 517 844	236 643

Le moment de la comptabilisation des revenus, pour les ventes de marchandises, à la fois par le biais des canaux de détail et de gros, se produit lorsque le contrôle de l'actif a été transféré au client, généralement au moment de la livraison.

32. Autres revenus

La composition du poste « Autres revenus » pour l'année 2021, par rapport aux mêmes valeurs pour l'année 2020, est présentée ci-dessous :

(en euros)	1er janvier 2021 - 31 décembre 2021	1er janvier 2020 - 31 décembre 2020	Variations
Contrats de location et de sous-location	21 300	32 725	(11 425)
Contributions diverses	781 704	380 866	400 838
Remboursement des dépenses des franchisés	94 034	47 287	46 747
Remises/allocations à recevoir	3 076	4 467	(1 392)
Actifs éventuels	72 382	143 622	(71 241)
Plus-values	41 373	498 619	(457 246)
Autres produits mineurs	13 194	48 546	(35 352)
Autres Produits des ventes	564 456	0	564 456
Total Autres revenus	1 591 518	1 156 132	(129 070)
<i>dont avec des parties liées</i>	<i>582 056</i>	<i>450 000</i>	

Il faut noter que le poste est influencé positivement principalement par les contributions reçues pour 781 000 euros. Ce poste comprend la contribution de 240 000 euros reçue de la Région des Pouilles comme « Aide à l'investissement pour les petites et moyennes entreprises » du « POR Pouilles FESR-FSE 2014-2020 », la contribution pour soutenir l'augmentation de la valeur des stocks de l'entrepôt final pour 420 000 euros et la contribution reçue pour soutenir les dépenses liées au processus de cotation de Take Off sur le marché Euronext Growth Milan, qui a été achevé le 25 novembre 2021.

Le poste « Autres produits des ventes » comprend des ventes d'ameublement à la société liée Horizon pour un montant de 564 000 euros.

Le poste « Plus-values » a diminué au cours de l'année en question, étant donné que dans l'année de comparaison il y a eu une vente d'actifs qui a généré la plus-value non récurrente.

Il convient de noter que la part des revenus provenant des relations avec les parties liées est composée de 564 000 euros présents dans le poste « Autres produits des ventes » et de 18 000 euros présents dans le poste « Plus-values ».

33. Coûts des matières premières, des produits semi-finis et des consommables.

La composition du poste « Coûts des matières premières et consommables » pour l'année 2021, par rapport aux mêmes valeurs pour l'année 2020, est présentée ci-dessous :

(en euros)	1er janvier 2021 - 31 décembre 2021	1er janvier 2020 - 31 décembre 2020	Variations
Achats de biens	9 258 386	13 048 792	(3 790 406)
Achats de consommables	104 218	120 594	(16 376)
Frais accessoires sur les achats	456 609	452 028	4 581
Variation des stocks de marchandises	2 248 206	(3 655 319)	5 903 524
Total Coûts des matières premières des produits semi-finis et des consommables	12 067 419	9 966 095	2 101 324

Les coûts des matières premières, des matériaux auxiliaires et des consommables se réfèrent principalement à l'achat de marchandises destinées à être revendues dans les différents points de vente.

La diminution substantielle des achats de marchandises est principalement attribuable à la baisse des coûts encourus étant donné le stock existant d'articles relatifs aux collections 2020 mis sur le marché seulement en 2021 suite à l'assouplissement des restrictions pour contenir la Covid-19.

En termes absolus, l'augmentation des coûts des postes de matières premières est principalement due à la variation des stocks de marchandises.

34. Coûts de services

La composition du poste « Coûts de services » pour l'année 2021, par rapport aux mêmes valeurs pour l'année 2020, est présentée ci-dessous :

(en euros)	1er janvier 2021 - 31 décembre 2021	1er janvier 2020 - 31 décembre 2020	Variations
Frais de téléphone	40 122	35 640	4 482
Services de sécurité	28 191	30 656	(2 465)
Électricité	238 997	228 138	10 859
Alimentation en eau	16 316	13 516	2 800
Maintenance et réparations	63 643	173 798	(110 155)
Assurances	20 673	24 381	(3 709)
Transport	99 893	87 473	12 421
Publicité	115 243	119 923	(4 679)
Conseils	536 755	243 310	293 444
Rémunération des organes de la société	213 686	188 031	25 656
Autres coûts de services	432 552	512 339	(79 787)
Total Coûts de services	1 806 071	1 657 204	148 867

Les coûts des services comprennent les coûts des services d'électricité et d'eau, les coûts des services de sécurité, d'entretien et de réparation, les assurances, les coûts de transport, la publicité, les coûts d'entretien, les services fournis pour le conseil technique, juridique, administratif et professionnel, les coûts relatifs à la rémunération des organes d'administration et de contrôle ainsi que d'autres postes résiduels.

L'augmentation en valeur absolue du poste par rapport à l'année précédente, égale à 149 000 euros, est principalement due aux frais de conseil engagés pour le processus de cotation sur le marché Euronext

Growth Milan qui a été finalisé le 25 novembre 2021 et reconnu, en partie, dans le compte de résultat conformément aux dispositions de l'IAS 32.

35. Charges de personnel

La composition du poste « Charges de personnel » pour l'année 2021, par rapport aux mêmes valeurs pour l'année 2020, est présentée ci-dessous :

(en euros)	1er janvier 2021 - 31 décembre 2021	1er janvier 2020 - 31 décembre 2020	Variations
Rémunération	3 182 413	2 903 589	278 825
Charges de sécurité sociale et d'assurance	716 859	760 103	(43 244)
Provision pour indemnités de départ	289 315	198 259	91 056
Autres charges de personnel	122 520	10 816	111 703
Total charges de personnel	4 311 107	3 872 767	438 340

Les charges de personnel concernent les coûts relatifs aux employés présents dans les effectifs au cours de la période.

Les charges de personnel ont augmenté de 438 milliers d'euros par rapport à l'exercice précédent en raison des effets de la réouverture des points de vente après la fermeture imposée par Covid-19 et de la réduction des mesures de soutien des revenus des travailleurs (CIG).

36. Autres coûts d'exploitation

La composition du poste « Autres coûts d'exploitation » pour l'année 2021, par rapport aux mêmes valeurs pour l'année 2020, est présentée ci-dessous :

(en euros)	1er janvier 2021 - 31 décembre 2021	1er janvier 2020 - 31 décembre 2020	Variations
Frais de construction	16 451	19 036	(2 585)
Loyers	0	2 126	(2 126)
Autres coûts relatifs aux locations	59 945	96 645	(36 700)
Paievements de location	17 130	291	16 840
Autres taxes	97 791	134 543	(36 752)
Passif éventuel	67 102	66 736	366
Pertes en capital	8 385	0	8 385
Pertes de crédit	0	731	(731)
Autres coûts d'exploitation mineurs	22 117	25 388	(3 271)
Total Autres coûts d'exploitation	288 922	345 495	(56 574)

Au 31 décembre 2021, le poste comprend principalement les frais de construction et les frais supplémentaires des points de vente en location pour 59 000 euros, les impôts et taxes non liés au revenu pour 98 000 euros et les passifs éventuels pour 67 000 euros.

En particulier, les autres coûts relatifs aux locations se réfèrent aux dépenses pour les équipements utilisés dans les points de vente et les activités promotionnelles.

Le Groupe n'a pas d'options de résiliation anticipée qu'il a l'intention d'exercer mais qu'il n'a pas comptabilisées dans le passif du contrat de location. En ce qui concerne les options de renouvellement,

le Groupe a considéré les options de renouvellement qu'il a l'intention d'exercer dans ses méthodes comptables pour déterminer la durée du bail, comme décrit dans les critères d'évaluation, auxquels il convient de se référer pour plus d'informations. Par ailleurs, il n'existe aucun contrat de location non encore stipulé pour lequel le Groupe a pris des engagements.

37. Amortissements et dépréciations

La composition du poste « Amortissements et dépréciations » pour l'année 2021, par rapport aux mêmes valeurs pour l'année 2020, est présentée ci-dessous :

(en euros)	1er janvier 2021 - 31 décembre 2021	1er janvier 2020 - 31 décembre 2020	Variations
Amortissements des immobilisations incorporelles	5 040	2 267	2 773
Dépréciations liées aux droits d'usage	1 527 084	1 192 539	334 545
Dépréciation d'Immobilisations corporelles	296 485	273 778	22 707
Provision pour créances douteuses	672	0	672
Total Amortissements et dépréciations	1 829 281	1 468 584	360 025

Il s'agit de l'amortissement des bâtiments, du mobilier, des machines électroniques, des systèmes génériques et des équipements, en plus du taux de dépréciation des droits d'utilisation.

Pour plus de détails, se référer au commentaire sur les immobilisations incorporelles, les droits d'utilisation et les immobilisations corporelles.

38. Charges financières

La composition du poste « Charges financières » pour l'année 2021, par rapport aux mêmes valeurs pour l'année 2020, est présentée ci-dessous :

(en euros)	1er janvier 2021 - 31 décembre 2021	1er janvier 2020 - 31 décembre 2020	Variations
Charges d'intérêts bancaires	107 888	68 329	39 558
Pertes de change	6 115	7 523	(1 407)
Charges d'intérêts sur les contrats de location	190 457	169 937	20 520
Autres charges financières	17 696	6 622	11 074
Réduction de valeur des titres de participation à court terme	0	51 789	(51 789)
Fluctuation des taux de change	211 600	(203 441)	415 040
Total Charges financières	533 756	100 759	432 996

L'augmentation du poste par rapport à celui de l'année précédente, qui s'élève à 433 000 euros, est principalement due aux charges d'intérêts sur les hypothèques/prêts en raison de la souscription de deux nouveaux prêts, aux charges d'intérêts sur les contrats de leasing et aux pertes résultant des fluctuations du taux de change euro/USD.

39. Produits financiers

La composition du poste « Produits financiers » pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021, par rapport aux mêmes valeurs pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020, est la suivante :

(en euros)	1er janvier 2021 - 31 décembre 2021	1er janvier 2020 - 31 décembre 2020	Variations
Bénéfices de change	354	9 235	(8 882)
Intérêts créditeurs	42 784	50 201	(7 417)
Bénéfices sur les fonds d'investissement	0	5	(5)
Total Produits financiers	43 138	59 442	(16 304)

La diminution du poste est principalement due à la réduction des gains de change et à la baisse des intérêts créditeurs.

40. Impôts sur le revenu

La composition du poste « Impôts sur le revenu » pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020, par rapport aux mêmes valeurs pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019, est la suivante :

(en euros)	1er janvier 2021 - 31 décembre 2021	1er janvier 2020 - 31 décembre 2020	Variations
Impôts pour la période	1 117 940	716 183	401 757
Actif d'impôt différé	439 813	405 744	34 069
Impôts différés passif	0	47 626	(47 626)
Total Impôts sur le revenu	1 557 753	1 169 554	388 200

Les impôts courants se réfèrent aux montants de l'IRES (impôt sur le revenu des sociétés) et de l'IRAP (impôt sur le revenu régional) comptabilisés pour la période.

Les actifs d'impôts différés comprennent les effets fiscaux des coûts non déductibles de l'année en cours et des ajustements négatifs de la conversion IAS/IFRS.

Les tableaux suivants montrent la réconciliation des impôts théoriques avec les impôts réels.

Rapprochement entre la charge fiscale des états financiers et la charge fiscale théorique (IRES)

Résultat avant impôt	7 162 082	
Charge fiscale théorique (taux de 24%)		1 718 900
Différences temporaires déductibles les années suivantes :		
Frais d'entretien dépassant la partie déductible (article 102 du TUIR - Loi consolidée sur l'impôt sur le revenu)	0	
Dépréciations non déductibles	200 000	
Variations de taux de change non déductibles	218 994	
Intérêts débiteurs non déductibles	0	
Total	418 994	
Intérêts débiteurs non déductibles		

Frais d'entretien dépassant la partie déductible (article 102 du TUIR - Loi consolidée sur l'impôt sur le revenu)	(122 221)	
Charges d'intérêts non déduites au cours des exercices précédents	(807 412)	
Total	(929 633)	
Différences qui ne seront pas annulées au cours des années suivantes :		
Impôts non déductibles ou impayés	2 706	
Dépenses non déductibles pour les moyens de transport selon l'art. 164	47 507	
Autres augmentations	248 897	
Autres diminutions	(1 491 053)	
Total	(1 191 944)	
Utilisation des pertes fiscales		
Utilisation des pertes fiscales	(1 452 26 6)	
Déduction ACE (aide à la croissance économique)		
Total	(1 452 26 6)	
Montant imposable	4 007 233	
Impôts courants sur le revenu de l'année		961 736

Rapprochement entre la charge fiscale selon les états financiers et la charge fiscale théorique (IRAP)

Différence entre la valeur et le coût de production	7 652 700	
Coûts non pertinents aux fins de l'IRAP	4 311 779	
Autres éléments pertinents	0	
Total	11 964 479	
Charge fiscale théorique (taux 4,82%)		576 688
Différences qui ne seront pas annulées au cours des années suivantes :		
Frais, honoraires et bénéfices conformément à l'art. 11 du décret législatif n. 446	97 400	
Impôt foncier municipal	2 526	
Autres augmentations aux fins IRAP	274 868	
Autres diminutions aux fins IRAP	(1 367 681)	
Total	(992 887)	
Déductions IRAP	3 283 899	
IRAP imposable	7 687 693	
IRAP courant pour l'année		367 357

La ventilation des actifs d'impôts différés est présentée ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020			31/12/2021	
	Montant des différences temporaires	Effet fiscal %	Effet fiscal	Montant des différences temporaires	Effet fiscal %	Effet fiscal	Effet sur le compte de résultat	Effet sur OCI
Actif d'impôt différé								
Entretien	266 838	24,00%	64 041	389 054	24,00%	93 373	29 322	
Mesure des avantages sociaux à court terme	0	24,00%	0	78 074	24,00%	18 738	18 738	
Enregistrement des droits d'utilisation sur les baux	88 758	28,82%	25 579	115 130	28,82%	33 180	7 601	
Actualisation de l'indemnité de départ	186 318	24,00%	44 716	124 974	24,00%	29 994	(5 264)	(5 905)
Variations de taux de change non imposables	218 994	24,00%	52 559	0	24,00%	0	(52 559)	
Déductions pour les frais de cotation pour fonds propres	0		0	0	24,00%	0	204 029	
Pertes fiscales reportables indéfiniment	3 878 272	24,00%	930 785	5 341 943	24,00%	1 282 066	351 281	
Dépréciations non déductibles	500 000	28,82%	144 100	300 000	28,82%	86 460	(57 640)	
Total Actif d'impôt différé	5 139 180		1 261 777	6 349 175		1 543 811	491 960	(5 905)
Impôts différés passif								
Variations de taux de change non déductibles	0	24,00%	0	217 289	24,00%	52 149	52 149	
Autres variations	450	24,00%	108	450	24,00%	108	0	
Total Passif d'impôt différé	450		108	217 739		52 257	52 149	0
Coût/(Produit) pour les impôts différés							439 813	(5 905)

41. Instruments financiers - juste valeur et gestion des risques

A. Classification comptable

La classification des actifs et passifs financiers du Groupe est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actifs financiers au coût amorti		
Créances et autres actifs financiers à long terme	0	0
Autres créances à long terme	424 478	479 103
Créances commerciales	227 184	179 780
Autres créances à court terme	820 113	737 372
Créances fiscales	1 536 706	17 222
Actifs financiers à court terme	0	0
Total Actifs financiers au coût amorti	3 008 482	1 413 478

Passifs financiers au coût amorti

Prêts à moyen et long terme	3 224 665	4 115 858
Autres passifs financiers à long terme	4 055 767	6 584 043
Dettes envers les banques et part à court terme des prêts à long terme	2 951 044	1 477 061
Autres passifs financiers exigibles	2 890 753	1 483 823
Dettes commerciales	4 890 388	6 591 368
Dettes pour obligations contractuelles	41 625	68 246
Dettes fiscales	-	-
Autres dettes et engagements à court terme	424 027	1 471 901
Total Passifs financiers au coût amorti	18 478 268	21 792 300

B. Mesure de la juste valeur

Le tableau suivant présente la comparaison, par catégorie, entre la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers détenus par le Groupe, à l'exclusion de ceux dont la valeur comptable est raisonnablement proche de la juste valeur :

(en euros)	Valeur comptable		Juste valeur	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Actifs financiers				
Créances financières sur les filiales	-	-	-	-
Titres de participation	-	-	-	-
Total Actifs financiers	0	0	0	0
Passifs financiers				
Prêt de la BCC	71 073	175 055	71 073	175 055
Prêt de la BPB	335 631	598 902	335 631	598 902
Prêt de la Sanpaolo	0	125 371	0	125 371
Prêt de la BCC 2	589 664	716 915	589 664	716 915
Prêt de la Sanpaolo 2	710 056	1 000 000	710 056	1 000 000
Prêt de la BPM	808 994	850 000	808 994	850 000
Prêt de la BPB 2	774 445	800 000	774 445	800 000
Prêt de la BDF	818 920	974 505	818 920	974 505
Prêt de la Sanpaolo 3	750 000	0	750 000	0
Prêt de la Sanpaolo 4	500 000	0	500 000	0
Intesa Sanpaolo Spa import finan.	43 539	83 483	43 539	83 483
Intesa Sanpaolo spa confirming	773 387	268 687	773 387	268 687
Total Passifs financiers	6 175 708	5 592 919	6 175 708	5 592 919
Total Actifs financiers nets	6 175 708	5 592 919	6 175 708	5 592 919

La direction a vérifié que la juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des dépôts à court terme, des actions facilement convertibles en espèces, des créances et dettes commerciales, des découverts bancaires et des autres passifs à court terme est proche de la valeur comptable en raison des échéances à court terme de ces instruments.

Le tableau suivant montre la classification des actifs et passifs financiers du Groupe dans le niveau 1, le niveau 2 ou le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs :

31/12/2021

(en euros)	Prix cotés sur des marchés actifs (niveau 1)	Données significatives observables (niveau 2)	Données non observables significatives (niveau 3)
Passifs financiers pour lesquels la juste valeur est indiquée			
Prêt de la BCC	-	71 073	-
Prêt de la BPB	-	335 631	-
Prêt de la Sanpaolo	-	0	-
Prêt de la BCC 2	-	589 664	-
Prêt de la Sanpaolo 2	-	710 056	-
Prêt de la BPM	-	808 994	-
Prêt de la BPB 2	-	774 445	-
Prêt de la BDF	-	818 920	-
Intesa Sanpaolo Spa import finan.	-	750 000	-
Intesa Sanpaolo spa confirming	-	500 000	-
Prêt de la Sanpaolo 3	-	43 539	-
Prêt de la Sanpaolo 4	-	773 387	-
Total Passifs financiers	-	6 175 708	-

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur :

- les créances financières sur les filiales sont évaluées par le Groupe sur la base de paramètres tels que le taux d'intérêt, la solvabilité individuelle de la filiale et le risque caractéristique du projet financier ;
- la juste valeur des actions est déterminée en utilisant la valeur de marché à la date de référence ;
- la juste valeur des prêts et des prêts portant intérêt du Groupe est déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, avec un taux d'actualisation qui reflète le taux du prêt utilisé par l'émetteur à la fin de l'exercice. Son risque de défaut au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 a été évalué comme étant immatériel.

Il n'y a pas eu de transfert entre le niveau 1 et le niveau 2, ni d'estimation de la juste valeur au niveau 3 au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020.

C. Risques financiers

Le Groupe est exposé à des degrés divers à des risques de nature financière liés à l'activité de l'entreprise. Le Groupe est simultanément exposée au risque de marché (risque de taux d'intérêt et risque de prix), au risque de liquidité et au risque de crédit.

La gestion des risques financiers est effectuée sur la base de directives définies par la direction. L'objectif est de garantir une structure de passif toujours équilibrée avec la composition de l'actif de l'état de la situation financière, afin de maintenir une solvabilité adéquate de l'actif.

Les sources de financement utilisées par la Société se répartissent en un mélange de capital-risque, apporté de manière permanente par les actionnaires, et de capital d'emprunt, comprenant :

- des prêts à moyen/long terme avec un plan d'amortissement pluriannuel, pour couvrir les investissements en actifs à long terme ;
- des contrats de crédit-bail immobilier.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de fluctuation des flux futurs d'un instrument financier suite aux variations des prix du marché. Il se compose de deux types de risques :

- le risque de taux d'intérêt ;
- le risque lié au prix.

Le risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque de fluctuations des flux futurs d'un instrument financier suite à des variations des taux d'intérêt.

La sensibilité du Groupe au risque de taux d'intérêt est gérée par une prise en compte appropriée de l'exposition globale : dans le cadre de la politique générale d'optimisation des ressources financières, le Groupe recherche un équilibre en recourant aux formes de financement les moins coûteuses.

Les principales sources d'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt sont imputables aux emprunts bancaires, à taux variable et donc soumis à un risque de variation des flux de trésorerie. Ce risque affecte les dettes de leasing, évaluées au taux marginal d'emprunt.

Le tableau suivant présente la valeur comptable, par échéance, des instruments financiers du Groupe qui sont exposés au risque de taux d'intérêt :

(en euros)	Taux d'intérêt	Expiration	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Passifs financiers à long terme				
Prêt de la BCC	Euribor 3 mois + spread	2022	0	71 849
Prêt de la BPB	Euribor 6 mois + spread	2023	67 714	335 631
Prêt de la Sanpaolo 2	fixe	2023	209 712	703 361
Prêt de la BCC 2	Euribor 3 mois + spread	2023	459 196	589 664
Prêt de la BPM	fixe	2023	615 829	822 811
Prêt de la BPB 2	fixe	2026	619 540	774 445
Prêt de la BDF	fixe	2026	657 932	818 097
Prêt de la Sanpaolo 3	fixe	2024	496 575	0
Prêt de la Sanpaolo 4	Euribor 1 mois + spread	2023	98 166	0
Dettes pour contrats de location	2,5%	2022-2031	5 431 804	6 584 043
Total Passifs financiers à long terme			8 656 468	10 699 900
Passifs financiers à court terme				
Prêt de la BCC	Euribor 3 mois + spread	2021	71 073	103 206
Prêt de la BPB	Euribor 6 mois + spread	2021	267 916	263 271
Prêt de la Sanpaolo	fixe	2021	0	125 371
Prêt de la BCC 2	Euribor 3 mois + spread	2021	130 468	127 251
Prêt de la Sanpaolo 2	fixe	2021	500 344	296 639
Prêt de la BPM	fixe	2023	193 165	27 189
Prêt de la BPB 2	fixe	2026	154 904	25 555
Prêt de la BDF	fixe	2026	160 988	156 408
Prêt de la Sanpaolo 3	fixe	2024	253 425	0
Prêt de la Sanpaolo 4	Euribor 1 mois + spread	2023	401 834	0
Intesa Sanpaolo Spa import finan.		2021	43 539	83 483
Intesa Sanpaolo spa confirming		2021	773 387	268 687
Dettes pour contrats de location	2,5%	2022-2031	1 514 716	1 483 823
Total Passifs financiers à court terme			4 465 760	2 960 885

Risque lié aux prix

Le principal risque de prix identifié provient de la fluctuation des prix des biens échangés. Afin de contrôler ce risque, le Groupe accorde une attention particulière aux politiques d'achat, à l'optimisation des coûts fixes et à l'efficacité de la structure organisationnelle.

Risque de crédit

La principale exposition du Groupe au risque de crédit provient des créances commerciales, dont la qualité et l'ancienneté sont constamment contrôlées par la structure administrative, afin d'assurer une intervention rapide et de réduire le risque de pertes. En ce qui concerne les prêts en retard, il n'y a pas de risques particuliers.

Les actifs financiers du Groupe, qui comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les autres actifs financiers, présentent un risque maximal égal à la valeur comptable de ces actifs en cas d'insolvabilité de la contrepartie.

Risque de liquidités

Le Groupe gère le risque de liquidité par un contrôle strict des éléments composant le fonds de roulement d'exploitation et, en particulier, des créances commerciales et des dettes commerciales.

Le Groupe s'engage à assurer une génération saine de liquidités et à les utiliser ensuite pour financer les sorties nécessaires aux paiements aux fournisseurs sans compromettre, par conséquent, l'équilibre à court terme de la trésorerie et en évitant les problèmes et les tensions critiques dans la liquidité courante, en utilisant, en plus et si nécessaire, des découverts bancaires et des prêts à court terme. Les prêts à moyen/long terme en place sont plutôt utilisés pour réaliser des investissements, consistant en l'expansion du réseau de distribution.

Le tableau ci-dessous résume le profil d'échéance des passifs financiers du Groupe sur la base des paiements attendus relatifs au principal.

(en euros)	<1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	>5 ans	Total
Bilan au 31 décembre 2021							
Prêt de la BCC	71 073						71 073
Prêt de la BPB	267 916	67 715					335 631
Prêt de la BCC 2	130 468	133 768	137 151	140 619	47 658		589 664
Prêt de la Sanpaolo 2	500 344	209 712					710 056
Prêt de la BPM	193 165	168 064	170 599	173 173	103 993		808 994
Prêt BPB2	154 904	157 637	160 418	163 248	138 237		774 445
Prêt de la BDF	160 988	165 305	169 241	173 269	150 117		818 920
Prêt de la Sanpaolo 3	253 425	375 596	120 980				750 000
Prêt de la Sanpaolo 4	401 834	98 166					500 000
Intesa Sanpaolo spa confirming	773 387						773 387
Intesa Sanpaolo Spa import finan.	43 539						43 539
Passifs liés à des contrats de location	1 514 716	1 391 835	1 168 863	755 237	433 439	1 682 430	6 946 520
Dettes commerciales	4 890 388						4 890 388
Dettes pour obligations contractuelles	41 625						41 625
Dettes fiscales	2 235 182	400 115	402 120	404 135			3 441 552
Autres dettes et engagements à court terme	424 027						424 027
Total	12 056 983	3 167 913	2 329 371	1 809 681	873 444	1 682 430	21 919 821

(en euros)	<1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	>5 ans	Total
Bilan au 31 décembre 2020							
Prêt de la BCC	103 206	71 849					175 055
Prêt de la BPB	263 271	267 916	67 715				598 902
Prêt de la Sanpaolo	125 371						125 371
Prêt de la BCC 2	127 251	130 468	133 768	137 151	140 619	47 658	716 915
Prêt de la Sanpaolo 2	296 639	500 344	203 017				1 000 000
Prêt de la BPM	27 189	165 567	168 064	170 599	173 173	145 408	850 000
Prêt BPB2	25 555	154 904	157 637	160 418	163 248	138 237	800 000
Prêt de la BDF	156 408	161 462	165 305	169 241	173 269	148 820	974 505
Intesa Sanpaolo spa confirming	268 687						268 687
Intesa Sanpaolo Spa import finan.	83 483						83 483
Dettes pour contrats de location	1 483 823	1 453 028	1 314 067	1 089 129	670 544	2 057 276	8 067 866
Autre passif à long terme		456 119	400 115	402 120	404 135		1 662 489
Dettes commerciales	6 591 368						6 591 368
Passif contractuel à court terme							-
Dettes pour obligations contractuelles	68 246						68 246
Dettes fiscales	1 426 618	398 119	400 115	402 120	404 135		3 031 106
Autres dettes et engagements à court terme	1 471 901						1 471 901
Total	12 519 017	3 759 776	3 009 802	2 530 778	2 129 123	2 537 399	26 485 895

Variations des passifs financiers découlant d'actifs financiers

Le tableau ci-dessous présente les variations des passifs financiers découlant des actifs financiers au 31 décembre 2021, par rapport au 31 décembre 2020 :

(en euros)	31 décembre 2020	Flux de trésorerie	Nouveaux contrats de crédit-bail	Autre	31 décembre 2021
Prêts à moyen et long terme	4 115 858	485 289		(1 376 482)	3 224 665
Dettes envers des banques et portions à court terme de prêts	1 477 061	97 501		1 376 482 (1 559 602)	2 951 044
Dettes de location - partie à long terme	6 584 043		407 363		5 431 804
Dettes de location - partie à court terme	1 483 823	(1 493 722)		1 524 615	1 514 716
Total	13 660 78	5 (910 932)	407 36	3 (34 987)	13 122 22

La colonne « Autres » comprend les effets de la reclassification des prêts de « à long terme » à « à court terme », y compris les obligations de leasing, liés au passage du temps, ainsi que l'effet des renégociations et des résiliations des contrats de leasing opérationnel.

D. Gestion du capital

L'objectif principal de la gestion du capital du Groupe est de garantir le maintien d'une solide cote de crédit et de niveaux adéquats d'indicateurs de capital afin de soutenir l'activité et de maximiser la valeur

pour les actionnaires. Le Groupe gère la structure du capital des entreprises et la modifie en fonction de l'évolution des conditions économiques. Pour maintenir ou ajuster la structure du capital, le Groupe peut ajuster les dividendes versés aux actionnaires, rembourser le capital ou émettre de nouvelles actions. Aucune modification n'a été apportée aux objectifs, politiques ou procédures au cours des années 2021 et 2020.

Le Groupe inclut dans la dette nette, les prêts portant intérêt, les dettes de leasing, les dettes commerciales et les autres dettes, nettes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, comme indiqué ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Financement onéreux	6 175 710	5 592 919
Passifs liés à des contrats de location	6 946 520	8 067 866
Dettes commerciales et autres	8 797 592	12 825 110
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(26 455 694)	(15 405 808)
Dette nette	(4 535 873)	11 080 087
 Capitaux propres	 23 654 135	 11 838 234
Fonds propres et dette nette	19 118 263	22 918 321
Dette nette/Fonds propres	-19,18%	93,60%

L'évolution du ratio Dette nette/fonds propres par rapport à 2020 est imputable à l'augmentation de capital et à l'apport conséquent de liquidités au sein du Groupe.

42. Bénéfice par action

Conformément à la norme IAS 33, des informations sont fournies sur les données utilisées pour calculer le résultat de base et le résultat dilué par action. Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat économique consolidé de la période, bénéfice ou perte, attribuable aux actionnaires des sociétés du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période de référence.

Les valeurs utilisées pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action sont indiquées ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Résultat net de l'exercice	5 639 312	3 815 524
Nombre moyen d'actions ordinaires	10 910 939	10 000 000
Bénéfice par action ordinaire/dilué	0,52	0,38

L'augmentation du bénéfice par action par rapport à 2020 est due à l'effet de l'augmentation du résultat net de l'exercice.

Il convient de noter que le calcul du bénéfice par action de base et dilué a été effectué en considérant les effets des nouvelles actions issues du processus de cotation selon la méthode de la moyenne pondérée.

43. Événements significatifs survenus après la fin de la période

Le gouvernement italien a donné un énorme élan au plan de vaccination et a mis en place une série de verrouillages partiels, différenciés par Région, et plus ciblés par zone géographique. Ces deux actions ont largement contribué à réduire la propagation de la Covid-19, même si, ces derniers temps, de nouvelles variantes du virus augmentent à nouveau le nombre de cas d'infection. Il est donc indéniable que la situation générale reste très complexe, empêchant un retour à la normale qui favoriserait certainement une croissance significative des ventes dans nos points de vente.

En 2022, nous poursuivrons la politique d'expansion en ouvrant de nouveaux points de vente. Voici un résumé des prochaines ouvertures prévues pour chaque entreprise :

10 points de vente sous contrat pour l'habillement pour adultes (Take Off), répartis géographiquement comme suit : 6 en Italie du Nord, 2 dans le Centre de l'Italie et 2 en Italie du Sud ;

15 points de vente contractés pour l'habillement pour enfants (Overkids) d'ici le premier semestre 2022. Il convient de noter que 14 points de vente ont été fermés au cours du premier trimestre de 2022.

La mise en œuvre à grande échelle et substantielle du plan de vaccination pour l'ensemble de la population entraîne un optimisme prudent, et la conviction que ce sera la seule voie pour un retour à la normalité sociale et économique totale dans un court délai.

En outre, la levée des restrictions prévue pour la fin du mois de mars 2022 modifiera le scénario de référence, même si le calendrier et les modalités du retour à la normalité ne sont pas encore clairs.

Les récentes pressions inflationnistes inattendues, en partie dues au conflit en Ukraine, s'imposent dans toute leur dramaturgie dans le contexte international et produiront sans doute des conséquences négatives sur une longue période. La hausse des prix de l'énergie, des carburants et des matières premières a sans aucun doute un impact négatif, alourdissant le compte de résultat de coûts qui, même s'ils sont soigneusement contrôlés et efficaces, affectent notre planification. Les coûts et les hausses de prix subis en raison de variables exogènes, qui sont prévisibles, mais malheureusement pas toujours contrôlables, seront gérés au mieux. Cependant, le Groupe a déjà démontré la résilience de son modèle d'affaires ainsi que la grande variabilité et flexibilité de sa structure de coûts, en maintenant une marginalité significative même dans les années les plus complexes de la pandémie. Dans le contexte complexe actuel, il n'y a actuellement aucun élément qui ne puisse être géré par le Groupe dans la lignée de ce qui a été fait dans un passé récent.

Dans cet environnement de marché, nous poursuivrons notre stratégie d'achat, d'approvisionnement et de recherche et conception, en essayant de la rendre plus agressive compte tenu de la solide position financière nette et plus flexible en ce qui concerne la rotation des collections et des stocks.

Compte tenu de cette condition générale du marché, les organes administratifs ont continué à prendre des mesures pour réduire les coûts de l'entreprise afin d'assurer, en tout état de cause, l'équilibre économique et financier du Groupe.

44. Transactions avec des parties liées

Au cours de l'exercice, Take Off a vendu à la société liée Horizon Srl un entrepôt industriel situé à Monopoli, via Baione n° 216, pour une valeur totale de 640 000 euros, et dont la valeur a fait l'objet d'un rapport spécial d'équité émis par un expert indépendant. La vente de l'immeuble a généré une plus-value de 18 000 euros.

En outre, Take Off a vendu à Horizon Srl du mobilier et des systèmes non liés à l'activité principale pour 564 000 euros. Enfin, nous rappelons également la vente d'un véhicule à Horizon S.r.l. pour 14 000 euros.

Take Off a signé deux contrats de location avec la société liée Horizon Srl concernant le point de vente d'Ostuni et le centre logistique et les bureaux de via Baione (Monopoli), dont les loyers ont été déterminés par une évaluation spécifique et réduits en pourcentage, pour tenir compte du contexte actuel du marché. Les contrats de location prévoient également une période initiale sans loyer avec la régularisation associée à partir du 1er janvier 2021.

ÉTAT DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE TRANSACTIONS

(en euros)	Créances et autres actifs financiers	Autres passifs financiers à long terme	Autres passifs financiers à court terme	Autre passif à court terme
Bilan au 31 décembre 2021				
Horizon S.r.l.	-	(1 803 333)	(156 785)	-
Vistamare S.r.l.	-	-	-	-
Summit S.p.A.	-	-	-	-
Total	-	(1 803 333)	(156 785)	0
Bilan au 31 décembre 2020				
Horizon S.r.l.	-	(1 960 118)	(152 918)	-
Vistamare S.r.l.	-	-	-	-
Summit S.p.A.	-	-	-	(1 000 000)
Total	-	(1 960 118)	(152 918)	(1 000 000)

COMPTE DE RÉSULTAT - TRANSACTIONS

(en euros)	Revenus des contrats avec les clients	Autres revenus	Coûts des matières premières et consommables	Charges d'intérêts
Bilan au 31 décembre 2021				
Vistamare S.r.l.	-	-	-	-
Summit S.p.A.	-	-	-	-
Horizon S.r.l.	-	582 056	-	51 082
Total	-	582 056	0	51 082
Bilan au 31 décembre 2020				
Vistamare S.r.l.	-	-	-	-
Summit S.p.A.	-	-	418 405	-
Manuela Piccarreta	-	450 000	-	-
Horizon S.r.l.	-	-	-	13 152
Total	-	450 000	418 405	13 152

Il convient de noter que toutes les transactions entre parties liées ont été conclues dans des conditions normales de marché.

Chers actionnaires,

Nous vous invitons à approuver les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels que préparés par mes soins.

Milan, le 28 mars 2022

Le Président du Conseil d'Administration
Aldo Piccarreta

Le soussigné Aldo Piccarreta, en qualité de représentant légal, aux termes et par effet de l'art. 23 du décret législatif n. 82/2005 et conscient des responsabilités pénales visées à l'art. 76 du décret présidentiel n. 445/2000 dans l'hypothèse de la falsification de documents et de fausses déclarations, certifie que les documents ci-joints sont conformes à ceux déposés dans les registres de la Société.

Take Off S.p.A.

**États financiers pour l'exercice clos au 31
décembre 2021**

États financiers au 31 décembre 2021

État de la situation financière de la société mère

(en euros)	Note	31 décembre 2021	31 décembre 2020
ACTIF			
Actifs à long terme			
Immobilisations corporelles	(7)	1 361 365	1 951 743
Immobilisations incorporelles	(8)	16 111	15 185
Droits d'utilisation	(9)	6 364 739	7 423 281
Placements en actions dans des filiales	(10)	250 000	0
Autres créances à long terme	(11)	408 518	398 590
Actif d'impôt différé	(12)	128 355	162 031
TOTAL ACTIFS À LONG TERME		8 529 088	9 950 830
Actif circulant			
Stocks	(13)	5 152 481	7 320 936
Créances commerciales	(14)	93 931	34 447
Autres créances à court terme	(15)	592 763	179 723
Créances fiscales	(16)	182 338	15 473
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(17)	23 129 918	11 798 400
TOTAL ACTIF CIRCULANT		29 151 431	19 348 979
TOTAL ACTIF		37 680 519	29 299 809
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		1 562 480	1 000 000
Réserve de primes d'émission		11 682 808	0
Réserve légale		200 000	154 066
Réserve pour écarts de conversion		2 440 366	2 440 366
Autres réserves		826 293	2 743 924
Bénéfices/pertes des périodes précédentes		0	758 491
Résultat pour la période		3 888 637	1 189 841
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(18)	20 600 584	8 286 688
PASSIF			
Passif à long terme			
Prêts à moyen et long terme	(19)	3 224 665	4 115 858
Autres passifs financiers à long terme	(20)	5 155 110	6 274 909
dont avec des parties liées	(43)	1 803 333	1 906 118
Passifs liés à des avantages sociaux futurs	(21)	748 434	524 456
Provisions pour risques et charges	(22)	42 531	42 531
Impôts différés passif	(23)	108	108
TOTAL PASSIFS À LONG TERME		9 170 849	10 957 862
Passif à court terme			
Dettes envers les banques et part à court terme des prêts à long terme	(24)	2 951 044	1 477 061
Autres passifs financiers à court terme	(25)	1 482 277	1 396 043
dont avec des parties liées	(44)	156 785	152 918
Dettes commerciales	(26)	1 920 645	3 932 546
Dettes pour obligations contractuelles	(27)	41 625	68 247
Dettes fiscales	(28)	1 124 612	1 741 597
Autres dettes et engagements à court terme	(29)	388 884	1 439 766
dont avec des parties liées	(43)	0	1 000 000
TOTAL PASSIF À COURT TERME		7 909 087	10 055 259
TOTAL PASSIF		17 079 935	21 013 121
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		37 680 519	29 299 809

Compte de résultat de la société mère

(en euros)	Note	1er janvier 2021 - 31 décembre 2021	1er janvier 2020 - 31 décembre 2020
Revenus des contrats avec les clients	(30)	19 898 713	14 472 533
REVENUS		19 898 713	14 472 533
Autres revenus	(31)	1 494 707	1 032 308
<i>dont avec des parties liées</i>	(43)	582 056	450 000
Coûts des matières premières et consommables	(32)	(8 977 791)	(7 339 233)
<i>dont avec des parties liées</i>	(43)	0	(418 405)
Coûts de services	(33)	(1 411 498)	(1 298 524)
Charges de personnel	(34)	(3 765 809)	(3 373 059)
Autres coûts d'exploitation	(35)	(218 696)	(291 698)
Amortissements et dépréciations	(36)	(1 727 901)	(1 340 933)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		5 291 726	1 861 394
Charges financières	(37)	(299 739)	(281 087)
Produits financiers	(38)	36 698	53 731
RÉSULTAT AVANT IMPÔT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		5 028 685	1 634 038
Impôts sur le revenu	(39)	(1 140 048)	(444 197)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		3 888 637	1 189 841
RÉSULTAT POUR LA PÉRIODE		3 888 637	1 189 841
<i>Bénéfice par action</i>	(41)	0,36	0,12

Compte de résultat global de la société mère

(en euros)	Not e	1er janvier 2021 - 31 décembre 2021	1er janvier 2020 - 31 décembre 2020
RÉSULTAT POUR LA PÉRIODE		3 888 637	1 189 841
Autres postes du compte de résultat global			
<i>Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le bénéfice/(perte) de l'exercice (net d'impôts) :</i>			
Profits/(pertes) résultant de l'actualisation des passifs au titre des avantages sociaux futurs.		(26 356)	(47 887)
Impôts différés sur les profits/(pertes) d'actualisation		6 325	11 493
Total des autres éléments du résultat global		(20 031)	(36 394)
<i>Autres éléments du résultat global qui seront ultérieurement reclassés dans le bénéfice/(perte) de l'exercice (nets d'impôts)</i>		-	-
RÉSULTAT GLOBAL POUR LA PÉRIODE		3 868 606	1 153 447

État des variations des capitaux propres de la Société mère

(en euros)	Capital social	Réserve de primes d'émission	Réserve légale	Réserve de conversion aux normes IAS/IFRS	Autres réserves	Bénéfices/pertes des périodes précédentes	Bénéfice/(pert)es de la période	Total
Bilan au 31 décembre 2020	1 000 000	0	154 066	2 440 366	2 743 924	758 491	1 189 841	8 286 688
<i>Résultat pour la période</i>							3 888 637	3 888 637
<i>Autres postes du compte de résultat global</i>	-		-	-	(20 031)	-	-	(20 031)
Résultat global pour la période	-		-	-	(20 031)	-	3 888 637	3 868 606
Affectation du résultat de l'exercice précédent			45 934		1 902 398	(758 491)	(1 189 841)	0
Traitement des arrondis					1			1
Apport d'Over	250 000							250 000
Augmentation du capital social - Euronext Growth Italia	312 480	11 682 808						11 995 288
Distribution des dividendes					(3 800 000)			(3 800 000)
Bilan au 31 décembre 2021	1 562 480	11 682 808	200 000	2 440 366	826 293	0	3 888 637	20 600 583

(en euros)	Capital social	Réserve légale	Réserve pour écarts de conversion	Autres réserves	Bénéfices/pertes des périodes précédentes	Bénéfice/(pert)es de la période	Total
Bilan au 31 décembre 2019	410 000	8 000	2 440 366	6 124 234		2 904 557	11 887 157
<i>Résultat pour la période</i>						1 189 841	1 189 841
<i>Autres postes du compte de résultat global</i>	-	-	-	(36 394)	-	-	(36 394)
Résultat global pour la période	-	-	-	(36 394)	-	1 189 841	1 153 447
Affectation du résultat de l'exercice précédent		146 066		2 000 000	758 491	(2 904 557)	0
Paiement de l'augmentation résiduelle du capital social	590 000						590 000
Actualisation de l'indemnité de départ							0
Distribution des dividendes				(2 000 000)			(2 000 000)
Spin-off				(3 343 916)			(3 343 916)
Enregistrement des congés accumulés et non utilisés							0
Traitement des arrondis							
Bilan au 31 décembre 2020	1 000 000	154 066	2 440 366	2 743 924	758 491	1 189 841	8 286 688

Tableau des flux de trésorerie de la société mère

	Note	1er janvier 2021 - 31 décembre 2021	1er janvier 2021 - 31 décembre 2020
Activités d'exploitation			
Résultat avant impôts des activités poursuivies		5 028 685	1 634 039
Résultat avant impôts		5 028 685	1 634 039
<i>Ajustements pour réconcilier le résultat avant impôt avec le flux de trésorerie net des activités opérationnelles :</i>			
Amortissement et dépréciation des immobilisations corporelles	(36)	292 259	270 220
Amortissement et dépréciation des immobilisations incorporelles et des droits d'utilisation	(36)	1 435 642	1 070 712
Provisions liées à des avantages sociaux futurs	(21)	252 893	169 206
Variation de la juste valeur des instruments financiers		0	51 789
Produits financiers	(38)	(36 698)	(53 731)
Charges financières	(37)	299 739	281 087
Autre		0	(116 108)
Variations du fonds de roulement			
Créances commerciales	(14)	(59 484)	236 459
Autres créances à court terme	(15)	(579 906)	763 487
Stocks	(13)	2 168 455	(1 808 168)
Dettes commerciales et contractuelles	(26)-(27)	(2 038 522)	(366 821)
Autres dettes à court terme	(29)	12 224	(52 665)
Variation nette des créances et dettes à long terme		(9 928)	(19 872)
Variation nette des actifs et passifs d'impôts différés	(12) - (23)	45 169	15 539
Paievements des avantages sociaux pour les employés	(21)	(63 733)	(46 787)
Intérêts (payés)/recouvrés		(259 745)	(224 827)
Impôts sur le revenu payés		(1 820 138)	(852 407)
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles		4 666 912	951 152
Activités d'investissement			
Investissements en immobilisations corporelles	(7)	(390 835)	(2 673 947)
Cessions d'immobilisations corporelles	(7)	688 954	0
Investissements dans des immobilisations incorporelles	(8) - (9)	(5 650)	(12 772)
Placements en actions dans des filiales		0	(100 000)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		292 469	(2 786 719)
Activités de financement			
Nouveaux prêts à moyen et long terme	(19) - (24)	1 754 700	5 302 170
Remboursement de prêts à moyen/long terme	(19) - (24)	(1 171 910)	(842 832)
Variation nette des autres actifs financiers à court terme		0	56 429
Remboursement de dettes financières pour les droits d'utilisation sur les contrats de location	(20) - (24)	(1 405 940)	(928 730)
Augmentation de capital social	(18)	11 995 288	590 000
Dividendes payés	(18)	(4 800 000)	(1 000 000)
Flux de trésorerie net provenant d'activités de financement		6 372 137	3 177 037
(Diminution)/Augmentation nette de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des dépôts à court terme		11 331 518	1 341 470
Encaisse d'ouverture et dépôts à court terme		11 798 400	10 456 929
Encaisse de fermeture et dépôts à court terme		23 129 918	11 798 400

Notes explicatives sur les états financiers

Notes explicatives sur les états financiers de la société mère pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

1. Informations sur la société

Take Off est une société anonyme constituée en Italie et inscrite au registre des sociétés de Milan sous le numéro 04509190759 (ci-après dénommée simplement « Société »). Le siège social de la Société est à MILAN (MI), Via Montenapoleone 8. La Société est soumise à la gestion et à la coordination de la société mère Summit S.p.A., dont le siège social est à Milan, Via Montenapoleone no. 8, code fiscal et numéro de TVA 08274180721. Les notes explicatives présentent donc les données essentielles des derniers états financiers approuvés de la société qui exerce les activités de gestion et de coordination de Take Off.

La Société exerce son activité dans le secteur du commerce de détail d'articles d'habillement, sur la base du schéma de la chaîne de magasins d'usine (OUTLET), en utilisant différents points de vente situés sur tout le territoire national et en particulier dans le sud de l'Italie.

Le 25 novembre 2021, le processus de cotation du Groupe sur le marché Euronext Growth Milan a été achevé. Ce processus de cotation permettra au Groupe d'obtenir des avantages en termes d'image et de visibilité, ainsi que de fournir à la Société des ressources financières pour poursuivre ses objectifs stratégiques.

Ces états financiers sont établis en euros, qui est la monnaie fonctionnelle de la Société, tout comme les notes explicatives, sauf indication contraire.

Les formats d'états financiers adoptés sont conformes à ceux prévus par les normes comptables de référence et en particulier :

- l'état de la situation financière a été préparé en classant les actifs et les passifs selon le critère « court ou long terme » ;
- le compte de résultat a été préparé en classant les coûts d'exploitation par nature ;
- le compte de résultat global comprend non seulement le résultat de la période selon le compte de résultat, mais aussi les variations des capitaux propres autres que celles avec les actionnaires ;
- le tableau des flux de trésorerie a été préparé en présentant les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles selon la « méthode indirecte », comme le permet la norme IAS 7 (Tableau des flux de trésorerie). Dans ce contexte, la décision a été prise de présenter le montant des intérêts payés et perçus comme faisant partie des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles
- l'état des variations des capitaux propres a été préparé en fournissant des preuves séparées des autres éléments du compte de résultat global.

Compte tenu des exigences des normes comptables de référence, la comparaison des deux postes de l'état de la situation financière et du compte de résultat est effectuée avec les valeurs au 31 décembre 2020 des états financiers de Take Off.

Les notes explicatives montrent, par rapport aux différents postes, les changements intervenus au cours de la période.

2. Normes comptables et critères d'évaluation adoptés

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été établis sur la base du principe du coût historique. Se référer aux paragraphes spécifiques commentant les postes de l'état de la situation financière et du compte de résultat pour plus de détails sur les critères adoptés.

2.1 Évaluations discrétionnaires et estimations comptables significatives

La préparation des états financiers de Take Off nécessite la préparation d'évaluations discrétionnaires, d'estimations et d'hypothèses qui influencent la valeur des revenus, des coûts, des actifs et des passifs et l'indication des passifs éventuels à la date de clôture. Les résultats définitifs pourraient différer de ces estimations. L'incertitude entourant ces hypothèses et estimations pourrait conduire à des résultats qui nécessiteraient, dans le futur, un ajustement significatif de la valeur comptable de ces actifs et/ou passifs. Les estimations et les hypothèses sont revues périodiquement et les effets de toute modification apportée à celles-ci sont reflétés dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle l'estimation est révisée. Les principaux processus d'estimation et d'évaluation discrétionnaires concernent la comptabilisation et l'évaluation des éléments des états financiers indiqués ci-dessous.

Estimations et hypothèses

Les principales hypothèses concernant l'avenir et les autres principales causes d'incertitude d'évaluation qui, à la fin de l'exercice, présentent le risque considérable de donner lieu à des ajustements significatifs des valeurs comptables des actifs et des passifs au cours de l'année sont illustrées ci-dessous. La Société a fondé ses estimations et hypothèses sur les paramètres disponibles au moment de la préparation des états financiers. Toutefois, les circonstances actuelles et les hypothèses concernant les événements futurs peuvent changer en raison de l'évolution du marché ou d'événements indépendants de la volonté de la société. Si ces changements se produisent, ils sont reflétés dans les hypothèses au moment où ils se produisent.

Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs tels que les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles, les actifs consistant en un droit d'utilisation d'un actif sous-jacent subissent une réduction de valeur lorsque leur valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable, représentée par le plus élevé de la juste valeur, diminuée des coûts de cession, et de la valeur d'utilité.

Conformément à la norme IAS 36, la société a identifié les Unités Génératrices de Trésorerie (« UGT ») qui représentent le plus petit groupe identifiable capable de générer des flux de trésorerie largement indépendants ; ces UGT correspondent aux points de vente de la société.

En raison du changement significatif du contexte économique, qui a également affecté le secteur dans lequel la société opère et en considération des recommandations de l'ESMA (Déclaration publique « Implications de l'épidémie COVID-19 sur les rapports financiers semestriels » du 20 mai 2020) et des directives de la Consob (Mise en garde n° 8/20 du 16-7-2020), la Direction a jugé opportun de procéder à une analyse spécifique afin d'identifier les points de vente qui, à la clôture des comptes au 31 décembre 2021, pourraient présenter des indicateurs de dépréciation à la lumière des effets de la pandémie, ainsi qu'en référence à leurs actifs sociaux.

L'analyse est effectuée en vérifiant l'existence d'indicateurs de dépréciation au niveau de chaque point de vente, en déterminant la rentabilité relative, tant finale que prévisionnelle, en leur attribuant les revenus et les coûts directs encourus pour la commercialisation des marchandises, y compris l'amortissement des droits d'utilisation et à l'exclusion des coûts attribuables aux Actifs Sociaux (Logistique et Siège), à la vente en gros et aux résultats d'éventuelles opérations extraordinaires.

La rentabilité globale des points de vente et du commerce de gros (groupe d'UGT) a été vérifiée par la suite, de manière définitive et prospective, afin de vérifier la recouvrabilité des coûts d'exploitation attribuables aux actifs du groupe.

La capacité prospective du groupe d'UGT à assurer la recouvrabilité totale de la valeur comptable nette du groupe d'UGT et des actifs de l'entreprise, représentée par le capital net investi (CIN) de la société, a ensuite été vérifiée.

L'existence d'indicateurs de dépréciation au niveau du point de vente entraîne la réalisation d'un test de dépréciation. En l'absence d'indicateurs de dépréciation, le test de dépréciation est effectué au niveau du groupe d'UGT.

Les contrôles de la valeur recouvrable sont effectués selon les critères prévus par la norme IAS 36 et décrits plus en détail dans la note suivante g) Pertes de valeur sur actifs non financiers.

Pour déterminer la valeur recouvrable, la direction applique le critère de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs qui devraient provenir de l'actif évalué, actualisés à l'aide d'un taux d'actualisation, brut d'impôts, qui reflète les évaluations actuelles du marché de la valeur temporelle de l'argent et les risques spécifiques de l'activité.

Les flux de trésorerie futurs attendus utilisés pour déterminer la valeur d'utilité sont basés sur le plan d'affaires le plus récent pour la période 2022-2026, approuvé par la direction, et contenant des prévisions de volumes, de revenus, de coûts d'exploitation, de flux de trésorerie et d'investissements.

Ces prévisions couvrent la période des 5 prochaines années ; par conséquent, les flux de trésorerie relatifs aux années suivantes sont déterminés sur la base d'un taux de croissance à long terme qui ne dépasse pas le taux de croissance moyen à long terme attendu pour le secteur et le pays.

Sur la base des analyses effectuées, aucun indicateur de dépréciation n'est apparu sur les points de vente de la Société.

Impôts sur le revenu

Impôts sur le revenu différés et payés d'avance

Les actifs et passifs d'impôt différé sont comptabilisés sur les différences temporelles entre les actifs enregistrés dans les états financiers et les valeurs correspondantes comptabilisées à des fins fiscales, en appliquant le taux d'imposition en vigueur à la date à laquelle la différence temporelle s'inversera, déterminé sur la base des taux d'imposition prévus par les mesures adoptées ou quasi adoptées à la date de référence. Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, des actifs d'impôt différé pour toutes les différences temporelles imposables, les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés sont comptabilisés lorsque leur récupération est probable, c'est-à-dire lorsqu'il est prévu qu'un revenu imposable suffisant sera disponible à l'avenir pour récupérer l'actif.

Les états financiers de la Société comprennent des actifs d'impôt différé, liés à la comptabilisation des éléments de revenu soumis à la déductibilité de l'impôt différé, pour un montant dont le recouvrement dans les années futures est considéré comme hautement probable par les administrateurs. Le recouvrement des actifs d'impôts différés susmentionnés est subordonné à la réalisation de bénéfices imposables futurs suffisamment importants pour absorber les pertes fiscales susmentionnées et pour

utiliser les avantages des autres actifs d'impôts différés. Des jugements importants de la part de la direction sont nécessaires pour évaluer la probabilité de recouvrement des actifs d'impôt différé, en tenant compte de toutes les preuves possibles, tant négatives que positives, et pour déterminer le montant qui peut être comptabilisé dans les états financiers, en fonction de l'échéancier et du montant des bénéfices imposables futurs, des stratégies de planification fiscale futures ainsi que des taux d'imposition en vigueur au moment de leur reprise. Toutefois, lorsqu'il s'avère que la société n'est pas en mesure de récupérer tout ou partie des actifs d'impôts différés comptabilisés dans les années à venir, l'ajustement qui en résulte sera imputé au compte de résultat de l'année au cours de laquelle cette circonstance se produit.

Les impôts sur le revenu différés et payés d'avance sont comptabilisés dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs à des éléments comptabilisés en dehors du compte de résultat, qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

Les impôts sur le revenu différés et les impôts sur le revenu payés d'avance, appliqués par la même autorité fiscale, sont compensés s'il existe un droit légalement exercable de compenser les actifs d'impôts courants avec les passifs d'impôts courants qui seront générés au moment de leur renversement.

Incertitude relative aux traitements fiscaux

Pour définir l'incertitude, la Société considère si un traitement fiscal donné sera acceptable pour l'autorité fiscale. S'il est considéré comme probable que l'administration fiscale accepte le traitement fiscal (le terme probable étant entendu comme « plus probable qu'improbable »), alors la société comptabilise et évalue ses actifs et passifs d'impôt courant ou différé en appliquant les dispositions de la norme IAS 12.

En revanche, s'il existe une incertitude sur les traitements fiscaux, la Société reflète l'effet de cette incertitude en utilisant la méthode qui permet le mieux de résoudre le traitement fiscal incertain. Pour évaluer si et comment l'incertitude affecte le traitement fiscal, la Société suppose que l'Administration fiscale accepte ou non un traitement fiscal incertain, en supposant que, dans la phase de vérification, elle contrôlera les montants qu'elle a le droit d'examiner et qu'elle aura pleinement connaissance de toutes les informations pertinentes. Lorsqu'elle conclut qu'il est peu probable que l'Administration fiscale accepte un traitement fiscal incertain, la société reflète l'effet de l'incertitude dans la détermination des impôts courants et différés, en utilisant la méthode de la valeur attendue ou du montant le plus probable, selon la méthode qui permet le mieux de résoudre l'incertitude.

La direction fait un usage important de son jugement professionnel pour identifier les incertitudes relatives aux traitements fiscaux et revoit les jugements et estimations réalisés en présence d'un changement de faits et de circonstances qui modifient ses prévisions quant à l'acceptabilité d'un traitement fiscal donné ou les estimations préparées sur les effets de l'incertitude, ou les deux.

Étant donné que des positions fiscales incertaines se réfèrent à la définition des impôts sur le revenu, la Société présente les actifs/passifs fiscaux incertains comme des impôts courants (à court terme) ou des impôts différés.

Pertes attendues sur les créances commerciales

À la date du rapport, la société estime l'existence possible de pertes attendues sur les créances commerciales.

Les provisions pour pertes attendues sur les actifs financiers sont basées sur des hypothèses concernant le risque de défaut et les pertes attendues correspondantes si le défaut se produit. Pour formuler ces hypothèses et sélectionner les données permettant de calculer la perte attendue, la direction utilise son propre jugement professionnel, basé sur son expérience historique, sur les conditions actuelles du marché, ainsi que sur des estimations prévisionnelles à la fin de chaque période de reporting.

La provision pour créances douteuses est déterminée sur la base de la prévision de perte déterminée par le modèle de prévision de la perte de crédit attendue (expected credit loss, ECL). L'ECL, calculée à partir de la probabilité de défaut (PD), de la perte en cas de défaut (loss given default, LGD) et de l'exposition au risque en cas de défaut (EAD), est la différence entre les flux de trésorerie dus en vertu du contrat et les flux de trésorerie attendus des actifs financiers (y compris les recouvrements manqués) actualisés en utilisant le taux d'intérêt effectif d'origine.

Les pertes dues à la dépréciation des créances commerciales sont présentées comme des pertes de valeur nettes dans le résultat d'exploitation, de même que les reprises ultérieures.

Avantages sociaux pour les employés

Le coût des régimes de retraite à prestations définies est déterminé à l'aide d'évaluations actuarielles.

Les calculs des coûts et des engagements liés à ces plans sont basés sur des estimations faites par des consultants actuariels, qui utilisent une combinaison de facteurs statistico-actuariels, notamment des données statistiques relatives aux années passées et des prévisions de coûts futurs. Les taux d'actualisation, le taux de rendement attendu des prêts, les futures augmentations de salaire, les taux de mortalité et l'augmentation future des pensions sont également considérés comme des éléments d'estimation. En raison de la nature à long terme de ces plans, ces estimations sont soumises à un degré important d'incertitude.

Passif éventuel

Dans le cours normal de ses activités, la Société peut être exposée à des passifs d'un montant significatif, pour lesquels il n'est pas toujours objectivement possible de prévoir le résultat final. L'évaluation des risques associés à ces procédures est basée sur des éléments complexes qui, par leur nature, impliquent le recours au jugement des administrateurs, en tenant également compte des éléments acquis par les consultants externes qui assistent la société, en ce qui concerne leur classification parmi les passifs éventuels ou au titre des passifs.

Leasing

La comptabilisation des contrats de crédit-bail selon le critère envisagé par la norme IFRS 16 nécessite la réalisation de certaines estimations, se référant notamment à :

- l'estimation de la durée d'un contrat de location en présence d'options de renouvellement ou de résiliation anticipée ;
- l'estimation du taux d'actualisation correspondant.

Estimation de la durée d'un contrat de crédit-bail

La Société détermine la durée du contrat de crédit-bail comme la période non résiliable du contrat de crédit-bail à laquelle il faut ajouter à la fois les périodes couvertes par l'option de prolongation du contrat de crédit-bail, s'il existe une certitude raisonnable d'exercer cette option, et les périodes couvertes par l'option de résiliation du contrat de crédit-bail s'il existe une certitude raisonnable de ne pas exercer cette option.

La Société a la possibilité, pour certains de ses contrats de location, de prolonger le contrat de location ou de le résilier de manière anticipée. La Société applique son jugement pour évaluer s'il existe une certitude raisonnable d'exercer les options de renouvellement. Cela dit, la Société considère tous les facteurs pertinents qui pourraient conduire à une incitation économique à exercer les options de renouvellement ou à conclure le contrat.

En présence d'options de renouvellement qui peuvent être exercées par les deux parties contractantes, la Société a pris en compte l'existence ou non de facteurs économiques dissuasifs importants pour refuser la demande de renouvellement, comme l'exige le paragraphe B34 de la norme IFRS 16. En présence d'options qui ne peuvent être exercées que par l'une des deux parties, la société a considéré le paragraphe B35 de l'IFRS 16. L'application de ce qui précède, en tenant compte des faits et des circonstances spécifiques ainsi que de l'estimation de la probabilité d'exercice de l'option, a conduit à considérer généralement la durée initiale du bail (en moyenne égale à 6 ans), sans prévoir l'exercice d'options de renouvellement. Ce n'est que pour les biens considérés comme stratégiques par la société que l'option de renouvellement de 6 ans prévue contractuellement a été prise en compte dans la durée du bail et donc dans le calcul de la durée de vie utile des biens. Ces prévisions sont conformes aux hypothèses formulées dans le plan d'affaires le plus récent pour la période 2022-2026, approuvé par la direction.

Après la date d'entrée en vigueur de l'accord, la Société revoit sa durée si un événement majeur ou un changement significatif de circonstances se produit qui, selon la volonté de la Société, a un impact sur la certitude raisonnable du preneur d'exercer une option non incluse précédemment dans sa détermination de la durée du bail ou de ne pas exercer une option incluse précédemment dans sa détermination de la durée du bail. En novembre 2019, une décision a été publiée qui clarifie la manière dont les concepts de période non résiliable, de durée du contrat de location (considérée aux fins de la comptabilisation du passif) et de période d'exigibilité (" période d'exigibilité " utile pour identifier le moment où le contrat ne génère plus de droits et d'obligations exigibles) sont interprétés et liés les uns aux autres aux fins de l'application de la norme IFRS 16. La décision a permis de clarifier que, aux fins de l'identification de la période exécutoire, le preneur doit considérer le moment contractuel où les deux parties impliquées peuvent exercer leur droit de résilier le contrat sans encourir de pénalités qui ne sont pas sans importance ; le concept de pénalité ne doit pas avoir un sens purement contractuel mais doit être interprété en considérant tous les aspects économiques du contrat. Une fois la période exécutoire identifiée, le bailleur évalue en présence d'options de renouvellement ou de résiliation pour quelle période il est raisonnablement certain de contrôler le droit d'utilisation de l'actif et détermine donc la durée du bail. A la date de préparation de ces états financiers, la Société a pris en compte ces discussions et conclusions et continuera à suivre leur évolution dans le temps.

L'échéance par tranches de temps des dettes de leasing est présentée ci-dessous :

(en euros)	31-Déc-21	31-Déc-20
<1 an	1 482 277	1 396 043
1-2 ans	1 345 302	1 420 588
2-3 ans	1 121 234	1 267 534

3-4 ans	711 299	1 041 500
4-5 ans	388 390	626 606
>5 ans	1 588 885	1 918 681
Total	6 637 386	7 670 952

Des informations sont fournies ci-dessous sur la valeur nominale des paiements de leasing de la société, ventilées entre paiements fixes et paiements variables :

(en euros)	Paiements fixes	Paiements variables	Total
Au 31 décembre 2021			
Frais fixes	1 543 395	-	1 543 395
Frais variables avec paiement minimum	-	46 950	46 950
Total	1 543 395	46 950	1 590 345
Au 31 décembre 2020			
Frais fixes	1 040 052	-	1 040 052
Frais variables avec paiement minimum	-	51 493	51 493
Total	1 040 052	51 493	1 091 545

Estimation du taux d'actualisation

La Société ne peut pas facilement déterminer le taux d'intérêt implicite des contrats de location et utilise donc le taux d'emprunt marginal pour évaluer les dettes de location. Ce taux correspond à ce que le preneur devrait payer pour un prêt d'une durée et d'une garantie similaires, qui est nécessaire pour obtenir un actif d'une valeur similaire à l'actif du droit d'utilisation dans un environnement économique similaire et peut être déterminé au niveau du contrat individuel ou du portefeuille de contrats. La société estime le taux d'emprunt marginal en utilisant des données observables (telles que les taux d'intérêt du marché) si elles sont disponibles.

2.2 Résumé des principaux principes comptables

a) Regroupements d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Celle-ci requiert la comptabilisation à la juste valeur des actifs identifiables (y compris les immobilisations incorporelles non comptabilisées précédemment) et des passifs identifiables (y compris les passifs éventuels) de la société acquise.

Le goodwill et d'autres actifs à durée d'utilité indéterminée acquis lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués au coût représenté par l'excédent du montant total payé sur les actifs nets identifiables acquis et les passifs assumés par la société.

Les coûts d'acquisition sont comptabilisés en charges et classés dans les frais administratifs.

Le goodwill et les autres actifs à durée de vie indéfinie sont soumis à des tests pour identifier d'éventuelles réductions de valeur (dépréciation), conformément aux dispositions de l'IAS 36, sur une base annuelle, à moins que des événements spécifiques ou des changements de circonstances n'entraînent la possibilité, à des moments différents, de vérifier une telle dépréciation. Les éléments qui répondent à la définition d'« actifs acquis lors d'un regroupement d'entreprises » ne sont comptabilisés séparément que si leur juste valeur peut être déterminée de manière fiable.

Pour les besoins de l'analyse de la dépréciation, le goodwill et les autres actifs à durée d'utilité indéterminée acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont affectés, à la date d'acquisition, aux unités génératrices de trésorerie individuelles de la Société, ou à des groupes d'unités génératrices de trésorerie qui devraient bénéficier des synergies du regroupement, indépendamment du fait que d'autres actifs ou passifs de la Société soient affectés à ces unités ou groupes d'unités.

b) Transactions « sous contrôle commun »

Dans le cas de regroupements d'entreprises impliquant des entités soumises à un contrôle commun, étant donné qu'à la lumière des normes comptables établies, le contenu de l'IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » n'est pas applicable selon les motifs d'exclusion spécifiques contenus dans la norme elle-même, le critère communément accepté dans des opérations similaires de « mise en commun d'intérêts » a été identifié comme le critère de comptabilisation de l'opération en question.

Compte tenu de la finalité purement de réorganisation de ces opérations, celles-ci ont donc été enregistrées sur la base de la continuité des valeurs comptables dans les états financiers des sociétés impliquées, sans reconnaissance des effets économiques. Pour les aspects spécifiques de la présentation qui sous-tendent le regroupement d'entreprises sous contrôle commun d'Over S.p.A., se référer à la note précédente 2.2.

c) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont des actifs sans consistance physique, identifiables, contrôlés par l'entreprise et capables de produire des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles achetées ou produites en interne sont comptabilisées à l'actif, conformément aux dispositions de la norme IAS 38 - Immobilisations incorporelles, lorsqu'il est probable que l'utilisation de l'actif générera des avantages économiques futurs et que le coût de l'actif peut être déterminé de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles, dont la durée d'utilité est finie, sont comptabilisées à leur coût d'achat ou de production, y compris les frais accessoires directement attribuables nécessaires pour rendre l'actif disponible pour l'utilisation. Les coûts de développement sont comptabilisés en tant qu'immobilisation incorporelle uniquement lorsque la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle peut être démontrée, ainsi que la capacité, l'intention et la disponibilité des ressources pour achever l'actif afin de l'utiliser ou de le vendre. Les charges de recherche sont comptabilisées dans le compte de résultat. Les immobilisations incorporelles sont systématiquement amorties sur la période de leur durée de vie résiduelle. L'amortissement est calculé de manière linéaire sur la base de la durée d'utilité estimée, qui est revue au moins une fois par an ; toute modification des critères d'amortissement est appliquée de manière prospective. L'amortissement commence lorsque l'actif incorporel est disponible pour être utilisé. Par conséquent, les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore disponibles pour l'utilisation ne sont pas amorties mais sont soumises à un test de dépréciation annuel.

Les immobilisations incorporelles sont décomptabilisées soit au moment de leur cession (à la date à laquelle le bénéficiaire en obtient le contrôle), soit lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation ou de leur cession. Tout profit ou perte, comptabilisé dans le compte de résultat, est déterminé comme la différence entre la contrepartie nette découlant de la cession,

déterminée conformément aux dispositions de la norme IFRS 15 concernant le prix de la transaction, et la valeur comptable nette de l'actif éliminé.

Les durées d'utilité utilisées pour l'amortissement sont résumées ci-dessous :

Description	Vie utile
Logiciel	5 ans
Site web	5 ans

d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'achat ou de production, y compris les frais accessoires et les coûts directs nécessaires pour rendre les actifs disponibles, nets des amortissements cumulés correspondants et des pertes de valeur cumulées.

Ce coût inclut les coûts de remplacement d'une partie des machines et des installations lorsqu'ils sont encourus, s'ils sont conformes aux critères de comptabilisation. Lorsqu'il est nécessaire de remplacer périodiquement des parties importantes des installations et des machines, la société les amortit séparément sur la base de leur durée de vie spécifique. Tous les autres coûts de réparation et d'entretien sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsqu'ils sont encourus.

Les améliorations apportées aux actifs de tiers, représentées par des travaux effectués sur des actifs loués qui ne répondent pas à l'exigence de séparabilité et d'identifiabilité autonomes, sont amorties en fonction de la durée d'utilité ou, si elle est plus courte, de la durée du bail, en tenant également compte des éventuelles périodes de renouvellement, si l'exercice de l'option de renouvellement est raisonnablement certain.

Les durées d'utilité utilisées pour l'amortissement sont présentées ci-dessous :

Description	Vie utile
Bâtiments	33 ans
Constructions légères	10 ans
Machines, appareils et équipements Divers	6,66 ans
Teillage	10 ans
Meubles	6,66 ans
Machines de bureau électroniques	5 ans
Systèmes et équipements de levage	13,33 ans
Autres actifs	5 ans- 6,66 ans
Améliorations locatives	5 ans

La valeur résiduelle et la durée d'utilité des immobilisations corporelles sont réexaminées au moins à la fin de chaque exercice et si, indépendamment des amortissements déjà comptabilisés, il existe une dépréciation déterminée sur la base de l'application de la norme IAS 36, l'immobilisation est dépréciée en conséquence ; si, au cours des exercices suivants, les raisons de la dépréciation ne sont plus valables, sa valeur est rétablie dans la limite de la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette de la dépréciation ou de l'amortissement) si aucune dépréciation n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des exercices précédents.

La valeur comptable d'une immobilisation corporelle et de tout composant significatif initialement comptabilisé est éliminée au moment de la cession (c'est-à-dire à la date à laquelle l'acheteur en obtient le contrôle) ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa cession. Le profit/la perte qui émerge au moment de la décomptabilisation de l'actif (calculé(e) comme la différence entre la valeur comptable nette de l'actif et la contrepartie reçue) est comptabilisé(e) dans le compte de résultat lorsque l'élément est décomptabilisé.

e) Actifs loués

Le contrat est, ou contient, un bail si, en échange d'une contrepartie, il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une période donnée. Lorsque la Société agit en tant que preneur, elle comptabilise, à la date d'entrée en vigueur, un actif constitué du droit d'utilisation et un passif du contrat de location.

Actifs constitués par le droit d'utilisation (Droits d'utilisation)

Les actifs constitués par le droit d'utilisation sont comptabilisés au coût net de l'amortissement cumulé et comprennent le montant de l'évaluation initiale de la dette de location, les paiements dus au titre de la location effectués à la date effective ou avant, nets des incitations à la location reçues, les coûts directs initiaux encourus et, le cas échéant, les coûts et l'activité de démantèlement correspondante.

Les actifs constitués par le droit d'utilisation sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée la plus courte entre la durée du bail et la durée de vie utile estimée.

Si, à la fin de la période de location, la propriété est transférée au locataire ou si le coût de l'actif du droit d'utilisation reflète le fait que le locataire exercera l'option d'achat, la période d'amortissement correspond à la durée de vie utile de l'actif sous-jacent.

Les actifs constitués par le droit d'utilisation sont soumis à un test de dépréciation comme indiqué dans le paragraphe « Dépréciation des actifs non financiers ».

Passifs liés à des contrats de location

Les passifs au titre de la location sont comptabilisés à la valeur actualisée des paiements dus sur la durée du contrat de location qui ne sont pas payés à la date d'entrée en vigueur, et comprennent les paiements fixes nets de toute prime de location à recevoir, les paiements variables dus au titre de la location qui dépendent d'un indice ou d'un taux, les montants que le preneur est censé payer à titre de garantie de la valeur résiduelle, le prix d'exercice de l'option d'achat, si le preneur a une certitude raisonnable d'exercer l'option, les indemnités de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location tient compte de l'exercice par le preneur de l'option de résiliation du contrat de location.

Les paiements dus au titre de la location sont actualisés en utilisant le taux d'intérêt implicite de la location, si celui-ci peut être facilement déterminé. Si cela n'est pas possible, le taux d'emprunt marginal est utilisé, c'est-à-dire le taux d'intérêt qui devrait être payé pour un emprunt, d'une durée similaire et avec des garanties similaires, nécessaire pour obtenir un actif de valeur similaire à l'actif du droit d'utilisation dans un contexte économique similaire. Les taux d'emprunt marginaux appliqués ont été déterminés sur la base de la tranche d'échéance à laquelle appartiennent les contrats.

La valeur des dettes de location est augmentée pour tenir compte des intérêts et diminuée pour tenir compte des paiements effectués. En outre, la valeur comptable des dettes de location est réévaluée en cas de modification de la durée du contrat de location, de modification de l'évaluation d'une option d'achat de l'actif sous-jacent, de modification des paiements futurs dus au titre de la location résultant d'une modification de l'indice ou du taux utilisé pour déterminer les paiements.

La société inclut toute période d'extension couverte par l'option de renouvellement dans la durée du contrat, lorsqu'il est supposé avec une certitude raisonnable que celle-ci sera exercée, compte tenu également de l'expérience acquise. Une condition pour le renouvellement de la durée est également que la société peut exercer l'option sans le consentement de la contrepartie ou que le bailleur est exposé à une pénalité significative en cas de résiliation du contrat.

En adoptant la norme IFRS 16, la Société a également fait usage des expédients pratiques suivants :

- classification des contrats qui expirent dans les 12 mois de la date de transition comme un contrat de location à court terme et dont l'actif sous-jacent est de valeur modeste (contrat de location de faible valeur). Pour ces contrats, les échéances de location ont été comptabilisées dans le compte de résultat sur une base linéaire ;
- l'utilisation des informations présentes à la date de transition pour déterminer la durée du bail, en tenant compte notamment de l'exercice des options de prolongation et de résiliation anticipée.

En ce qui concerne les modifications contractuelles découlant de la pandémie de Covid-19, la société a décidé de ne pas appliquer l'avantage pratique accordé par l'amendement à l'IFRS 16 « Concessions de loyer liées à Covid-19 - amendement à l'IFRS 16 », et a donc comptabilisé les réductions des loyers contractuels pour l'année 2020 comme une modification contractuelle, avec un nouveau calcul du droit d'utilisation et un nouveau calcul simultané de la dette de location.

f) Placements en actions

La valeur comptable de ces participations, y compris éventuellement le goodwill, est soumise à un test de dépréciation si les conditions prévues par les dispositions de l'IAS 36 sont réunies.

g) Dépréciation d'actifs non financiers

Pour chaque exercice, il est déterminé s'il existe ou non des indicateurs de dépréciation des actifs à durée de vie définie et donc, pour ces actifs, si de tels indicateurs apparaissent, le test de dépréciation est effectué.

Les actifs qui ne sont pas encore prêts à être utilisés sont soumis à un test de dépréciation une fois par an ou plus fréquemment en présence d'indicateurs de dépréciation.

La société applique la norme IAS 36 pour déterminer, pour chaque période de référence, si les actifs de chaque point de vente individuel, tant pour les points de vente détenus en propre que pour les points de vente loués, subissent des pertes de valeur. L'enregistrement des éventuelles pertes de valeur est effectué suite aux tests de dépréciation, réalisés pour chaque point de vente, afin d'évaluer si la valeur comptable de celui-ci est au moins égale ou supérieure à la valeur recouvrable. Si la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable, cet actif a subi une perte de valeur et est par conséquent déprécié pour le ramener à la valeur recouvrable.

Pour déterminer le montant de l'investissement à soumettre au test de dépréciation relatif aux points de vente loués, on considère à la fois les actifs en droit d'utilisation et les améliorations qui leur sont apportées, représentées par les travaux effectués sur les actifs loués qui ne répondent pas à l'exigence de séparabilité et d'identifiabilité autonomes.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif ou d'une unité génératrice de flux de trésorerie moins les coûts de vente et sa valeur d'utilité, et est déterminée pour chaque actif individuel, sauf dans le cas où cet actif génère des flux de trésorerie qui ne sont pas largement indépendants de ceux générés par d'autres actifs ou groupes d'actifs, auquel cas la Société estime la valeur recouvrable de l'unité génératrice de flux de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Pour déterminer la juste valeur moins les coûts de vente, les transactions récentes sur le marché sont prises en compte, si elles sont disponibles. Si de telles transactions ne peuvent être identifiées, un modèle d'évaluation approprié est utilisé.

Pour déterminer la valeur d'usage, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés, en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les évaluations du marché de la valeur temporelle de l'argent et les risques spécifiques de l'actif.

Aux fins de l'estimation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs sont dérivés des plans d'affaires, qui constituent la meilleure estimation que la société puisse faire des conditions économiques attendues au cours de la période couverte par le plan ; le taux de croissance à long terme utilisé pour estimer la valeur finale de l'actif ou de l'unité est conforme au taux de croissance moyen à long terme du secteur, du pays ou du marché de référence et, le cas échéant, peut être nul ou peut également être négatif.

Les flux de trésorerie futurs sont estimés en fonction des conditions actuelles : les estimations ne tiennent donc compte ni des avantages découlant de restructurations futures pour lesquelles la Société n'est pas encore engagée, ni des investissements futurs destinés à améliorer ou à optimiser l'actif ou l'unité.

Les pertes de valeur subies par les activités poursuivies sont comptabilisées dans le compte de résultat dans les catégories de coûts correspondant à la fonction de l'actif qui a fait apparaître la perte de valeur. À chaque date de clôture, la Société évalue également l'existence éventuelle d'indicateurs d'une diminution de la perte de valeur précédemment comptabilisée et, si de tels indicateurs existent, elle établit une nouvelle estimation de la valeur recouvrable.

La valeur d'un actif précédemment déprécié ne peut être réintégrée que si des changements sont intervenus dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif après la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Dans ce cas, la valeur comptable de l'actif est ramenée à la valeur recouvrable, sans toutefois que la valeur augmentée puisse dépasser la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices précédents.

Chaque réintégration est comptabilisée comme un produit dans le compte de résultat ; après la comptabilisation d'une reprise de valeur, la charge d'amortissement de l'actif est ajustée dans les périodes futures, afin de répartir la valeur comptable modifiée, nette de toute valeur résiduelle, de manière linéaire sur la durée d'utilisation restante. Le goodwill ne peut pas faire l'objet de reprises.

h) Instruments financiers

Un instrument financier est tout contrat qui donne lieu à un actif financier pour une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres pour une autre entité. Ils sont comptabilisés et évalués selon les normes IAS 32 et IFRS 9.

Un actif ou un passif financier est comptabilisé dans les états financiers lorsque, et seulement lorsque, la société devient parties aux clauses contractuelles de l'instrument.

i) Actifs financiers

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont classés selon les méthodes d'évaluation ultérieures, c'est-à-dire au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (Fair Value through Other Comprehensive Income, FVOCI) et à la juste valeur par le biais du résultat (Fair Value through Profit or Loss, FVPL).

La classification des actifs financiers au moment de leur comptabilisation initiale dépend des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers et du modèle économique que la société utilise pour leur gestion. A l'exception des créances commerciales qui ne contiennent pas de composante de financement significative ou pour lesquelles la Société a appliqué la méthode pratique, la Société évalue initialement un actif financier à sa juste valeur plus les coûts de transaction, dans le cas d'un actif financier qui n'est pas comptabilisé à sa juste valeur dans le compte de résultat. Les créances commerciales qui ne contiennent pas de composante de financement significative ou pour lesquelles la Société a appliqué l'expédient pratique sont évaluées au prix de transaction déterminé conformément à la norme IFRS 15, tel que commenté dans le paragraphe « Produits des contrats avec les clients ». Pour qu'un actif financier puisse être classé et évalué au coût amorti ou à la juste valeur comptabilisée dans le compte de résultat global, il doit générer des flux de trésorerie qui dépendent uniquement du principal et des intérêts sur le montant du capital à rembourser (ce que l'on appelle les « uniquement des paiements de principal et d'intérêts (solely payments of principal and interest, SPPI) »). Cette mesure est appelée le test SPPI et est effectuée au niveau de l'instrument. Pour les besoins de la comptabilisation ultérieure, les actifs financiers sont classés en quatre catégories :

1 Actifs financiers au coût amorti

La société évalue les actifs financiers au coût amorti si les deux conditions suivantes sont remplies :

- l'actif financier est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est la possession d'actifs financiers visant à collecter des flux de trésorerie contractuels et
- les conditions contractuelles de l'actif financier prévoient des flux de trésorerie à certaines dates représentés uniquement par des paiements de principal et d'intérêts sur le montant du capital à rembourser.

Les actifs financiers au coût amorti sont évalués ultérieurement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et font l'objet d'une dépréciation. Les gains et les pertes sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque l'actif est éliminé, modifié ou réévalué.

2 Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

La Société évalue les actifs liés à des instruments de dette à la juste valeur comptabilisée par le biais des autres éléments du résultat global si les deux conditions suivantes sont remplies :

- l'actif financier est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la collecte de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ; et
- les conditions contractuelles de l'actif financier prévoient des flux de trésorerie à certaines dates représentés uniquement par des paiements de principal et d'intérêts calculé sur le montant du capital à rembourser.

Pour les actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les produits d'intérêts, les différences de change et les pertes de valeur, ainsi que les reprises, sont enregistrés dans le compte de résultat et sont calculés de la même manière que les actifs financiers évalués au coût amorti. Les autres variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat

global. Lors de l'élimination, la variation cumulée de la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est reclassée dans le compte de résultat.

3 Investissements dans des instruments de capitaux propres

Lors de la comptabilisation initiale, la Société peut choisir irrévocablement de classer ses participations en tant qu'instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global lorsqu'elles répondent à la définition des instruments de capitaux propres conformément à la norme IAS 32 « Instruments financiers : Présentation » et ne sont pas détenues à des fins de transaction. La classification est déterminée pour chaque instrument individuel.

Les profits et pertes réalisés sur ces actifs financiers ne sont jamais repris dans le compte de résultat. Les dividendes sont comptabilisés en tant que produits financiers dans le compte de résultat lorsque le droit au paiement a été résolu, sauf lorsque la Société bénéficie de ces produits en tant que recouvrement d'une partie du coût de l'actif financier, auquel cas ces bénéfices sont enregistrés dans le compte de résultat global. Les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ne sont pas soumis à des tests de dépréciation.

4 Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Cette catégorie comprend les actifs détenus à des fins de transaction, les actifs désignés lors de leur première comptabilisation en tant qu'actifs financiers à la juste valeur avec des variations comptabilisées dans le compte de résultat, ou les actifs financiers qui doivent être évalués à la juste valeur, conformément aux exigences obligatoires. Les actifs détenus à des fins de transaction sont tous les actifs acquis pour être vendus ou rachetés à court terme. Les dérivés, y compris les dérivés incorporés, sont classés comme des instruments financiers détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont désignés comme des instruments de couverture efficaces. Les actifs financiers dont les flux de trésorerie ne sont pas représentés uniquement par des paiements de principal et d'intérêts sont classés et évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, quel que soit le modèle économique. Les instruments financiers à la juste valeur dont les variations sont évaluées par le biais du compte de résultat sont comptabilisés dans l'état de la situation financière à la juste valeur et les variations nettes de la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Un actif financier (ou, le cas échéant, une partie d'un actif financier ou une partie d'un groupe d'actifs financiers similaires) est décomptabilisé pour la première fois (c'est-à-dire retiré de la situation financière du Groupe) lorsque :

- les droits de recevoir des flux de trésorerie de l'actif sont éteints, ou que
- la Société a transféré le droit de recevoir les flux de trésorerie de l'actif à un tiers ou a assumé une obligation contractuelle de les payer intégralement et sans délai et (a) a substantiellement transféré tous les risques et avantages de la propriété de l'actif financier, ou (b) n'a pas transféré ou retenu substantiellement tous les risques et avantages de l'actif, mais a transféré le contrôle de celui-ci.

j) Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés, au moment de leur comptabilisation initiale, parmi les passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, et sont représentés par les hypothèques et les prêts.

Tous les passifs financiers sont initialement évalués à leur juste valeur à laquelle, dans le cas des hypothèques, des prêts et des dettes, les coûts de transaction qui leur sont directement attribuables sont ajoutés.

Les passifs financiers de la Société comprennent les dettes commerciales et autres dettes, les hypothèques et les prêts, y compris les découverts.

Aux fins de l'évaluation ultérieure, les passifs financiers sont classés en deux catégories :

- Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.
- Passifs financiers au coût amorti (financements et prêts)

Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les passifs financiers à la juste valeur avec variations comptabilisées dans le compte de résultat comprennent les passifs détenus à des fins de transaction et les passifs financiers initialement enregistrés à la juste valeur avec variations comptabilisées dans le compte de résultat.

Passifs financiers au coût amorti (financements et prêts)

Après leur comptabilisation initiale, les prêts sont évalués selon le critère du coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les bénéfices et les pertes sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque le passif est éteint, ainsi qu'au cours du processus d'amortissement.

Le coût amorti est calculé en comptabilisant la décote ou la prime à l'acquisition et les frais ou coûts qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. L'amortissement au taux d'intérêt effectif est inclus dans les charges financières du compte de résultat.

Le passif financier est décomptabilisé lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation contractuelle est remplie, annulée ou échue.

k) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les valeurs en espèces, c'est-à-dire les valeurs qui répondent aux exigences de disponibilité sur demande ou à très court terme (avec une échéance prévue de trois mois au plus tard), de réussite ou d'absence de frais de recouvrement, et sont évaluées à leur juste valeur. Aux fins du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ne comprennent pas les découverts bancaires à la fin de l'exercice.

l) Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués au plus bas du coût d'achat (déterminé selon le critère du coût moyen pondéré) et de la valeur nette présumée réalisable (prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, net des coûts estimés pour réaliser la vente) sur la base des tendances du marché. Les retours, les remises commerciales, les rabais et les primes sont déduits du coût d'achat.

Les stocks dont la valeur de réalisation que l'on peut déduire des tendances du marché est inférieure à la valeur comptable relative font l'objet d'une dépréciation potentielle. Si, en tout ou en partie, les conditions de la dépréciation ne sont plus valables en raison de l'augmentation de la valeur de réalisation déduite des tendances du marché, la correction de valeur est effectuée dans les limites du coût initialement encouru.

En considération des politiques de gestion des stocks, qui permettent actuellement un taux de rotation élevé des stocks, la société n'enregistre aucune provision pour obsolescence des stocks à la date du rapport.

m) Avantages sociaux pour les employés

Les avantages garantis aux employés, versés au moment ou après la fin de la relation de travail par le biais de régimes à prestations définies (indemnité de départ), sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle le droit est acquis.

Le passif relatif aux régimes à prestations définies, net de tout actif servant le régime, est déterminé sur la base d'hypothèses actuarielles et est comptabilisé selon le principe de la comptabilité d'engagement en fonction des prestations de travail nécessaires pour obtenir les avantages.

Le coût des prestations prévues par les régimes à prestations définies est déterminé selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Les bénéfices et pertes actuariels sont comptabilisés directement dans le compte de résultat global, comme l'exige la norme IAS 19. Les intérêts nets sur le passif net au titre des prestations définies doivent être déterminés en multipliant le passif net par le taux d'actualisation.

L'évaluation actuarielle du passif a été confiée à des actuaires indépendants.

Le montant reflète non seulement les dettes accumulées à la date du bilan, mais aussi les futures augmentations de salaire et la dynamique statistique correspondante.

Les avantages garantis aux employés par le biais de régimes à cotisations définies (également en vertu des récentes modifications apportées à la législation nationale sur les pensions) sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité d'exercice et donnent lieu, dans le même temps, à la reconnaissance d'un passif évalué à sa valeur nominale.

n) Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face à des obligations de la société de nature juridique, contractuelle ou implicite, découlant d'un événement passé. Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées s'il est probable que ces charges se matérialiseront et s'il est possible d'en faire une estimation fiable.

S'il est estimé que ces obligations se réaliseront au-delà de douze mois et que les effets liés sont significatifs, elles sont actualisées à un taux d'actualisation qui tient compte du coût de l'argent et du risque spécifique du passif comptabilisé. Tout changement dans l'estimation des provisions est reflété dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle il se produit. Dans les cas où l'actualisation est effectuée, l'augmentation de la provision due au passage du temps et tout effet dérivant du changement du taux d'actualisation sont comptabilisés comme une charge financière.

o) Revenus des contrats avec les clients

Les produits sont comptabilisés lorsque le contrôle des actifs est transféré au client pour un montant qui reflète la contrepartie que la société s'attend à recevoir en échange de ces actifs. Ce transfert de contrôle a normalement lieu avec la livraison des biens au client final et avec le paiement correspondant de la contrepartie. Les produits de ces ventes sont comptabilisés sur la base du prix spécifique, net des remises estimées. Il n'y a pas d'éléments de financement significatifs, étant donné que des paiements différés ne sont pas accordés sur les ventes. La Société applique la méthode pratique pour les avances à court terme reçues des clients. Le montant de la contrepartie promise n'est, en effet, pas ajusté pour tenir compte des composantes financières significatives si le délai entre le transfert des biens ou services promis et le paiement est inférieur ou égal à un an.

La Société reconnaît le droit de retour à leurs clients, garantissant un délai de 15 jours à compter de l'achat des marchandises pour les retourner, pour autant qu'il s'agisse d'articles intacts et non portés. En cas de retour, le client a le droit alternativement :

- au remplacement du vêtement par un autre vêtement du même modèle, en substituant la taille et la couleur.
- au remplacement du vêtement par un autre vêtement présent dans le point de vente, le cas échéant en payant la différence (si le vêtement choisi est plus cher que le vêtement retourné) ou en recevant un bon pour la différence émise (si le vêtement choisi coûte moins cher)
- à un remboursement, avec l'autorisation de la direction
- à l'émission d'un bon d'achat pour le montant total.

Si le bon est émis, il peut être dépensé dans les 60 jours civils.

La Société utilise la méthode de la valeur attendue pour estimer la valeur des actifs qui ne seront pas restitués, correspondant en grande partie aux bons émis à la date du bilan, conformément aux dispositions de la norme IFRS 15. En référence à ce cas, la Société a comptabilisé des passifs pour les retours pour 68 000 euros au 31 décembre 2020. Il n'existe pas non plus de programmes de fidélisation de la clientèle.

Équilibres contractuels

Créances commerciales

Une créance est enregistrée si la contrepartie est inconditionnellement due par le client (c'est-à-dire qu'il suffit que le temps s'écoule pour que le paiement de la contrepartie soit obtenu). Se référer au paragraphe « Instruments financiers ».

Passifs contractuels

Le passif contractuel est une obligation de transférer au client des biens ou des services pour lesquels la société a déjà reçu la contrepartie (ou pour lesquels une partie de la contrepartie est due). Le passif contractuel est comptabilisé si le paiement a été reçu ou si le paiement est dû (selon la première éventualité) par le client avant que la Société ne lui ait transféré le contrôle des biens ou des services. Les obligations découlant du contrat sont comptabilisées en tant que produits lorsque la Société satisfait aux obligations de performance du contrat correspondant (c'est-à-dire que le contrôle des actifs a été transféré au client).

p) Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées lorsqu'il existe une certitude raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions y afférentes sont remplies. Les subventions liées à des éléments de coût sont comptabilisées comme des produits, mais sont systématiquement réparties entre les exercices financiers de manière à être proportionnelles à la comptabilisation des coûts qu'elles visent à compenser. Les subventions liées à des actifs sont comptabilisées comme des produits sur une base linéaire sur la durée de vie utile prévue de l'actif de référence.

q) Coûts

Les coûts sont comptabilisés lorsqu'ils se rapportent à des biens et services vendus ou consommés au cours de l'année ou par distribution systématique, ou lorsqu'il n'est pas possible d'identifier leur utilité future, conformément au principe d'inhérence et de comptabilité d'exercice.

Les coûts sont comptabilisés selon leur nature, en tenant compte des principes applicables dans le cadre des IFRS.

r) Produits et charges financiers

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice sur la base de la méthode du taux d'intérêt effectif, c'est-à-dire en utilisant le taux d'intérêt qui rend toutes les entrées et sorties financièrement équivalentes (y compris les primes, escomptes, commissions, etc.) qui composent une transaction donnée.

s) Impôts sur le revenu

Impôts courants

Les impôts sur le résultat de la période ont été déterminés sur la base de la meilleure estimation du taux moyen pondéré attendu pour l'ensemble de l'année.

Impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés sont répartis selon la méthode d'affectation globale (méthode du passif), c'est-à-dire qu'ils sont calculés sur toutes les différences temporaires qui apparaissent entre la valeur des actifs et passifs déterminée à des fins fiscales et la valeur comptable relative, à l'exception du goodwill.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés en utilisant les taux d'imposition dont on s'attend, à la date du bilan, à ce qu'ils soient applicables à l'exercice au cours duquel l'actif est réalisé ou le passif éteint.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est considéré comme probable que le revenu imposable sera au moins égal au montant des différences qui s'inverseront dans les exercices au cours desquels les différences temporaires relatives seront annulées.

La valeur des actifs d'impôts différés à reporter dans les états financiers est revue à chaque date d'établissement des états financiers et réduite dans la mesure où il n'est plus probable que des bénéfices fiscaux suffisants seront disponibles à l'avenir pour permettre l'utilisation de tout ou partie de ce crédit, également en raison de changements dans la législation fiscale de référence.

Les impôts courants et différés sont comptabilisés dans le compte de résultat comme une charge ou un produit de l'exercice. Toutefois, les impôts courants et différés sont débités ou crédités directement dans les capitaux propres ou dans le compte de résultat global s'ils se rapportent à des entrées dans les états financiers enregistrées directement dans ces postes.

t) Juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou qui serait payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction régulière entre opérateurs de marché à la date d'évaluation sur le marché principal de l'actif ou du passif ou, en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux pour l'actif ou le passif. La juste valeur d'un passif reflète le risque de défaut.

Certains critères comptables et obligations d'information appliqués par la Société exigent la détermination de la juste valeur des actifs et passifs financiers et non financiers.

Lorsqu'ils sont disponibles, la Société détermine la juste valeur d'un instrument en utilisant le prix coté sur un marché actif pour le même instrument. Un marché est considéré comme « actif » lorsque des transactions pour un actif ou un passif particulier ont lieu avec une fréquence et des volumes suffisants pour fournir des informations utiles à la détermination du prix sur une base continue.

En l'absence de prix cotés sur des marchés actifs, la Société utilise des techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation de données observables pertinentes et minimisent l'utilisation de données non

observables. Les techniques choisies prennent en compte les facteurs qui seraient considérés par les parties à une transaction pour décider du prix.

Tous les actifs et passifs pour lesquels la juste valeur est mesurée ou indiquée dans les états financiers sont classés selon la hiérarchie des justes valeurs, comme décrit ci-dessous :

- Niveau 1 - les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation ;
- Niveau 2 - les données autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, observables directement ou indirectement pour l'actif ou le passif ;
- Niveau 3 - techniques d'évaluation pour lesquelles les données d'entrée ne sont pas observables pour l'actif ou le passif.

L'évaluation de la juste valeur est classée entièrement dans le même niveau de la hiérarchie des justes valeurs dans lequel est classée la donnée d'entrée du niveau hiérarchique le plus bas utilisé pour l'évaluation.

Pour les actifs et les passifs comptabilisés dans les états financiers à la juste valeur sur une base récurrente, la Société détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie en revoyant la catégorisation (sur la base de la donnée du niveau le plus bas, qui est significative aux fins de l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à chaque date de clôture.

u) Transactions en devises étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires exprimés en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture de la période comptable. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique dans une devise étrangère sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les profits et les pertes sur les taux de change des devises étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat et enregistrés dans les produits et charges financiers.

v) Frais de cotation

Dans le cadre du projet de cotation, la Société et/ou les actionnaires vendeurs supportent des coûts spécifiques, tels que (i) les commissions versées aux banques qui coordonnent l'offre ; (ii) les honoraires versés aux consultants, spécialistes et avocats ; (iii) d'autres coûts tels que, à titre d'exemple, les frais de communication, le coût d'impression des prospectus d'information et les menues dépenses. Les coûts de cotation ont été comptabilisés conformément aux dispositions de la norme IAS 32, qui prévoit leur comptabilisation en tant que réduction de toute augmentation de capital ou leur comptabilisation dans le compte de résultat en cas de cotation réussie.

3. Nouvelles normes et interprétations comptables en vigueur à partir du 1er janvier 2021

Les normes comptables adoptées pour la préparation des états financiers consolidés sont conformes à celles utilisées pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2020, à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et amendements en vigueur à partir du 1er janvier 2021 :

- Le 31 mars 2021, l'IASB a publié un amendement intitulé « *Covid-19 - Concessions de loyer liées au-delà du 30 juin 2021 (Amendements à IFRS 16)* » qui prolonge d'un an la période d'application de l'amendement émis en 2020, ce qui a donné aux preneurs le droit de comptabiliser la réduction des redevances liées à Covid-19 sans avoir à évaluer, à travers l'analyse des contrats, si la définition de modification de bail d'IFRS 16 était respectée. Par conséquent, les preneurs qui ont appliqué cette option au cours de l'exercice 2020 ont comptabilisé les effets des réductions de loyer directement dans le compte de résultat à la date d'effet de la réduction. L'amendement 2021, disponible uniquement pour les entités qui ont déjà adopté l'amendement 2020, est effectif à partir du 1er avril 2021 et l'adoption anticipée est autorisée. L'adoption de ces amendements n'a pas eu d'effets sur les états financiers de la Société.
- Le 25 juin 2020, l'IASB a publié un amendement intitulé « *Extension de l'exemption temporaire de l'application d'IFRS 9 (amendements à IFRS 4)* ». Ces amendements permettent de prolonger l'exemption temporaire de l'application d'IFRS 9 jusqu'au 1er janvier 2023 pour les compagnies d'assurance. L'adoption de cet amendement n'a pas eu d'effets sur les états financiers de la Société.
- Le 27 août 2020, l'IASB a publié, à la lumière de la réforme sur les taux d'intérêt interbancaires tels que l'IBOR, le document " Réforme de la référence des taux d'intérêt - Phase 2 " qui contient des amendements aux normes suivantes :
 - IFRS 9 Instruments financiers ;
 - IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation ;
 - IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir ;
 - IFRS 4 Contrats d'assurance ; et
 - IFRS 16 Contrats de location.

Toutes les modifications sont entrées en vigueur le 1er janvier 2021. L'adoption de cet amendement n'a pas eu d'effets sur les états financiers de la Société.

4. Normes, amendements et interprétations comptables non encore applicables

Quelques normes et interprétations sont illustrées ci-dessous qui, sur la base des informations actuellement disponibles à la date de préparation des états financiers, avaient déjà été publiées mais n'étaient pas encore en vigueur. La Société envisage d'adopter ces normes lorsqu'elles entreront en vigueur.

- Le 14 mai 2020, l'IASB a publié les amendements suivants appelés :
 - Amendements à IFRS 3 Regroupements d'entreprises : les amendements visent à mettre à jour la référence d'IFRS 3 au Cadre conceptuel dans la version révisée, sans que cela n'entraîne de modifications des dispositions de la norme.

- Amendements à l'IAS 16 Immobilisations corporelles : les amendements visent à ne pas permettre la déduction du coût des immobilisations corporelles du montant reçu de la vente des biens produits dans la phase de test de l'actif lui-même. Ces produits de la vente et les coûts y afférents seront donc comptabilisés dans le compte de résultat.
- Amendements à IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels : l'amendement clarifie que dans l'estimation du coût possible d'un contrat, tous les coûts directement attribuables au contrat doivent être pris en compte. Par conséquent, l'évaluation du coût possible d'un contrat comprend non seulement les coûts marginaux (comme, par exemple, le coût de la matière directe utilisée dans la transformation), mais aussi tous les coûts que l'entreprise ne peut éviter puisqu'elle a stipulé le contrat (comme, par exemple, la part de l'amortissement des machines utilisées pour remplir le contrat).
- Améliorations annuelles 2018-2020 : les modifications ont été apportées à IFRS 1 Première adoption des normes internationales d'information financière, à IFRS 9 Instruments financiers, à IAS 41 Agriculture et aux exemples illustratifs d'IFRS 16 Contrats de location.

Toutes les modifications prendront effet le 1er janvier 2022.

Tous les changements prendront effet le 1er janvier 2022. Les administrateurs ne s'attendent pas à ce que l'adoption de ces modifications ait un effet significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

- Le 18 mai 2017, l'IASB a publié la norme IFRS 17 - Contrats d'assurance, qui est destinée à remplacer la norme IFRS 4 - Contrats d'assurance.

L'objectif de la nouvelle norme est de s'assurer qu'une entité fournit des informations pertinentes qui représentent fidèlement les droits et obligations découlant des contrats d'assurance émis. L'IASB a élaboré la norme pour éliminer les incohérences et les faiblesses des méthodes comptables existantes en fournissant un cadre unique fondé sur des principes pour comptabiliser tous les types de contrats d'assurance, y compris les contrats de réassurance qu'un assureur détient.

La nouvelle norme prévoit également des exigences de présentation et d'information afin d'améliorer la comparabilité entre les entités appartenant à ce secteur.

La nouvelle norme évalue un contrat d'assurance sur la base d'un modèle général ou d'une version simplifiée de celui-ci, appelée approche d'allocation des primes (« AAP »).

Les principales caractéristiques du modèle général sont les suivantes :

- les estimations et les hypothèses des flux de trésorerie futurs sont toujours actuelles ;
- l'évaluation reflète la valeur temporelle de l'argent ;
- les estimations prévoient une utilisation extensive d'informations observables sur le marché ;
- il existe une mesure actuelle et explicite du risque ;
- le bénéfice attendu est différé et regroupé en groupes de contrats d'assurance au moment de la comptabilisation initiale ; et,
- le bénéfice attendu est comptabilisé dans la période de couverture contractuelle, en tenant compte des ajustements découlant des modifications des hypothèses relatives aux flux de trésorerie de chaque groupe de contrats.

L'approche AAP prévoit l'évaluation du passif pour la couverture résiduelle d'un groupe de contrats d'assurance à condition que, lors de la comptabilisation initiale, l'entité s'attende à ce

que ce passif représente raisonnablement une approximation du modèle général. Les contrats dont la période de couverture est d'un an ou moins sont automatiquement éligibles à l'approche AAP. Les simplifications découlant de l'application de la méthode AAP ne s'appliquent pas à l'évaluation des passifs pour les sinistres en cours, qui sont évalués avec le modèle général. Toutefois, il n'est pas nécessaire d'actualiser ces flux de trésorerie s'il est prévu que le solde à payer ou à recouvrer interviendra dans l'année qui suit la date de la demande d'indemnisation. L'entité doit appliquer la nouvelle norme aux contrats d'assurance émis, y compris les contrats de réassurance émis, aux contrats de réassurance détenus et également aux contrats d'investissement comportant un élément de participation discrétionnaire (Discretionary participation feature, DPF).

La norme s'applique à partir du 1er janvier 2023, mais une application anticipée est autorisée, uniquement pour les entités qui appliquent les normes IFRS 9 - Instruments financiers et IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. Les administrateurs ne s'attendent pas à ce que l'adoption de cette norme ait un effet significatif sur les états financiers de la Société.

5. Impacts de l'urgence Covid-19

L'urgence sanitaire Covid-19 a incité les gouvernements de tous les États concernés à prendre des décisions de restrictions, d'interdictions et de suspensions des activités commerciales, de la circulation des personnes et du trafic international (ce qu'on appelle le confinement), avec un impact exceptionnellement négatif sur les flux touristiques dans le monde entier, ce qui a entraîné la fermeture temporaire des points de vente de la Société.

En 2021, la Société a encouru des coûts directs pour faire face à cette situation de crise, en particulier les coûts relatifs aux mesures adoptées pour protéger la santé des employés tant dans les bureaux que dans les magasins directs et a bénéficié, dans la mesure du possible, des subventions et concessions des différentes autorités gouvernementales, telles que le CIGS (fonds extraordinaire de garantie des salaires), en maintenant les niveaux d'emploi et de salaire de tous ses employés.

En ce qui concerne les contrats de location existants, en coopérant étroitement et avec succès avec les propriétaires et dans l'esprit de renforcer les relations avec eux, également en vue des développements futurs (nouvelles ouvertures, renouvellements de contrats à venir, etc.), des réductions de loyers ont été convenues pour 2021.

Afin de renforcer sa structure et la solidité de son capital, la Société a jugé opportun d'augmenter le recours à la dette bancaire en contractant deux nouveaux prêts à moyen/long terme auprès de la banque Intesa San Paolo pour un montant de 750 000 euros et 500 000 euros.

Vérification de la réduction de la valeur des actifs incorporels (test de dépréciation)

En l'absence de goodwill et d'immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée, le Groupe effectue le test de dépréciation lorsque des circonstances indiquent la possibilité d'une réduction de la valeur recouvrable des autres immobilisations incorporelles. Le test est basé sur le calcul de la valeur d'utilité. Les hypothèses clés utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des différentes unités

génératrices de trésorerie (UGT) ont été illustrées dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2021.

Aux fins de l'établissement des états financiers, les administrateurs ont procédé aux évaluations appropriées de l'existence d'indications selon lesquelles un actif pourrait avoir subi une réduction de valeur (dépréciation), en examinant attentivement les répercussions de l'épidémie COVID-19 à la lumière des exigences de la norme IAS 36. Cette analyse, dans le contexte actuel d'incertitude, a nécessité une évaluation minutieuse de la part de la direction, qui a conclu que, malgré la prise en compte de l'augmentation des ventes par rapport à la même période de l'année précédente en raison d'un impact moindre des actions gouvernementales pour contenir la pandémie, et l'amélioration des niveaux de marge bénéficiaire, au niveau de chaque point de vente, il a été jugé nécessaire de réaliser à nouveau le test de dépréciation effectué au 31 décembre 2021.

6. Transactions « sous contrôle commun »

Au cours de l'exercice 2021, des opérations répondant à la définition de « sous contrôle commun » ont eu lieu.

Le 7 septembre 2021, le conseil d'administration de la Société a décidé de procéder à une augmentation du capital social de Take Off, approuvée au moyen de l'apport de 100% du capital social de OVER, détenu à 69,91% par Summit S.p.A., à 22,57% par Aldo Piccarreta et aux 7,52% restants par Giorgia Lamberti Zanardi.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'augmentation du capital social a été fixée à un total de 250 000 euros et soutenue par l'estimation de Domenico Celenza, désigné par les actionnaires de OVER pour rédiger l'évaluation assermentée des participations à conférer, conformément à l'article 2343-ter, alinéa 2, lett. b) du Code civil italien.

Comme déjà décrit précédemment, ledit apport en nature de la participation, pour une valeur de 250 000 euros, égale à la valeur comptable de celle-ci dans les comptes de la société mère Summit S.p.A., enregistrée comme une augmentation du capital social de Take Off S.p.A., constitue une opération de réorganisation entre entités sous contrôle commun.

En l'absence de règles comptables spécifiques applicables, aux fins de la comptabilisation de cette transaction, l'apport par Summit S.p.A. de la participation d'Over S.p.A. dans Take Off S.p.A. a été comptabilisé dans les états financiers séparés de Take Off S.p.A. en continuité avec la valeur comptable de celle-ci dans les états financiers de Summit S.p.A.

7. Immobilisations corporelles

La ventilation du poste « Immobilisations corporelles » au 31 décembre 2021, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2020, est présentée ci-dessous :

(en euros)	Terrains	Bâtiments	Installations techniques, matériels et outillages	Équipements industriels et commerciaux	Améliorations locatives	Autres actifs	Actifs en projet	Total
Valeur historique au 1er janvier 2021	0	739 341	268 053	116 955	232 358	1 104 207	73 285	2 534 198
Augmentations pendant l'exercice			59 545	6 200	158 100	166 991		390 835
Diminutions pendant l'exercice		(621 200)				(175 640)		(796 840)
G/C			6 498,44		2 532	64 255	(73 285)	0
Valeur historique au 31 décembre 2021	0	118 141	334 097	123 155	392 989	1 159 812	0	2 128 193
Amortissement cumulé au 1er janvier 2021	0	(29 400)	(75 888)	0	(41 784)	(435 384)	0	(582 456)
Amortissement pour l'exercice		(16 836)	(40 882)		(62 399)	(172 142)		(292 259)
Diminutions pendant l'exercice		12 690				95 197		107 886
Amortissement cumulé au 31 décembre 2021	0	(33 546)	(116 771)	0	(104 183)	(512 329)	0	(766 829)
Valeur nette comptable au 1er janvier 2021	0	709 941	192 165	116 955	190 574	668 823	73 285	1 951 743
Valeur nette comptable au 31 décembre 2021	0	84 595	217 326	123 155	288 806	647 483	0	1 361 365

Le poste « Bâtiments » comprend les valeurs d'acquisition des propriétés et des terrains où l'activité est exercée.

Les diminutions du poste sont liées à la vente de l'immeuble situé à Monopoli, via Baione n° 216, à la partie liée Horizon.

Le poste « Installations techniques, matériels et outillages » concerne l'engagement de frais relatifs aux installations au siège social et dans les différents points de vente et le bureau logistique.

Le poste « Équipements industriels et commerciaux » concerne principalement les frais engagés pour la mise en place des nouveaux points de vente.

Le poste « Améliorations locatives » est représentatif de certains frais d'aménagement des points de vente, engagés sur des biens de tiers.

Le poste « Autres actifs » concerne les actifs résiduels qui produisent des avantages répétés (par exemple, le mobilier et l'ameublement, les machines de bureau, les téléphones) fonctionnels à l'aménagement et à l'exploitation des points de vente.

Les diminutions concernent principalement la vente de deux voitures.

Le poste « Immobilisations en cours et avances », égal à zéro au 31 décembre 2021, concerne les avances versées pour les fournitures de mobilier non encore livrées au cours de l'année.

Les investissements réalisés par la Société au cours de l'exercice, d'un montant de 391 000 euros, concernent principalement l'achat de nouvelles installations et machines, de mobilier et d'améliorations locatives.

Il convient de noter que les immobilisations corporelles n'ont pas fait l'objet de réductions de valeur au cours de l'exercice écoulé et n'ont pas présenté d'indicateurs de dépréciation.

8. Immobilisations incorporelles

La ventilation du poste « Immobilisations incorporelles » au 31 décembre 2021, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2020, est présentée ci-dessous :

(en euros)	Applications logicielles	Site web	Immobilisations incorporelles en projet	Total
Valeur historique au 1er janvier 2021	14 560	2 912	500	17 972
Augmentations pendant l'exercice	5 450	200		5 650
G/C	500		(500)	0
Valeur historique au 31 décembre 2021	20 510	3 112	0	23 622
Amortissement cumulé au 1er janvier 2020	(2 787)	0	0	(2 787)
Amortissement pour l'exercice	(4 724)		0	(4 724)
Amortissement cumulé au 31 décembre 2019	(7 512)	0	0	(7 512)
Valeur nette comptable au 1er janvier 2021	11 773	2 912	500	15 185
Valeur nette comptable au 31 décembre 2021	12 999	3 112	0	16 111

Comme souligné ci-dessus, les actifs incorporels sont représentés par les logiciels utilisés pour la gestion des points de vente.

La variation de l'exercice, égale à 1 000 euros, concerne les investissements dans les logiciels d'application et la mise en service du site web, nets de la charge d'amortissement de l'exercice.

9. Immobilisations incorporelles pour droits d'utilisation

La ventilation du poste « Actifs liés à des droits d'utilisation » au 31 décembre 2021, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2020, est présentée ci-dessous :

(en euros)	Bâtiments	Véhicules	Total
Valeur historique au 1er janvier 2021	9 517 137	42 976	9 560 113
Renégociations	(34 988)	0	(34 988)
Augmentations	407 363	0	407 363
Résiliations	0	0	0
Valeur historique au 31 décembre 2021	9 889 513	42 976	9 932 489
Amortissement cumulé au 1er janvier 2021	(2 134 058)	(2 774)	(2 136 832)
Augmentations	(1 414 269)	(16 648)	(1 430 917)
Résiliations			0
Amortissement cumulé au 31 décembre 2021	(3 548 327)	(19 422)	(3 567 749)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2020	7 383 079	40 202	7 423 281
Valeur nette comptable au 31 décembre 2021	6 341 185	23 554	6 364 740

Les droits d'utilisation se réfèrent aux contrats de location immobilière en place et relatifs à 26 points de vente, ainsi qu'aux véhicules. La variation de la période comprend l'effet des amortissements pour 1 431 000 euros, les augmentations dues à l'ouverture de nouveaux points de vente pour 407 000 euros, ainsi que l'effet dérivant des changements contractuels stipulés en 2021, liés à la pandémie en cours, qui ont conduit à la redéfinition des montants dus sur certains contrats de location existants. Ces changements ont entraîné une réduction des actifs du droit d'utilisation, ainsi qu'une réduction correspondante des passifs de location, de 88 000 euros.

Il convient de noter que, comme l'exige le paragraphe 59 de la norme IFRS 16, les droits d'utilisation se rapportent à la location des points de vente Take Off, ainsi qu'à deux véhicules de société. En outre, aucune provision n'est constituée pour les garanties sur la valeur résiduelle des actifs, contrats de location non encore stipulés pour lesquels le preneur a contracté une obligation. En ce qui concerne l'exercice de l'option de prolongation ou de résiliation, se référer au paragraphe précédent « Normes comptables et critères d'évaluation adoptés - Leasing ».

Au 31 décembre 2021, conformément aux dispositions de la norme IAS 36, la direction a considéré les effets économiques et financiers de la pandémie de Covid-19 comme un événement déclencheur, en effectuant les évaluations appropriées afin d'identifier une éventuelle dépréciation.

En particulier, une analyse a été effectuée sur la capacité prospective du groupe d'UGT qui composent Take Off (le groupe de points de vente et de commerce de gros), pour faire face à la pleine recouvrabilité de la valeur comptable globale (Carrying value) du groupe d'UGT et des Corporate Assets (logistique et siège social), représentée spécifiquement par le Net Invested Capital (CIN) de la société au 31.12.2021. Par conséquent, avec l'application de la méthode du Discounted Cash Flow, les flux de trésorerie pouvant être obtenus à partir des prévisions économiques de Take Off pour les années à venir ont été actualisés, en tenant compte uniquement du périmètre actuel de l'entreprise. Le taux d'actualisation utilisé est égal au coût moyen pondéré du capital déterminé à 8,71%, compte tenu des coefficients de risque et de la structure du marché financier actuellement estimée. Un horizon temporel explicite de 5 ans a donc été pris en compte, définissant par la suite la valeur finale comme une rente perpétuelle. Le taux de croissance a été estimé de manière conservatrice à zéro.

Une analyse de sensibilité a également été réalisée afin de vérifier les impacts sur les résultats du test de dépréciation des changements du coût moyen pondéré du capital et du taux de croissance (de -1% à +1%). Suite à l'analyse effectuée, y compris les analyses de sensibilité, il n'y a pas de pertes de valeur potentielles à considérer dans la préparation de ces états financiers.

10. Placements en actions dans des filiales

La composition du poste « Participations en actions dans des filiales » au 31 décembre 2020, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2021, est présentée ci-dessous :

(en euros)	Over S.p.A.	Total
Au 31 décembre 2020	0	0
Augmentations	250 000	250 000
Diminutions		
Effet de la mise en équivalence		
- dont dans le compte de résultat		
- dont dans le compte de résultat global		
- dont dans les capitaux propres		
Au 31 décembre 2021	250 000	250 000

Les données suivantes concernent la filiale détenue à 100% :

(en euros)	Site	Part détenue	Fonds propres au 31 décembre 2021
Over S.p.A.	Castellana Grotte (BA)	100,00%	3 303 552

Le 4 octobre 2021, à la suite de l'augmentation du capital social approuvée par l'assemblée des actionnaires, Take Off a pris le contrôle de Over S.p.A.

11. Autres créances à long terme

La composition du poste « Autres actifs à long terme » au 31 décembre 2021, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2020, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020	Variation
Placements à terme	408 518	398 590	9 928
Total Autres actifs à long terme	408 518	398 590	9 928

Ce poste comprend des dépôts à terme sur les contrats de location de certains locaux commerciaux où sont exercées des activités commerciales pour 406 000 euros.

12. Actif d'impôt différé

La ventilation du poste « Actif d'impôt différé » au 31 décembre 2021, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2020, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020	Variation
Actif d'impôt différé	128 355	162 031	(33 676)
Total Actif d'impôt différé	128 355	162 031	(33 676)

Les actifs d'impôts différés reflètent principalement les effets fiscaux des coûts non déductibles de l'année et les écarts de conversion négatifs IAS/IFRS.

13. Stocks

La ventilation du poste « Stocks » au 31 décembre 2021, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2020, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020	Variation
Produits finis	5 152 481	7 320 936	(2 168 455)
Total Stocks	5 152 481	7 320 936	(2 168 455)

Les stocks au 31 décembre s'élèvent à 5 152 000 euros, marquant une diminution de 2 168 000 euros par rapport au 31 décembre 2020.

Cette diminution est la conséquence directe des ventes réalisées au cours de l'année d'articles vestimentaires se référant aux saisons précédentes, qui sont restés invendus en 2020 en raison des fermetures temporaires imposées par le confinement.

14. Créances commerciales

La composition du poste « Créances commerciales » au 31 décembre 2021, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2020, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020	Variation
Créances clients	93 931	34 447	59 484
Total Créances commerciales	93 931	34 447	59 484

Les créances commerciales concernent les créances acquises principalement auprès des propriétaires des points de vente franchisés.

Suite à l'analyse effectuée, aucune perte attendue sur les créances commerciales n'est apparue à la date du bilan.

15. Autres créances à court terme

La composition du poste « Autres créances à court terme » au 31 décembre 2021, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2020, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020	Variation
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	84 150	173 118	(88 967)
Crédits d'impôt	500 000	0	500 000
Actif transitoire	6 726	6 606	120
Employés - Avances et acomptes versés	1 300	0	1 300
Créance du CIG (fonds de garantie des salaires)	587	0	587
Total Autres créances à court terme	592 763	179 723	411 153

Les Avances et acomptes versés aux fournisseurs se réfèrent à des biens et services.

L'augmentation en valeur absolue par rapport à l'année précédente, pour un montant de 411 000 euros, est due au crédit d'impôt de 500 000 euros obtenu pour les frais engagés pour la cotation.

16. Créances fiscales

La composition du poste « Créances fiscales » au 31 décembre 2021, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2020, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020	Variation
Autres créances fiscales	182 338	15 473	166 865
Total créances fiscales	182 338	15 473	166 865

Il s'agit principalement de la créance relative à ce que l'on appelle le « Super ACE (aide à la croissance économique) », conformément à l'art. 19, paragraphe 3 du décret législatif n. 73/2021 pour une valeur de 180 000 euros.

17. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La ventilation du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » au 31 décembre 2021, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2020, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020	Variation
Dépôts bancaires	23 060 850	11 781 371	11 279 480
Encaisse	69 068	17 029	52 039
Total Trésorerie et équivalents de trésorerie	23 129 918	11 798 400	11 331 518

Les valeurs indiquées peuvent être converties en espèces rapidement et sont soumises à un risque insignifiant de changement de valeur.

18. Capitaux propres

Le capital social au 31 décembre s'élève à 1 562 000 euros, entièrement libéré, et est composé de 15 624 800 actions.

Les fonds propres au 31 décembre 2021 s'élèvent à 20 601 000 euros, soit une augmentation de 12 314 000 euros par rapport à l'année précédente. Cette augmentation nette est le résultat de l'augmentation de capital suite à l'apport des actions OVER à TAKE OFF pour 250 000 euros, de l'augmentation de capital due au placement du paquet d'actions nouvellement émises à l'EGM (Euronext Growth Milan) pour 312 000 euros, de la réserve de primes d'émission relative aux augmentations de capital ci-dessus pour 11,7 millions d'euros, de la distribution de dividendes pour 3 800 000 d'euros, ainsi que du bénéfice de l'exercice s'élevant 3 889 000 euros.

Pour une ventilation des mouvements des capitaux propres au 31 décembre, il convient de se référer à l'état des variations des capitaux propres.

La composition des réserves au 31 décembre 2021 est présentée ci-dessous, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2020 :

(en euros)	31 décembre 2020	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2021
Réserve légale	154 066	45 934		200 000
Réserve de conversion IAS/IFRS	2 440 366			2 440 366
Réserve de primes d'émission	0	12 186 720	(503 912)	11 682 808
Autres réserves	2 743 924			826 293
<i>Réserve extraordinaire</i>	2 706 268		(1 737 601)	968 668
<i>Autre réserve de capital</i>	160 000		(160 000)	0
<i>Réserve pour les régimes de prévoyance (OCI) - actualisée</i>	(122 344)		(20 031)	(142 375)
Bénéfices/pertes des exercices précédents	758 491		(758 491)	0
Total Réserves	6 096 847	12 232 654	(1 262 403)	15 149 467

La réserve légale d'un montant de 200 000 euros, a augmenté en raison de l'affectation du bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 2020, conformément à la décision des actionnaires du 7 avril 2021.

La réserve de conversion IAS/IFRS, positive pour 2 440 000 euros, comprend l'effet global du passage aux normes comptables internationales.

La réserve de prime d'émission positive de 11 683 000 euros suite à la cotation sur le marché Euronext Growth de Milan. En particulier, l'augmentation de la réserve est représentée par l'effet combiné des éléments suivants :

- Augmentation des capitaux propres de 12 187 000 euros découlant de la prime d'émission versée par les actionnaires lors de la cotation de la société ;
- Frais de cotation encourus par la société pour l'augmentation susmentionnée pour un total de 801 000 euros (net de l'effet fiscal) relatifs aux commissions de placement et aux frais de conseil, enregistrés comme une déduction directe de l'augmentation conformément à l'IAS 32.
- Un crédit d'impôt de 297 000 euros, net de la contribution comptabilisée pour les frais de cotation encourus et comptabilisés conformément à l'IAS 32.
- 204 000 euros pour la reconnaissance d'actifs d'impôts différés dérivant de la déduction fiscale des effets mentionnés aux points précédents :

En ce qui concerne le poste Autres réserves :

- la « réserve extraordinaire », qui s'élève à 969 000 euros, a diminué en raison de la distribution de dividendes ;
- les « autres réserves de capital » sont annulées suite à la distribution de dividendes ;
- la « réserve pour régime de prestations (OCI) - actualisée », négative pour 142 milliers d'euros, représente l'effet de l'actualisation des régimes à prestations définies en place avec les employés (indemnité de licenciement) ;

Le tableau relatif aux possibilités d'utilisation et de répartition des réserves est présenté ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2021	Possibilité d'utilisation	Quota disponible
Réserve légale	200 000	B	-
Réserve de conversion IAS/IFRS	2 440 366	-	-
Réserve de primes d'émission	11 682 808	-	-
Réserve de réévaluation	-	-	-
Réserve extraordinaire	968 668	A, B, C	968 668
Autre réserve de capital	0	A, B	-
Réserve de conversion des états financiers des filiales étrangères	0	-	-
Réserve pour les régimes de prévoyance (OCI) - actualisée	(142 375)	-	-
Réserve pour les opérations de couverture des flux de trésorerie attendus	-	-	-
Bénéfices/pertes des exercices précédents	-	A, B, C	-
Total Réserves	15 149 467		968 668
Part non distribuable			0
Part distribuable			968 668

A = pour l'augmentation du capital social

B = pour couvrir les pertes

C = pour distribution aux actionnaires

19. Prêts à moyen et long terme

La ventilation du poste « Prêts à moyen et long terme » au 31 décembre 2021, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2020, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020	Variations
Prêt de la BCC - portion à long terme	0	71 849	(71 849)
Prêt de la BPB - portion à long terme	67 714	335 631	(267 917)
Prêt de la BCC 2 - portion à long terme	459 196	589 664	(130 468)
Prêt de la SANPAOLO 2 - portion à long terme	209 712	703 361	(493 649)
Prêt de la BPM - portion à long terme	615 829	822 811	(206 982)
Prêt de la BPB 2 - portion à long terme	619 540	774 445	(154 905)
Prêt de la BDF - portion à long terme	657 932	818 097	(160 165)
Prêt de la Sanpaolo 3 - portion à long terme	496 575		496 575
Prêt de la Sanpaolo 4 - portion à long terme	98 166		98 166
Total Prêts à moyen et long terme	3 224 665	4 115 858	(891 193)

Ce poste se réfère à la partie à moyen/long terme des prêts bancaires en cours aux dates de référence.

Les mouvements globaux des dettes à court et moyen/long terme envers les banques sont présentés ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2020	Débours	Remboursements	Effet du coût amorti	Autres variations	31 décembre 2021
Prêt de la BCC	175 055		(103 983)			71 073
Prêt de la BPB	598 902		(263 272)			335 631
Prêt de la Sanpaolo	125 371		(125 371)			0
Prêt de la BCC 2	716 915		(127 250)			589 664
Prêt de la Sanpaolo 2	1 000 000		(289 944)			710 056
Prêt de la BPM	850 000		(41 006)			808 994
Prêt de la BPB 2	800 000		(25 555)			774 445
Prêt de la BDF	974 505		(155 584)			818 920
Prêt de la SANPAOLO 3		750 000				750 000
Prêt de la SANPAOLO 4		500 000				500 000
Total Prêts à moyen et long terme	5 240 748	1 250 000	(1 131 966)	0	0	5 358 783
Intesa Sanpaolo Spa (avances pour importation)	83 483		(39 945)			43 539
Intesa Sanpaolo Spa (crédits bancaires)	268 687	504 700				773 387
Total Dettes bancaires	5 592 919	1 754 700	(1 171 910)	0	0	6 175 708
<i>avec échéance au cours du prochain exercice</i>	<i>1 477 061</i>					<i>2 951 044</i>
<i>avec échéance au-delà du prochain exercice</i>	<i>4 115 858</i>					<i>3 224 665</i>

En particulier, en ce qui concerne les prêts accordés au cours des exercices précédents :

- Prêt non garanti accordé par BCC Alberobello pour une valeur nominale de 500 000 euros, avec une durée de 5 ans, échéance 31/08/2022, avec des versements mensuels, taux d'intérêt Euribor 3 mois + spread ;

- Prêt accordé par la Banca Popolare di Bari pour un montant nominal de 1 300 000 euros, avec une durée de 5 ans, échéance 31/03/2023, avec des versements mensuels, taux d'intérêt Euribor 6 mois + spread, garanti par le Fonds de garantie pour les PME conformément à la loi n° 662/96 ;
- Prêt non garanti accordé par Intesa San Paolo pour un montant nominal de 500 000 euros, avec une durée de 1,5 ans, échéance 06/03/2021, avec des versements mensuels, taux d'intérêt fixe ;
- Prêt accordé par la BCC Alberobello et Sammichele di Bari pour un montant nominal de 800 000 euros, avec une durée de 6 ans, échéance 30/04/2026 avec des versements mensuels, taux d'intérêt Euribor 3 mois + spread, garanti par le Fonds de garantie pour les PME conformément à la loi n° 662/96 ;
- Prêt accordé par Intesa San Paolo pour un montant nominal de 1 000 000 d'euros, avec une durée de 3 ans avec pré-amortissement, échéance 26/05/2023 avec des versements mensuels, taux d'intérêt fixe, garanti par le Fonds de garantie pour les PME conformément au décret-loi n° 23 du 8.04.2020 ;
- Prêt accordé par la Banca Popolare di Milano pour une valeur nominale de 850 000 euros, avec une durée de 6 ans, échéance 06/03/2023, avec des versements trimestriels, taux d'intérêt fixe, garanti par le Fonds de garantie pour les PME conformément au décret-loi n° 23 du 8.04.2020 ;
- Prêt non garanti accordé par la Banca Popolare di Bari pour un montant nominal de 800 000 euros, d'une durée de 5 ans avec un an de préamortissement, échéance 31/10/2026, avec des versements mensuels, taux d'intérêt fixe, garanti par le Fonds de garantie pour les PME conformément à la loi n° 662/96 ;
- Prêt non garanti accordé par Banca del Fucino pour un montant nominal de 1 000 000 euros, avec une durée de 6 ans, échéance 28/10/2026, avec des versements mensuels, taux d'intérêt fixe, garanti par le Fonds de garantie pour les PME conformément à la loi n° 662/96.

En référence aux prêts accordés à au cours de l'exercice :

- Prêt stipulé le 26/04/2021 accordé par Intesa San Paolo pour un montant nominal de 750 000 euros, avec une durée de 3 ans avec des versements mensuels différés, taux d'intérêt composé d'un montant fixe nominal annuel égal à 1,50 points de pourcentage (spread), une partie variable annuelle égale au taux d'intérêt à un mois (base 360) (EURIBOR) à échéance du 26/04/2024 ;
- Prêt stipulé le 29/09/2021 accordé par Intesa San Paolo pour un montant nominal de 500 000 euros, avec une durée de 18 mois avec des versements mensuels différés, taux d'intérêt composé d'un montant nominal annuel fixe égal à 1,20 point de pourcentage appelé Spread, une partie variable annuelle égale au taux d'intérêt à un mois (base 360) appelé EURIBOR.

Il convient de noter qu'aucun de ces prêts n'est assorti de clauses restrictives. Pour la variation des passifs financiers provenant d'actifs financiers, voir la note 40 « Instruments financiers - juste valeur et gestion des risques ».

20. Autres passifs financiers à long terme

La composition du poste « Autres passifs financiers à long terme » au 31 décembre 2021, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2020, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020	Variation
Dettes pour Leasing - portion à long terme	5 155 110	6 274 910	(1 119 799)
Total Autres passifs financiers à long terme	5 155 110	6 274 910	(1 119 799)

Le poste se réfère aux dettes résiduelles à long terme dérivant des contrats de location existants, relatifs aux locaux commerciaux des points de vente.

Les mouvements des passifs financiers du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 sont présentés ci-dessous :

Bilan au 01/01/2021	7 670 952
Renégociations	(34 988)
Nouveaux contrats	407 363
Remboursements	(1 405 940)
Résiliations	0
Bilan au 31/12/2021	6 637 387

Les renégociations font référence aux réductions des loyers contractuels pour la plupart des points de vente, résultant de la pandémie de Covid-19.

Le tableau ci-dessous présente l'échéance des dettes de leasing par tranches de temps :

(en euros)	31-Déc-21	31-Déc-20
<1 an	1 482 277	1 396 043
1-2 ans	1 345 302	1 420 588
2-3 ans	1 121 234	1 267 534
3-4 ans	711 299	1 041 500
4-5 ans	388 390	626 606
>5 ans	1 588 885	1 918 681
Total	6 637 386	7 670 952

Des informations sont fournies ci-dessous sur la valeur nominale des paiements de leasing de la société, ventilées entre paiements fixes et paiements variables :

(en euros)	Paiements fixes	Paiements variables	Total
Au 31 décembre 2021			
Frais fixes	1 543 395	-	1 543 395
Frais variables avec paiement minimum	-	46 950	46 950
Total	1 543 395	46 950	1 590 345
Au 31 décembre 2020			
Frais fixes	1 040 052	-	1 040 052
Frais variables avec paiement minimum	-	51 493	51 493
Total	1 040 052	51 493	1 091 545

21. Passifs liés à des avantages sociaux futurs

La ventilation du poste « Passifs liés à des avantages sociaux futurs » au 31 décembre 2021, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2020, est présentée ci-dessous :

(en euros)	Indemnités de départ
Bilan au 1er janvier 2021	524 456
Coût de la sécurité sociale lié au service courant	258 060
Charges d'intérêts	3 295
(Profits)/pertes d'actualisation	26 356
Utilisations	(63 733)
Bilan au 31 décembre 2021	748 435

Ce poste fait référence à l'indemnité de départ (« TFR ») accumulée par rapport aux employés.

L'évaluation actuarielle de l'indemnité de départ des employés est effectuée sur la base de la méthode des « avantages acquis » en utilisant la méthode des unités de crédit projetées, comme l'exige la norme IAS 19. Cette méthodologie se traduit par des évaluations qui expriment la valeur actuelle moyenne des obligations de pension accumulées sur la base du service que le travailleur a fourni jusqu'au moment où l'évaluation elle-même est effectuée, sans projeter les salaires du travailleur en fonction des changements réglementaires introduits par la récente réforme de la sécurité sociale. La méthodologie de calcul peut être résumée dans les phases suivantes :

- projection pour chaque employé en vigueur à la date de l'évaluation, de l'indemnité de licenciement déjà provisionnée jusqu'à la période de paiement aléatoire ;
- détermination pour chaque salarié des indemnités de départ probables à verser par la Société en cas de départ du salarié pour cause de licenciement, démission, incapacité, décès et retraite ainsi qu'en cas de demande d'avances ;
- l'actualisation, à la date de l'évaluation, de chaque paiement probable.

Le modèle actuariel pour l'évaluation de l'indemnité de départ est basé sur diverses hypothèses, tant de type démographique qu'économico-financier. Les principales hypothèses du modèle sont les suivantes :

- décès : Tables de mortalité RG48 publiées par la Comptabilité Générale de l'État italien ;
- invalidité : tables INPS ventilés par âge et par sexe ;
- retraite : 100% en atteignant les conditions requises par l'AGO (assurance générale obligatoire), conformément au décret-loi n° 4/2019 ;
- fréquence de rotation : 8% ;
- fréquence des avances : 1,00% ;
- taux d'augmentation annuel de l'indemnité de licenciement : 2,4% ;
- taux d'inflation : 1,2% ;
- taux d'actualisation : 0,77%.

Le tableau suivant montre les effets qui auraient résulté pour l'obligation de prestations définies suite à la modification du taux d'actualisation :

(en euros)	Sensibilité	Nouvelle indemnité de départ
Taux d'actualisation	+0,25%	732 188
	-0,25%	765 406
Taux d'inflation	+0,25%	762 838
	-0,25%	734 501

Taux de rotation	+1%	740 006
	-1%	758 107

Le nombre d'employés par catégorie au 31 décembre 2021, par rapport au 31 décembre 2020, est présenté dans le tableau suivant :

(Nb unités)	31 décembre 2021	31 décembre 2020	Variations
Cadres	2	2	0
Employés de bureau	6	8	(2)
Travailleurs manuels	189	184	5
Total	197	194	3

22. Provisions pour risques et charges à long terme

La composition du poste « Provisions pour risques et charges » au 31 décembre 2021, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2020, est présentée ci-dessous :

(en euros)	Provision pour risques sur litiges	Total
Bilan au 1er janvier 2021	42 531	42 531
Provision pour l'exercice	0	0
Utilisation pendant l'exercice	0	0
Bilan au 31 décembre 2021	42 531	42 531

Au 31 décembre 2021, le poste comprend le montant provisionné par la société pour les risques jugés probables en raison de litiges non récurrents en matière de droit du travail.

23. Impôts différés passif

La ventilation du poste « Passif d'impôt différé » au 31 décembre 2021, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2020, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020	Variation
Impôts différés passif	108	108	0
Total Passif d'impôt différé	108	108	0

Les impôts différés passifs reflètent principalement les effets fiscaux des ajustements positifs de la conversion IAS/IFRS. Pour plus de détails sur les impôts différés, se référer au commentaire sur les impôts sur le revenu.

24. Dettes envers les banques et part à court terme des prêts à long terme

La ventilation du poste « Dettes envers les banques et part à court terme des prêts à long terme » au 31 décembre 2021, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2020, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020	Variations
Intesa Sanpaolo Spa import finan.	43 539	83 483	(39 945)
Intesa Sanpaolo spa confirming	773 387	268 687	504 700
Prêt de la BCC - portion à court terme	71 073	103 206	(32 134)
Prêt de la BPB - portion à court terme	267 916	263 271	4 645
Prêt de la Sanpaolo - portion à court terme	0	125 371	(125 371)
Prêt de la BCC 2 - portion à court terme	130 468	127 251	3 218
Prêt de la Sanpaolo 2 - portion à court terme	500 344	296 639	203 705
Prêt de la BPM - portion à court terme	193 165	27 189	165 976
Prêt de la BPB 2 - portion à court terme	154 904	25 555	129 349
Prêt de la BDF - portion à court terme	160 988	156 408	4 580
Prêt de la Sanpaolo 3 - portion à court terme	253 425	0	253 425
Prêt de la Sanpaolo 4 - portion à court terme	401 834	0	401 834
Total Dettes envers les banques et part à court terme des prêts à long terme	2 951 044	1 477 061	1 473 983

Au 31 décembre 2021, le poste fait référence à la partie à court terme des prêts bancaires (pour les commentaires relatifs à ce poste, voir la note 19 « Prêts à moyen/long terme ») ainsi qu'au montant des dettes envers les banques pour les avances à l'importation.

La dette envers Banca Intesa for confirming se réfère à une opération de reverse factor tandis que la dette envers Banca Intesa finimport se rapporte à des avances pour l'importation de marchandises.

25. Autres passifs financiers à court terme

La ventilation du poste « Autres passifs financiers à court terme » au 31 décembre 2021, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2020, est la suivante :

(en euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020	Variation
Dettes pour Leasing - portion à court terme	1 482 277	1 396 043	86 234
Total Autres passifs financiers à court terme	1 482 277	1 396 043	86 234

Il s'agit principalement des dettes résiduelles à court terme pour les contrats de location relatifs aux locaux commerciaux des points de vente.

26. Dettes commerciales

La composition du poste « Dettes commerciales » au 31 décembre 2020, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2019, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020	Variations
Dettes fournisseurs	1 777 551	2 681 346	(903 795)
Factures à recevoir	73 275	68 464	4 811
Notes de crédit à recevoir	(5 118)	(7 951)	2 833
Biens pour les achats pendant déplacement	0	132 341	(132 341)
Banca IFIS S.p.a.	74 937	1 058 346	(983 409)
Total Dettes commerciales	1 920 645	3 932 546	(2 011 901)

Les dettes commerciales font référence aux dettes encourues pour l'achat de biens destinés à être revendus.

27. Dettes pour les retours

La ventilation du poste « Dettes pour les retours » au 31 décembre 2021, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2020, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020	Variations
Bons émis	41 625	68 247	(26 622)
Total Dettes pour obligations contractuelles	41 625	68 247	(26 622)

Le solde concerne les bons émis par les différents points de vente pour les retours effectués par les clients.

28. Dettes fiscales

La composition du poste « Dettes fiscales » au 31 décembre 2021, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2020, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020	Variations
Retenues sur le travail des salariés et sur le travail indépendant	92 210	57 649	34 561
IRES (impôt sur les sociétés)	303 488	982 441	(678 953)
IRAP	77 152	198 848	(121 696)
TVA	193 676	57 795	135 881
Pénalités et intérêts à payer	458 086	458 086	0
Retenues	0	(13 223)	13 223
Total Dettes fiscales	1 124 612	1 741 596	(616 984)

Au 31 décembre 2020, le poste se réfère principalement aux dettes de l'IRES et de l'IRAP pour 303 000 euros et 77 000 euros, respectivement, en plus de la TVA et des retenues.

La diminution par rapport à l'année précédente, de 617 000 euros, est principalement due à la réduction des impôts à payer pour l'IRES et l'IRAP.

Les dettes pour pénalités et intérêts, qui s'élèvent à 975 000 euros, se réfèrent à des impôts relatifs à des années antérieures pour lesquels il n'y a pas eu de changement par rapport à l'année précédente.

29. Autres dettes et engagements à court terme

La composition du poste « Autres dettes et passifs à court terme » au 31 décembre 2021, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2020, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020	Variations
Dettes envers les institutions de sécurité sociale	129 444	71 755	57 689
Dettes envers les salariés	250 347	350 224	(99 877)
Dépôts de garantie	0	0	0
Dettes envers la société-mère	0	1 000 000	(1 000 000)
Comptes de régularisation passif	9 093	17 786	(8 693)
Total Autres dettes et passifs à court terme	388 884	1 439 765	(1 050 881)

Au 31 décembre 2021, le poste comprend principalement les dettes envers les organismes de sécurité sociale pour 129 000 euros, les dettes pour les honoraires à verser aux employés pour 250 000 euros et les charges à payer et produits différés pour 9 000 euros.

L'augmentation par rapport à l'année précédente est principalement due au règlement de la dette due à la société mère Summit S.p.A., qui est apparue suite à la résolution pour la distribution de dividendes.

COMPTE DE RÉSULTAT

30. Revenus des contrats avec les clients

La composition du poste « Revenus des contrats avec les clients » pour l'année 2021, par rapport aux mêmes valeurs pour l'année 2020, est présentée ci-dessous :

(en euros)	1er janvier 2021 - 31 décembre 2021	1er janvier 2020 - 31 décembre 2020	Variations
Ventes en gros de biens	211 532	425 922	(214 390)
Produit des ventes des magasins	19 641 206	14 046 612	5 594 594
Autres produits des ventes	45 975	0	45 975
Total des produits des contrats avec les clients	19 898 713	14 472 534	5 426 179

Le poste « Produits des contrats avec les clients » comprend les produits de la vente de marchandises en gros et les produits de la vente en magasin. Ces derniers, qui représentent 99% du chiffre d'affaires, se réfèrent aux revenus générés par les 26 points de vente directs appartenant à la Société et par les revenus générés par les 5 points de vente franchisés gérés directement. La variation de la période est essentiellement due aux effets de l'assouplissement des restrictions imposées pour lutter contre la Covid-19 et aux réouvertures correspondantes.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des revenus provenant des contrats avec les clients de la société selon le critère géographique et le moment de leur comptabilisation :

1er janvier 2021 - 31 décembre 2021

(en euros)	Ventes en gros de biens	Ventes au détail de biens	Ventes au détail de biens
Types d'actifs			
Ventes en gros de biens	211 532		
Produit des ventes des magasins		19 641 206	
Autres produits des ventes			45 975
Total des produits des contrats avec les clients	211 532	19 641 206	45 975
Zone géographique			
Italie	211 532	19 641 206	45 975
Étranger			
Total des produits des contrats avec les clients	211 532	19 641 206	45 975
Moment de la comptabilisation des revenus			
Biens transférés à un moment donné	211 532	19 641 206	45 975
Biens transférés dans le temps			
Total des produits des contrats avec les clients	211 532	19 641 206	45 975

1er janvier 2020 - 31 décembre 2020

(en euros)	Ventes en gros de biens	Ventes au détail de biens
Types d'actifs		
Ventes en gros de biens	425 922	-
Produit des ventes des magasins	-	14 046 612
Total des produits des contrats avec les clients	425 922	14 046 612
Zone géographique		
Italie	425 922	14 046 612
Étranger	-	-
Total des produits des contrats avec les clients	425 922	14 046 612
Moment de la comptabilisation des revenus		
Biens transférés à un moment donné	425 922	14 046 612
Biens transférés dans le temps	-	-
Total des produits des contrats avec les clients	425 922	14 046 612

Le moment de la comptabilisation des revenus, pour les ventes de marchandises, à la fois par le biais des canaux de détail et de gros, se produit lorsque le contrôle de l'actif a été transféré au client, généralement au moment de la livraison.

31. Autres revenus

La composition du poste « Autres revenus » pour l'année 2021, par rapport aux mêmes valeurs pour l'année 2020, est présentée ci-dessous :

(en euros)	1er janvier 2021 - 31 décembre 2021	1er janvier 2020 - 31 décembre 2020	Variations
Contrats de location et de sous-location	21 300	32 725	(11 425)
Contributions diverses	781 704	380 613	401 091
Remboursement des dépenses des franchisés	12 074	13 770	(1 696)
Remises/allocations à recevoir	1 419	2 948	(1 529)
Actifs éventuels	72 382	103 633	(31 251)
Plus-values	41 373	498 619	(457 246)
Autres Produits des ventes	564 456	0	564 456
Total Autres revenus	1 494 707	1 032 308	462 400
<i>dont avec des parties liées</i>	<i>582 056</i>	<i>450 000</i>	<i>132 056</i>

Il faut noter que le poste est influencé positivement principalement par les contributions reçues pour 781 000 euros. Ce poste comprend la contribution de 240 000 euros reçue de la Région des Pouilles comme « Aide à l'investissement pour les petites et moyennes entreprises » du « POR Puglia FESR-FSE 2014-2020 », la contribution pour soutenir l'augmentation de la valeur des stocks de l'entrepôt final pour 420 000 euros et la contribution reçue pour soutenir les dépenses liées au processus de cotation sur le marché Euronext Growth Milan du Take Off qui s'est terminé le 25 novembre 2021 (82 000 euros).

Le poste « Plus-values » a diminué au cours de l'année en question, étant donné que dans l'année de comparaison il y a eu une vente d'actifs qui a généré la plus-value non récurrente.

Le poste « Autres mineurs » comprend les ventes d'ameublement à la société liée Horizon.

32. Coûts des matières premières, des produits semi-finis et des consommables.

La composition du poste « Coûts des matières premières et consommables » pour l'année 2021, par rapport aux mêmes valeurs pour l'année 2020, est présentée ci-dessous :

(en euros)	1er janvier 2021 - 31 décembre 2021	1er janvier 2020 - 31 décembre 2020	Variations
Achats de biens	6 630 218	8 981 918	(2 351 700)
Achats de consommables	76 866	86 478	(9 612)
Frais accessoires sur les achats	102 252	79 006	23 247
Variation des stocks de marchandises	2 168 455	(1 808 168)	3 976 623
Total Coûts des matières premières, des produits semi-finis et consommables	8 977 791	7 339 234	1 638 558

Les coûts des matières premières, des matériaux auxiliaires et des consommables se réfèrent principalement à l'achat de marchandises destinées à être revendues dans les différents points de vente. La diminution substantielle du poste est principalement attribuable à la baisse des coûts encourus pour l'achat de marchandises étant donné le stock existant d'articles relatifs aux collections 2020 mis sur le marché seulement en 2021, suite à l'assouplissement des restrictions pour contenir la Covid-19.

33. Coûts de services

La composition du poste « Coûts de services » pour l'année 2021, par rapport aux mêmes valeurs pour l'année 2020, est présentée ci-dessous :

(en euros)	1er janvier 2021 - 31 décembre 2021	1er janvier 2020 - 31 décembre 2020	Variations
Frais de téléphone	28 855	22 846	6 008
Services de sécurité	27 171	29 636	(2 465)
Électricité	215 976	214 041	1 936
Alimentation en eau	16 316	13 516	2 800
Maintenance et réparations	63 643	172 911	(109 268)
Assurances	19 841	23 886	(4 046)
Transport	13 050	16 803	(3 753)
Publicité	102 080	104 661	(2 581)
Conseils	441 421	198 634	242 787
Rémunération des organes de la société	123 286	97 631	25 656
Autres coûts de services	359 858	403 960	(44 102)
Total Coûts de services	1 411 498	1 298 524	112 974

Les coûts des services comprennent les coûts des services d'électricité et d'eau, les coûts des services de surveillance, les coûts de maintenance, les services fournis pour le conseil technique, juridique, administratif et professionnel, les coûts relatifs à la rémunération des organes d'administration et de contrôle ainsi que d'autres postes résiduels.

L'augmentation du poste par rapport à l'année précédente, égale à 113 000 euros, est aussi principalement due à la réouverture des points de vente après la fermeture prolongée en 2020.

34. Charges de personnel

La composition du poste « Charges de personnel » pour l'année 2021, par rapport aux mêmes valeurs pour l'année 2020, est présentée ci-dessous :

(en euros)	1er janvier 2021 - 31 décembre 2021	1er janvier 2020 - 31 décembre 2020	Variations
Rémunération	2 785 762	2 529 883	255 879
Charges de sécurité sociale et d'assurance	618 226	665 259	(47 033)
Provision pour indemnités de départ	258 060	169 175	88 885
Autres charges de personnel	103 761	8 742	95 019
Total charges de personnel	3 765 809	3 373 059	392 750

Les charges de personnel concernent les coûts relatifs aux employés présents dans les effectifs au cours de la période.

L'augmentation des charges de personnel par rapport à la même période précédente, d'un montant de 393 000 euros, découle des effets de la réouverture des points de vente après le confinement imposé et de la non-application de la CIGS (caisse extraordinaire de garantie des salaires).

35. Autres coûts d'exploitation

La composition du poste « Autres coûts d'exploitation » pour l'année 2021, par rapport aux mêmes valeurs pour l'année 2020, est présentée ci-dessous :

(en euros)	1er janvier 2021 - 31 décembre 2021	1er janvier 2020 - 31 décembre 2020	Variations
Loyers	0	2 126	(2 126)
Frais de construction	16 451	19 036	(2 585)
Autres coûts relatifs aux locations	53 816	80 766	(26 951)
Paielements de location	17 130	291	16 840
Autres taxes	91 439	130 124	(38 685)
Passif éventuel	24 006	48 235	(24 228)
Pertes en capital	8 385	0	8 385
Autres coûts d'exploitation mineurs	7 469	11 120	(3 651)
Total Autres coûts d'exploitation	218 696	291 697	(73 002)

Au 31 décembre 2021, le poste comprend principalement les frais de construction et les frais supplémentaires des points de vente en location pour 70 000 euros, les impôts et taxes non liés au revenu pour 91 000 euros et les passifs éventuels pour 24 000 euros.

En particulier, les autres coûts relatifs aux locations se réfèrent aux dépenses pour les équipements utilisés dans les points de vente et les activités promotionnelles.

L'un des contrats de location de la Société prévoit le paiement de loyers variables, liés au chiffre d'affaires du point de vente, avec la prévision d'un paiement minimum. Toutefois, il convient de noter que, durant les années 2020 et 2021, seule la redevance minimale a été payée. La composante variable, lorsqu'elle est payée, est comptabilisée dans le compte de résultat.

La Société n'a pas d'options de résiliation anticipée qu'elle a l'intention d'exercer mais qu'il n'a pas évalué dans le passif de location. En ce qui concerne les options de renouvellement, dans sa méthode comptable pour déterminer la durée du bail, la Société a pris en compte les options de renouvellement qu'elle a l'intention d'exercer, comme décrit dans les critères d'évaluation auxquels il convient de se référer pour de plus amples informations. Par ailleurs, il n'existe aucun contrat de location non encore stipulé pour lequel la Société a pris des engagements.

36. Amortissements et dépréciations

La composition du poste « Amortissements et dépréciations » pour l'année 2021, par rapport aux mêmes valeurs pour l'année 2020, est présentée ci-dessous :

(en euros)	1er janvier 2021 - 31 décembre 2021	1er janvier 2020 - 31 décembre 2020	Variations
Amortissements des immobilisations incorporelles	4 724	2 267	2 457
Dépréciations liées aux droits d'usage	1 430 917	1 068 445	362 472
Dépréciation d'Immobilisations corporelles	292 259	270 220	22 039
Total Amortissements et dépréciations	1 727 901	1 340 933	386 968

Il s'agit de l'amortissement des bâtiments, du mobilier, des machines électroniques, des systèmes génériques et des équipements, en plus du taux d'amortissement des droits d'utilisation.

Pour plus de détails, se référer au commentaire sur les immobilisations incorporelles, les droits d'utilisation et les immobilisations corporelles.

37. Charges financières

La composition du poste « Charges financières » pour l'année 2021, par rapport aux mêmes valeurs pour l'année 2020, est présentée ci-dessous :

(en euros)	1er janvier 2021 - 31 décembre 2021	1er janvier 2020 - 31 décembre 2020	Variations
Charges d'intérêts bancaires	98 791	57 258	41 534
Pertes de change	6 115	7 523	(1 407)
Charges d'intérêts sur les contrats de location	182 038	159 190	22 848
Autres charges financières	12 794	5 328	7 466
Réduction de valeur des titres de participation à court terme	0	51 789	(51 789)
Total Charges financières	299 739	281 087	18 652

L'augmentation du poste par rapport à l'année précédente, soit 19 000 euros, est principalement due aux intérêts bancaires.

38. Produits financiers

La composition du poste « Produits financiers » pour l'année 2021, par rapport aux mêmes valeurs pour l'année 2020, est présentée ci-dessous :

(en euros)	1er janvier 2021 - 31 décembre 2021	1er janvier 2020 - 31 décembre 2020	Variations
Bénéfices de change	354	9 235	(8 882)
Intérêts créditeurs	36 344	44 490	(8 146)
Bénéfices sur les fonds d'investissement	0	5	(5)
Total Produits financiers	36 698	53 731	(17 033)

La diminution du poste est principalement due à l'impact moindre des revenus d'intérêts.

39. Impôts sur le revenu

La composition du poste « Impôts sur le revenu » pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021, par rapport aux mêmes valeurs pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020, est la suivante :

(en euros)	1er janvier 2021 - 31 décembre 2021	1er janvier 2020 - 31 décembre 2020	Variations
Impôts pour la période	896 019	425 110	470 909
Actif d'impôt différé	244 029	19 087	224 942
Total Impôts sur le revenu	1 140 048	444 197	695 851

Les impôts courants se réfèrent à l'IRES et à l'IRAP de l'année.

Les actifs d'impôts différés comprennent les effets fiscaux des coûts non déductibles de l'année en cours et des ajustements négatifs de la conversion IAS/IFRS.

Les tableaux suivants montrent la réconciliation des impôts théoriques avec les impôts réels.

Rapprochement entre la charge fiscale des états financiers et la charge fiscale théorique (IRES)

Résultat avant impôt	4 993 701	
Charge fiscale théorique (taux de 24%)		1 198 488
Différences temporaires déductibles les années suivantes :		
Frais d'entretien dépassant la partie déductible (article 102 du TUIR - Loi consolidée sur l'impôt sur le revenu)	0	
Dépréciations non déductibles	0	
Variations de taux de change non déductibles	0	
Intérêts débiteurs non déductibles	0	
Total	0	
Intérêts débiteurs non déductibles		
Frais d'entretien dépassant la partie déductible (article 102 du TUIR - Loi consolidée sur l'impôt sur le revenu)	-122 221	
Charges d'intérêts non déduites au cours des exercices précédents	0	
Total	-122 221	
Différences qui ne seront pas annulées au cours des années suivantes :		
Impôts non déductibles ou impayés	2 706	
Dépenses non déductibles pour les moyens de transport selon l'art. 164	46 861	
Autres augmentations	200 066	
Autres diminutions	1 476 946	
Total	1 227 314	
Utilisation des pertes fiscales		
Utilisation des pertes fiscales	0	
Déduction ACE (aide à la croissance économique)	-129 805	
Total	-129 805	
Montant imposable	3 514 361	
Impôts courants sur le revenu de l'année		843 447

Rapprochement entre la charge fiscale selon les états financiers et la charge fiscale théorique (IRAP)

Différence entre la valeur et le coût de production	5 256 741	
Coûts non pertinents aux fins de l'IRAP	3 765 809	
Autres éléments pertinents	0	
Total	9 022 550	
Charge fiscale théorique (taux 4,82%)		434 887
Différences qui ne seront pas annulées au cours des années suivantes :		
Frais, honoraires et bénéfices conformément à l'art. 11 du décret législatif n. 446	17 400	
Impôt foncier municipal	2 526	
Autres augmentations aux fins IRAP	28 831	
Autres diminutions aux fins IRAP	-1 367 681	
Total	-1 318 924	
Déductions IRAP	2 812 293	
IRAP imposable	4 891 333	
IRAP courant pour l'année		232 572

La ventilation des actifs d'impôts différés est présentée ci-dessous :

	31/12/2021			31/12/2020			31/12/2021	
	Montant des différences temporaires	Effet fiscal %	Effet fiscal	Montant des différences temporaires	Effet fiscal %	Effet fiscal	Effet sur le compte de résultat	Effet dans OCI
(en milliers d'euros)								
Actif d'impôt différé								
Entretien	266 838	24,00%	64 041	389 054	24,00%	93 373	32 885	-
Mesure des avantages sociaux à court terme	0	24,00%	0	78 074	24,00%	18 738	18 738	-
Enregistrement des droits d'utilisation sur les baux	88 758	28,82%	25 579	88 758	28,82%	25 580	1	-
Actualisation de l'indemnité de départ	161 398	24,00%	38 735	101 415	24,00%	24 340	(11 624)	(2 771)
Déductions pour les frais de cotation pour fonds propres	0		0	0		0	204 029	-
Pertes fiscales reportables indéfiniment	0	24,00%	0	0	24,00%	0	0	-
Dépréciations non déductibles	0	28,82%	0	0	28,82%	0	0	-
Total Actif d'impôt différé	516 993		128 355	657 301		162 031	244 029	(2 771)
	Montant des différences temporaires	Effet fiscal %	Effet fiscal	Montant des différences temporaires	Effet fiscal %	Effet fiscal	Effet sur le compte de résultat	Effet sur le compte de résultat global
(en milliers d'euros)								

Impôts différés passif

Variations de taux de change non déductibles	0	24,00%	0	0	24,00%	0	0	-
Autres variations	450	24,00%	108	450	24,00%	108	0	-
							0	-
Total Passif d'impôt différé	450		108	450		108	0	0
Coût/(Produit) pour les impôts différés							244 029	(2 771)

40. Instruments financiers - juste valeur et gestion des risques

B. Classification comptable

La classification des actifs et passifs financiers de la Société est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actifs financiers au coût amorti		
Autres créances à long terme	408 518	398 590
Créances commerciales	93 931	34 447
Autres créances à court terme	92 763	179 723
Créances fiscales	682 338	15 473
Actifs financiers à court terme	0	0
Total Actifs financiers au coût amorti	1 277 551	628 233
Passifs financiers au coût amorti		
Prêts à moyen et long terme	3 224 665	4 115 858
Autres passifs financiers à long terme	5 155 110	6 274 909
Dettes envers les banques et part à court terme des prêts à long terme	2 951 044	1 477 061
Autres passifs financiers à court terme	1 482 277	1 396 043
Dettes commerciales	1 920 645	3 932 546
Dettes pour obligations contractuelles	41 625	68 247
Dettes fiscales	1 124 612	1 741 597
Autres dettes et engagements à court terme	388 884	1 439 766
Total Passifs financiers au coût amorti	16 288 862	20 446 026

B. Mesure de la juste valeur

Le tableau suivant présente la comparaison, par catégorie, entre la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers détenus par la Société, à l'exclusion de ceux dont la valeur comptable est raisonnablement proche de la juste valeur :

	Valeur comptable		Juste valeur	
(en euros)	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Actifs financiers				
Créances financières sur les filiales	-	-	-	-
Titres de participation	-	-	-	-
Total Actifs financiers	-	-	-	-

Passifs financiers

Prêt de la BCC	71 073	175 055	71 073	175 055
Prêt de la BPB	335 631	598 902	335 631	598 902
Prêt de la Sanpaolo	0	125 371	0	125 371
Prêt de la BCC 2	589 664	716 915	589 664	716 915
Prêt de la Sanpaolo 2	710 056	1 000 000	710 056	1 000 000
Prêt de la BPM	808 994	850 000	808 994	850 000
Prêt de la BPB 2	774 445	800 000	774 445	800 000
Prêt de la BDF	818 920	974 505	818 920	974 505
Prêt de la Sanpaolo 3	750 000		750 000	
Prêt de la Sanpaolo 4	500 000		500 000	
Intesa Sanpaolo Spa import finan.	43 539	83 483	43 539	83 483
Intesa Sanpaolo spa confirming	773 387	268 687	773 387	268 687
Total Passifs financiers	6 175 708	5 592 919	6 175 708	5 592 919
Total Actifs financiers nets	6 175 708	5 592 919	6 175 708	5 592 919

La direction a vérifié que la juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des dépôts à court terme, des actions facilement convertibles en espèces, des créances et dettes commerciales, des découverts bancaires et des autres passifs à court terme est proche de la valeur comptable en raison des échéances à court terme de ces instruments.

Le tableau suivant indique si les actifs et passifs financiers de la Société appartiennent au niveau 1, au niveau 2 ou au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs :

31/12/2021

(en euros)	Prix cotés sur des marchés actifs (niveau 1)	Données significatives observables (niveau 2)	Données non observables significatives (niveau 3)
Passifs financiers pour lesquels la juste valeur est indiquée			
Prêt de la BCC	-	71 073	-
Prêt de la BPB	-	335 631	-
Prêt de la Sanpaolo	-	0	-
Prêt de la BCC 2	-	589 664	-
Prêt de la Sanpaolo 2	-	710 056	-
Prêt de la BPM	-	808 994	-
Prêt de la BPB 2	-	774 445	-
Prêt de la BDF	-	818 920	-
Intesa Sanpaolo Spa import finan.	-	750 000	-
Intesa Sanpaolo spa confirming	-	500 000	-
Prêt de la Sanpaolo 3	-	43 539	-
Prêt de la Sanpaolo 4	-	773 387	-
Total Passifs financiers	0	6 175 708	0

31/12/2020

(en euros)	Prix cotés sur des marchés actifs (niveau 1)	Données significatives observables (niveau 2)	Données non observables significatives (niveau 3)
Passifs financiers pour lesquels la juste valeur est indiquée			
Prêt de la BCC	-	175 055	-
Prêt de la BPB	-	598 902	-
Prêt de la Sanpaolo	-	125 371	-
Prêt de la BCC 2	-	716 915	-
Prêt de la Sanpaolo 2	-	1 000 000	-
Prêt de la BPM	-	850 000	-
Prêt de la BPB 2	-	800 000	-
Prêt de la BDF	-	974 505	-
Intesa Sanpaolo Spa import finan.	-	83 483	-
Intesa Sanpaolo spa confirming	-	268 687	-
Total Passifs financiers	-	5 592 919	-

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur :

- les créances financières sur les filiales sont évaluées par la société sur la base de paramètres tels que le taux d'intérêt, la solvabilité individuelle de la filiale et le risque typique du projet financier ;
- la juste valeur des actions est déterminée en utilisant la valeur de marché à la date de référence ;
- la juste valeur des financements et prêts productifs d'intérêts de la Société est déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, avec un taux d'actualisation qui reflète le taux du prêt utilisé par l'émetteur à la fin de l'année. Son risque de défaut au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 a été évalué comme étant immatériel.

Il n'y a pas eu de transfert entre le niveau 1 et le niveau 2, ni d'estimation de la juste valeur au niveau 3 au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020.

C. Risques financiers

Take Off est exposée à des degrés divers à des risques de nature financière liés à l'activité de l'entreprise. En particulier, la Société est simultanément exposée au risque de marché (risque de taux d'intérêt et risque de prix), au risque de liquidité et au risque de crédit.

La gestion des risques financiers est effectuée sur la base de directives définies par la direction. L'objectif est de garantir une structure de passif toujours équilibrée avec la composition de l'actif de l'état de la situation financière, afin de maintenir une solvabilité adéquate de l'actif.

Les sources de financement utilisées par la Société se répartissent en un mélange de capital-risque, apporté de manière permanente par les actionnaires, et de capital d'emprunt, comprenant :

- des prêts à moyen/long terme avec un plan d'amortissement pluriannuel, pour couvrir les investissements en actifs à long terme ;
- des contrats de crédit-bail immobilier.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de fluctuation des flux futurs d'un instrument financier suite aux variations des prix du marché. Il se compose de deux types de risques :

- le risque de taux d'intérêt ;
- le risque lié au prix.

Le risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque de fluctuations des flux futurs d'un instrument financier suite à des variations des taux d'intérêt.

La sensibilité de la société au risque de taux d'intérêt est gérée par une prise en compte appropriée de l'exposition globale : dans le cadre de la politique générale d'optimisation des ressources financières, Take Off cherche à assurer un équilibre en recourant aux formes de financement les moins coûteuses.

Les principales sources d'exposition de la Société au risque de taux d'intérêt sont imputables aux emprunts bancaires, à taux variable et donc soumis à un risque de variation des flux de trésorerie. Ce risque affecte les dettes de leasing, évaluées au taux marginal d'emprunt.

Le tableau suivant présente la valeur comptable, par échéance, des instruments financiers de la Société qui sont exposés au risque de taux d'intérêt :

(en euros)	Taux d'intérêt	Expiration	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Passifs financiers à long terme				
Prêt de la BCC	Euribor 3 mois + spread	2022	0	71 849
Prêt de la BPB	Euribor 6 mois + spread	2023	67 714	335 631
Prêt de la Sanpaolo 2	fixe	2023	209 712	703 361
Prêt de la BCC 2	Euribor 3 mois + spread	2023	459 196	589 664
Prêt de la BPM	fixe	2023	615 829	822 811
Prêt de la BPB 2	fixe	2026	619 540	774 445
Prêt de la BDF	fixe	2026	657 932	818 097
Prêt de la Sanpaolo 3	fixe	2024	496 575	
Prêt de la Sanpaolo 4	Euribor 1 mois + spread	2023	98 166	
Dettes pour contrats de location	2,5%	2022-2031	5 155 110	6 274 909
Total Passifs financiers à long terme			8 379 775	10 390 767
Passifs financiers à court terme				
Prêt de la BCC	Euribor 3 mois + spread	2021	71 073	103 206
Prêt de la BPB	Euribor 6 mois + spread	2021	267 916	263 271
Prêt de la Sanpaolo	fixe	2021	0	125 371
Prêt de la BCC 2	Euribor 3 mois + spread	2021	130 468	127 251
Prêt de la Sanpaolo 2	fixe	2021	500 344	296 639
Prêt de la BPM	fixe	2023	193 165	27 189
Prêt de la BPB 2	fixe	2026	154 904	25 555
Prêt de la BDF	fixe	2026	160 988	156 408
Prêt de la Sanpaolo 3	fixe	2024	253 425	
Prêt de la Sanpaolo 4	Euribor 1 mois + spread	2023	401 834	
Intesa Sanpaolo Spa import finan.		2021	43 539	83 483
Intesa Sanpaolo spa confirming		2021	773 387	268 687
Dettes pour contrats de location	2,5%	2022-2031	1 482 277	1 396 043

Total Passifs financiers à court terme

4 433 321

2 873 104

Risque lié aux prix

Le principal risque de prix identifié provient de la fluctuation des prix des biens échangés. Afin de contrôler ce risque, la Société accorde une attention particulière aux politiques d'achat, à l'optimisation des coûts fixes et à l'efficacité de la structure organisationnelle.

Risque de crédit

La principale exposition de la Société au risque de crédit provient des créances commerciales, dont la qualité et l'ancienneté sont constamment contrôlées par la structure administrative, afin d'assurer une intervention rapide et de réduire le risque de pertes. En ce qui concerne les prêts en retard, il n'y a pas de risques particuliers.

Les actifs financiers de la Société, qui comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les autres actifs financiers, présentent un risque maximal égal à la valeur comptable de ces actifs en cas d'insolvabilité de la contrepartie.

Risque de liquidités

Le Société gère le risque de liquidité par un contrôle strict des éléments composant le fonds de roulement d'exploitation et, en particulier, des créances clients et des dettes commerciales.

La Société s'engage à obtenir une génération saine de liquidités et à les utiliser ensuite pour couvrir les dépenses nécessaires aux paiements aux fournisseurs sans compromettre, par conséquent, l'équilibre à court terme de la trésorerie et en évitant les problèmes et les tensions critiques dans la liquidité courante, en utilisant, en plus et si nécessaire, des découverts bancaires et des prêts à court terme. Les prêts à moyen/long terme en place sont plutôt utilisés pour réaliser des investissements, consistant en l'expansion du réseau de distribution.

Le tableau ci-dessous résume le profil d'échéance des passifs financiers de la Société sur la base des paiements envisagés en relation avec le principal.

(en euros)	<1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	>5 ans	Total
Bilan au 31 décembre 2021							
Prêt de la BCC	71 073						71 073
Prêt de la BPB	267 916	67 715					335 631
Prêt de la Sanpaolo		-					-
Prêt de la BCC 2	130 468	133 768	137 151	140 619	47 658		589 664
Prêt de la Sanpaolo 2	500 344	209 712					710 056
Prêt de la BPM	193 165	168 064	170 599	173 173	103 993		808 994
Prêt BPB2	154 904	157 637	160 418	163 248	138 237		774 445
Prêt de la BDF	160 988	165 305	169 241	173 269	150 117		818 920
Prêt de la Sanpaolo 3	253 425	375 596	120 980				750 000
Prêt de la Sanpaolo 4	401 834	98 166					500 000

Intesa Sanpaolo spa confirming	773 387						773 387
Intesa Sanpaolo Spa import finan.	43 539						43 539
Dettes pour contrats de location	1 482 277	1 345 302	1 121 234	711 299	388 390	1 588 885	6 637 386
Dettes pour obligations contractuelles	41 625						41 625
Dettes commerciales	1 920 645						1 920 645
Dettes fiscales	1 124 612						1 124 612
Autres dettes et engagements à court terme	388 884						388 884
Total	7 909 087	2 721 265	1 879 622	1 361 608	828 395	1 588 885	16 288 862

Variations des passifs financiers découlant d'actifs financiers

Le tableau ci-dessous présente les variations des passifs financiers découlant des actifs financiers au 31 décembre 2021, par rapport au 31 décembre 2020 :

(en euros)	31 décembre 2020	Flux de trésorerie	Nouveaux contrats de crédit- bail	Autre	31 décembre 2021
Prêts à moyen et long terme	4 115 858	485 289		(1 376 482)	3 224 665
Dettes envers des banques et portions à court terme de prêts	1 477 061	97 501		1 376 482 (1 527 162)	2 951 044
Dettes de location - partie à long terme	6 274 909		407 363		5 155 110
Dettes de location - partie à court terme	1 396 043	(1 405 940)		1 492 174	1 482 277
	13 263 87		407 36		12 813 09
Total	1	(823 150)	3	(34 989)	6

La colonne « Autres » comprend les effets de la reclassification des prêts de « à long terme » à « à court terme », y compris les obligations de leasing, liés au passage du temps, ainsi que l'effet des renégociations et des résiliations des contrats de leasing opérationnel.

D. Gestion du capital

L'objectif principal de la gestion du capital de la société est de s'assurer qu'une solide cote de crédit et des niveaux adéquats d'indicateurs de capital sont maintenus afin de soutenir l'activité et de maximiser la valeur pour les actionnaires. La Société gère la structure du capital et la modifie en fonction des variations des conditions économiques. Pour maintenir ou ajuster la structure du capital, la Société peut ajuster les dividendes versés aux actionnaires, rembourser le capital ou émettre de nouvelles actions. Aucune modification n'a été apportée aux objectifs, politiques ou procédures au cours des années 2021 et 2020.

La Société inclut dans la dette nette, les prêts portant intérêt, les dettes de leasing, les dettes commerciales et les autres dettes, nettes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, comme indiqué ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Financement onéreux	6 175 708	5 592 919
Passifs liés à des contrats de location	6 637 387	7 670 952

Dettes commerciales et autres	3 475 766	7 182 155
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(23 129 918)	(11 798 400)
Dettes nettes	(6 841 056)	8 647 626
Capitaux propres	20 600 584	8 286 688
Fonds propres et dettes nettes	13 759 527	16 934 314
Dettes nettes/Fonds propres	-33,21%	104,36%

L'évolution du ratio Dettes nettes/fonds propres par rapport à 2020 est imputable à l'augmentation de capital et à l'apport conséquent de liquidités au sein de la Société.

41. Bénéfice par action

Conformément à la norme IAS 33, des informations sont fournies sur les données utilisées pour calculer le résultat de base et le résultat dilué par action. Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat économique de la période, bénéfice ou perte, attribuable aux actionnaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période de référence.

Il est à noter que le résultat dilué par action coïncide avec le résultat de base par action car il n'y a pas d'événements et/ou de transactions qui ont un effet dilutif sur le résultat.

Les valeurs utilisées pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action sont indiquées ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Résultat net de l'exercice	3 888 637	1 189 841
Nombre moyen d'actions ordinaires	10 910 939	10 000 000
Bénéfice par action ordinaire/dilué	0,36	0,12

L'augmentation du bénéfice par action par rapport à 2020 est due à l'effet combiné de :

- augmentation du bénéfice de l'exercice
- l'augmentation du nombre moyen d'actions en circulation, consécutive à l'augmentation de capital approuvée en 2021.

42. Événements significatifs survenus après la fin de la période

Le gouvernement italien a donné une impulsion considérable au plan de vaccination et a poursuivi la mise en œuvre d'une série de fermetures partielles, différentes selon les Régions, et plus ciblées selon les zones géographiques. Ces deux actions ont largement contribué à réduire la propagation de la Covid-19, même si, ces derniers temps, de nouvelles variantes du virus augmentent à nouveau le nombre de cas d'infection.

Il est donc indéniable que la situation générale reste très complexe, continuant à entraver le retour à la normale qui favoriserait certainement une croissance significative des ventes dans nos points de vente. En outre, la levée des restrictions prévue pour la fin du mois de mars 2022 modifiera le scénario de référence, même si le calendrier et les modalités du retour à la normalité ne sont pas encore clairs.

Les récentes pressions inflationnistes inattendues, en partie dues au conflit en Ukraine, s'imposent dans toute leur dramaturgie dans le contexte international et produiront sans doute des conséquences négatives sur une longue période. La hausse des prix de l'énergie, des carburants et des matières premières a sans aucun doute un impact négatif, alourdissant le compte de résultat de coûts qui, même s'ils sont soigneusement contrôlés et efficaces, affectent notre planification. Les coûts et les hausses de prix subis en raison de variables exogènes, qui sont prévisibles, mais malheureusement pas toujours contrôlables, seront gérés au mieux. Cependant, la Société a déjà démontré la résilience de son modèle d'affaires ainsi que la grande variabilité et flexibilité de sa structure de coûts, en maintenant une marginalité significative même dans les années les plus complexes de la pandémie. Dans le contexte complexe actuel, il n'y a actuellement aucun élément qui ne puisse être géré par la Société dans la lignée de ce qui a été fait dans un passé récent.

Dans cet environnement de marché, nous poursuivrons notre stratégie d'achat, d'approvisionnement et de recherche et conception, en essayant de la rendre plus agressive compte tenu de la solide position financière nette et plus flexible en ce qui concerne la rotation des collections et des stocks.

43. Transactions avec des parties liées

Les détails des transactions financières et économiques de la Société avec les parties liées au 31 décembre 2021 sont présentés ci-dessous :

ÉTAT DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE TRANSACTIONS

(en euros)	Créances et autres actifs financiers	Autres passifs financiers à long terme	Autres passifs financiers à court terme	Autre passif à court terme
Bilan au 31 décembre 2021				
Horizon S.r.l.	-	(1 803 333)	(156 785)	
Vistamare S.r.l.	-	-	-	-
Summit S.p.A.	-	-	-	-
Total	-	(1 803 333)	(156 785)	0
Bilan au 31 décembre 2020				
Horizon S.r.l.	-	(1 960 118)	(152 918)	
Vistamare S.r.l.	-	-		
Summit S.p.A.	-			(1 000 000)
Total	-	(1 960 118)	(152 918)	(1 000 000)

COMPTE DE RÉSULTAT - TRANSACTIONS

(en euros)	Autres revenus	Coûts des matières premières et consommables	Charges d'intérêts
Bilan au 31 décembre 2021			
Horizon S.r.l.	582 056		51 082
Total	582 056	0	51 082

Bilan au 31 décembre 2020

Horizon S.r.l.			13 152
Summit S.p.A.		418 405	
Emanuele Piccareta	450 000		
Total	450 000	418 405	13 152

Il convient de noter que toutes les transactions entre parties liées ont été conclues dans des conditions normales de marché.

44. Rémunération des organes de la société

La rémunération annuelle approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires pour les membres du Conseil d'administration est fixée à un montant global de 92 000 euros.

La rémunération annuelle approuvée par les assemblées générales des actionnaires pour les membres du Conseil des commissaires aux comptes est fixée à un montant global de 13 000 euros.

La rémunération des commissaires aux comptes indépendants pour l'audit des états financiers de la société s'élève à 26 000 euros.

45. Information conformément à l'art. 1, paragraphe 125, loi n° 124 du 4 août 2017

Conformément à la nouvelle réglementation sur la transparence des déboursements publics introduite par l'art. 1 paragraphe 125 - 129 de la loi n° 124/2017 5 (loi annuelle pour le marché et la concurrence), il convient de noter que, sur la base du critère de la trésorerie, au cours de l'année, Take Off a reçu les décaissements suivants de la part d'organismes publics :

STOCKS BONUS pour 419 740 euros ;

ACE (aide à la croissance économique) pour 180 000 euros.

COTATION pour 500 000 euros.

En ce qui concerne les aides d'État et les aides de faible montant dont la société a bénéficié au cours de l'année, se référer au contenu du " Registre national des aides d'État " conformément à l'art. 52 de la loi n° 234 du 24.12.2012.

46. Engagements hors bilan, garanties et passifs éventuels

Conformément aux dispositions de l'art. 2427, premier alinéa, point 9) du Code civil italien, il convient de noter qu'il n'existe pas d'engagements hors bilan, de garanties et de passifs éventuels.

47. Activités de gestion et de coordination

La société est soumise, aux termes des art. 2497 et suivants du Code civil italien, aux activités de gestion et de coordination par la société Summit S.p.A., dont le siège social est à Milan, Via Montenapoleone, 8,

en tant que filiale de la même qui détient 72,63% du capital social et donc la majorité des voix pouvant être exercées dans l'assemblée des actionnaires.

Conformément à l'art. 2 97 bis, paragraphe 4 du Code civil italien, les données clés des derniers états financiers approuvés de la société qui exerce la gestion et la coordination sont présentées ci-dessous :

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en euros) 31 décembre 2020

ACTIF

Immobilisations

Immobilisations incorporelles 885

Immobilisations corporelles 20 471

Immobilisations financières 1 424 602

Actif circulant

Créances recouvrables 1 114 589

Trésorerie et équivalents de trésorerie 585 068

Actif transitoire

TOTAL ACTIF **3 145 615**

PASSIF

Capitaux propres 2 819 642

Provisions pour risques et charges 12 000

Provision pour indemnités de départ 1 330

Dettes à payer 312 524

Comptes de régularisation passif 119

TOTAL PASSIF **3 145 615**

COMPTE DE RÉSULTAT

(en euros) Pour l'exercice clos le
31 décembre 2020

Valeur de production 475 903

Coûts de production 389 496

Différence entre la valeur et le coût de production **86 407**

Produits et charges financiers 1 918 257

Impôts sur le revenu 37 714

Bénéfice/(pertes) de la période **1 966 950**

48. Proposition à l'assemblée générale des actionnaires

En vous remerciant de votre confiance, nous vous invitons à approuver les comptes annuels de la Société mère Take Off S.p.A. au 31 décembre 2021 soumis à votre attention et à décider de l'affectation du bénéfice de l'exercice s'élevant à 3.888.637 euros comme suit :

- pour 112 496 euros à la Réserve légale, jusqu'à un cinquième du capital social (art. 2430 du Code civil italien) ;
- pour 2 812 464 euros à titre de dividende ordinaire brut de prélèvements légaux, soit 0,18 euro (brut) par action, à distribuer aux Actionnaires proportionnellement à la participation au capital social de la Société, respectivement ;
- pour 963 677 euros aux bénéfices non distribués.

Chers actionnaires,

Nous vous invitons à approuver les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels que préparés par mes soins.

Milan, le 28 mars 2022

Le Président du Conseil d'Administration
Aldo Piccarreta

Le soussigné Aldo Piccarreta, en qualité de représentant légal, aux termes et par effet de l'art. 23 du décret législatif n. 82/2005 et conscient des responsabilités pénales visées à l'art. 76 du décret présidentiel n. 445/2000 dans l'hypothèse de la falsification de documents et de fausses déclarations, certifie que les documents ci-joints sont conformes à ceux déposés dans les registres de la Société.

TAKE OFF S.p.A.

Capital social 1.562.480 euros entièrement libéré

Siège social Via Montenapoleone 8

20121 Milan (MI)

Registre du commerce de Milan et code fiscal 04509190759

N° TVA 04509190759

R.E.A. (registre économique et administratif) MI 2645965

* * *

RAPPORT DU CONSEIL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES (CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 2429, ALINÉA 2 DU CODE CIVIL ITALIEN)

Aux actionnaires de la société Take Off S.p.A.

1. INTRODUCTION : RÉFÉRENCES LÉGISLATIVES ET DÉONTOLOGIQUES

Le Conseil des commissaires aux comptes de Take Off S.p.A. (ci-après également "Take Off" ou la "Société") est tenu, aux termes de l'article 2429, alinéa 2 du Code civil italien, de faire rapport à l'Assemblée générale des actionnaires sur les résultats de l'exercice et sur les activités menées dans l'exercice de ses fonctions, ainsi que de présenter des observations et des propositions concernant les états financiers et leur approbation.

Les activités du Conseil des commissaires aux comptes sont fondées sur les dispositions légales et sur les règles de conduite du Conseil des commissaires aux comptes émises par le *Consiglio Nazionale dei Dottori Commercialisti e degli Esperti Contabili* - CNDCEC - (Institut national des experts-comptables). Par conséquent, le Conseil des commissaires aux comptes a adhéré aux règles de conduite applicables aux sociétés non cotées, car les règles de conduite émises par le CNDCEC pour les sociétés cotées ne sont pas applicables à l'organe de contrôle, étant donné que TAKE OFF est cotée sur le marché EGM qui, comme on le sait, n'est pas un marché réglementé aux termes du décret législatif n° 58 du 24 février 1998 (loi consolidée). 58 du 24 février 1998 (loi consolidée sur les finances).

La Société a un modèle de gouvernance "traditionnel".

Le mandat du Conseil des commissaires aux comptes, nommé par résolution de l'assemblée des actionnaires du 19 juin 2019, expirera le 28 avril 2022, date de l'assemblée des actionnaires appelée à se prononcer sur l'approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

L'audit indépendant a été confié à EY S.p.A. pour la période de trois ans 2020-2022, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires du 21 juin 2020.

2. CONTRÔLE DU RESPECT DES DISPOSITIONS LÉGALES, RÉGLEMENTAIRES ET STATUTAIRES

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2021, le Conseil des commissaires aux comptes s'est réuni sept fois. Il a également pris part aux réunions du conseil d'administration (10) et a participé à quatre assemblées générales.

Dans le cadre de ses activités de surveillance, le Conseil a assuré la liaison avec les commissaires aux comptes indépendants EY et avec les principales fonctions de l'entreprise pour l'échange mutuel d'opinions et de considérations.

En ce qui concerne l'échange d'informations relatives aux profils conformément au décret législatif n° 231/2001, le conseil signale que le président du conseil est le conseil de surveillance unipersonnel conformément au décret susmentionné et que le modèle organisationnel correspondant a été approuvé par résolution du conseil du 13 mai 2021.

En particulier, le conseil des commissaires aux comptes reconnaît que :

qu'il a contrôlé :

- l'observation de la loi et des statuts et le respect des principes de bonne administration ;
- le processus réalisé pour l'admission de Take Off, avec effet au 25 novembre 2021, à la négociation sur Borsa Italiana S.p.A. (marché « Euronext Growth Milan ») ;
- la conformité des résolutions adoptées par les organes sociaux avec la loi et avec les dispositions réglementaires, ainsi qu'avec les statuts ;
- les transactions avec les parties liées. À cet égard, le Conseil signale que, à compter du 4 octobre 2021, Take Off a acquis le contrôle total d'Over S.p.A., ce qui a entraîné l'obligation pour la Société de rédiger les états financiers consolidés ;
- le processus d'élaboration de l'information financière, en vérifiant le respect des dispositions légales et réglementaires, concernant la formation et l'approche des états financiers séparés et des états financiers consolidés, ainsi que des documents d'accompagnement correspondants ;
- les actions prises en référence aux dispositions régissant la vie privée, en ce qui concerne, en particulier, le règlement de l'UE n° 2016/279 (RGPD), à l'égard duquel la Société a nommé le délégué à la protection des données (DPO) ;
- l'indépendance des auditeurs indépendants (article 19, alinéa 1, lettre d), du décret législatif n° 39/2010), qui ont également fourni un service supplémentaire à la Société sous la forme d'une assistance au processus de cotation ;

elle s'est assurée

- le respect de la réglementation sur la tenue des réunions des organes sociaux ;
- le respect de l'obligation de divulgation périodique par les administrateurs délégués de l'exercice de leurs pouvoirs ;
- le respect continu des conditions d'indépendance et de professionnalisme par les membres du Conseil des commissaires aux comptes ;
- la satisfaction continue, sur la base de la documentation examinée, de l'exigence d'indépendance par EY.

En ce qui concerne ce qui précède, le Conseil signale

- que les activités de surveillance, telles que décrites ci-dessus, n'ont pas mis en évidence de criticités ou d'aspects méritant d'être signalés ;
- que les résolutions-décisions prises sont conformes à la loi et aux statuts ;
- qu'au cours de l'année, il n'a reçu aucune déclaration au sens de l'article 2408 du Code civil italien, aucune plainte ou rapport ;
- qu'elle n'a émis aucun avis ni formulé aucune proposition au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

3. CONTRÔLE DU RESPECT DES PRINCIPES DE BONNE ADMINISTRATION

Afin de contrôler le respect des principes de bonne administration, le Conseil non seulement participe, comme indiqué ci-dessus, aux réunions des organes sociaux, mais il déclare

- qu'il a obtenu des administrateurs, selon les délais prescrits, les informations nécessaires sur les activités exercées et sur les opérations économiques, financières et de capital les plus significatives résolues et réalisées au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2021 et par la filiale. Sur la base des informations obtenues, le Conseil peut raisonnablement affirmer que ces opérations sont conformes à la loi et aux statuts et qu'elles ne sont pas manifestement imprudentes, risquées, qu'elles ne comportent pas de conflit d'intérêts potentiel, qu'elles ne sont pas contraires aux résolutions de l'assemblée générale des actionnaires ou qu'elles ne sont pas de nature à compromettre l'intégrité du patrimoine de la société ;
- qu'il n'a pas enregistré d'opérations atypiques ou inhabituelles avec les sociétés du Groupe ou avec des tiers, réalisées au cours de l'exercice 2021 ;
- que sur la base des informations acquises, le Conseil peut affirmer que les choix de gestion effectués par les administrateurs sont fondés sur les principes de bonne administration et de rationalité, compte tenu des profils de risque liés aux activités de Take Off.

Le Conseil signale qu'au 31 décembre 2021, la Société ne détient pas d'actions propres. Le 28 mars 2022, le Conseil d'administration a décidé de soumettre à l'Assemblée générale du 28 avril 2022 l'autorisation d'acheter des actions propres, dans la limite de 5% du capital social.

4. CONTRÔLE DE L'ADÉQUATION DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le Conseil des commissaires aux comptes a pris connaissance et contrôlé, pour les questions relevant de sa compétence, l'adéquation de la structure organisationnelle de la Société et considère que cette structure est, dans l'ensemble, adéquate.

Le conseil reconnaît, à cet égard, la définition des rôles du directeur financier, avec l'embauche d'un membre du personnel spécifique le (10 janvier 2022) et de l'Investor Relator, conformément à la résolution du conseil du (3 décembre 2021).

5. SUIVI DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

Le Conseil des Commissaires aux Comptes a surveillé l'adéquation du système de contrôle interne et de gestion des risques et du système administratif et comptable, ainsi que l'aptitude de ce dernier à représenter correctement les événements de gestion, en :

- en obtenant des informations auprès du directeur général ;
- en obtenant des informations auprès des responsables des fonctions spécifiques de l'entreprise concernées et des auditeurs indépendants ;
- en examinant les documents de l'entreprise.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil des commissaires aux comptes estime que le système de contrôle interne de Take Off est essentiellement adéquat.

6. VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS SÉPARÉS ET DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Le Conseil a procédé à la vérification du respect des règles relatives à la formation et à la structure des états financiers séparés et des états financiers consolidés de Take Off relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2021, rédigés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), adoptées par l'Union européenne avec le règlement UE 1606/2002, en tenant compte des mesures émises en application du décret législatif italien n° 38/2005, en contrôlant l'approche générale des documents susmentionnés.

Les auditeurs indépendants EY ont publié aujourd'hui leurs rapports conformément à l'article 14 du décret législatif italien n° 39/2010 qui montrent que les états financiers séparés et les états financiers consolidés de Take Off donnent une image fidèle de la situation financière de la Société et du Groupe Take Off au 31 décembre 2021, du résultat économique et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

Le Conseil constate que les états financiers consolidés et les états financiers individuels ont été établis sur la base de l'hypothèse de continuité d'exploitation, que l'organe administratif a jugé satisfaite.

7. CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS CONCERNANT LES ÉTATS FINANCIERS SÉPARÉS ET LEUR APPROBATION

E.Y. S.p.A., chargé d'effectuer l'audit indépendant, a pour fonction d'exprimer une opinion sur les états financiers en vertu de l'article 14 du décret législatif italien n° 39 du 27 janvier 2010.

Le Conseil des commissaires aux comptes, compte tenu de ce qui précède, pour les questions relevant de sa compétence, ne constate aucune raison d'empêcher l'approbation des états financiers séparés de TAKE OFF relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2021. De même, il n'y a aucune raison de faire obstacle à la proposition de l'organe administratif concernant l'affectation du résultat de l'exercice, formulée dans les notes explicatives.

Monopoli, le 12 avril 2022

LE CONSEIL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Luca Provaroni (Président) [signature]

Sébastien Bonnano (Membre) [signature]

Egidio Romano (Membre) [signature].